



COMMUNE  
DE  
MONTAGNY

Cousset, le 30 décembre 2017

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE N° 4 DU CONSEIL GÉNÉRAL  
DU JEUDI 14 DÉCEMBRE 2017 À 20H00  
AU CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF DE COUSSET**

---

**Personnes présentes :** 29 Conseillers généraux (selon liste des présences ci-jointe)

Conseil communal : Genetelli Chantal, Syndique  
Joye Stéphane, conseiller communal  
Daidié Jean-Patrick, conseiller communal  
Rémié Wenceslas, conseiller communal  
Bavaud Camille, conseiller communal  
Rothen Barbara, conseillère communale

**Personnes excusées :** M. Marc Fragnière, conseiller général  
M. Thierry Bussard, conseiller communal

**Présidence :** M. Pascal Chuard, Président du Conseil général.

Le Président ouvre cette séance en adressant ses salutations à tous les conseillers communaux et généraux présents, au public venu suivre les débats ainsi qu'aux représentants de la presse.

Le Président indique que la séance a été convoquée conformément à la loi sur les communes. Elle peut donc délibérée valablement et le Président la déclare ouverte à 20h00. Il précise que les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du Conseil général.

Le Président se réfère à la convocation mentionnée dans la convocation et reproduite ci-après :

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 mai 2017.
2. Budget 2018.
  - 2.1. Présentation du budget de fonctionnement.
  - 2.2. Rapport de la Commission financière (fonctionnement et investissement).
  - 2.3. Questions / réponses sur le budget de fonctionnement.
  - 2.4. Présentation du budget des investissements :
    - a. 210.506.0 Mobilier/bureautique/informatique pour les écoles primaires.

- b. 294.503.4 Crédit complémentaire pour l'étude d'extension et de rénovation du centre scolaire et sportif de Cousset.
- c. 330.500.3 Réaménagement de la place de jeux de Montagny-les-Monts.
- d. 340.503.0 Extension des installations sportives extérieures à Cousset.
- e. 620.501.47 Investissements routiers 2018.
- f. 620.501.48 Installations de nouveaux candélabres d'éclairage public.
- g. 620.501.49 Construction route et chemin piétonnier à Mannens.
- 620.611.0 Participation de tiers aux frais d'infrastructure (route/chemin à Mannens)
- h. 620.506.00 Achat de véhicules et machines pour la voirie.
- i. 700.501.01 Raccordement de Mannens au réservoir de l'Entente.
- j. 700.501.23 Raccordement des nouvelles constructions au réseau d'eau potable.
- k. 710.501.21 Contrôle des canalisations eaux claires / eaux usées à Montagny-la-Ville.
- l. 710.501.22 Construction d'un collecteur eaux usées entre la Fenetta et le Châtelet
- m. 710.501.23 Assainissement eaux claires / eaux usées à Mannens - Etape 2.
- n. 720.506.6 Achat de machines pour la déchetterie.
- o. 750.501.2 Démontage barrage et assainissement de l'Arbogne.
- 750.661.0 Subventions fédérales.
- 750.661.1 Subventions cantonales.
- p. 790.500.0 Achat de zone à bâtir de compensation.
- q. 810.500.1 Aménagement d'un chemin d'accès au puits d'eau M4 à Montagny-la-Ville.

2.5. Vote général du budget d'investissement.

2.6. Vote du budget de fonctionnement et d'investissement.

- 3. Adoption du Règlement sur la détention et l'imposition des chiens.
- 4. Adoption du Règlement communal sur l'accueil extrascolaire (AES).
- 5. Informations du Conseil communal.
- 6. Informations du Conseil général.
- 7. Divers.

Le Président demande s'il y a des remarques concernant l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas et il passe immédiatement au point n° 1 de l'ordre du jour.

### **1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 mai 2017.**

Le Président rappelle que le procès-verbal fait partie des documents transmis au Conseil général avec la convocation. Il demande s'il y a des remarques ou des questions sur ce document. Ce n'est pas le cas.

Le Président soumet donc le procès-verbal à l'approbation du Conseil général qui décide de l'approuver, à l'unanimité.

## **2. Budget 2018.**

### **2.1. Présentation du budget de fonctionnement.**

Le Président donne la parole à Mme Chantal Genetelli, Syndique, pour la présentation du budget de fonctionnement.

Après les salutations d'usage au Conseil général et au public, Mme la Syndique informe que sa présentation va se baser sur les documents transmis au Conseil général par le Conseil communal pour la présente séance. Elle se réfère également au rapport établi par la commission financière.

Mme la Syndique indique que le budget 2018 se démarque par rapport aux années passées, ceci du fait que le Conseil communal a décidé de s'atteler au développement des infrastructures communales. Il ne s'agit pas d'un super-budget mais d'une vision pour les 30 années à venir, qui répond aux attentes de la population pour le bien-vivre dans une commune qui doit être attractive.

Mme la Syndique informe que le Conseil communal avance dans la mise en œuvre du plan de législation. Certains projets ont plus évolué que d'autres, comme la structure de la mobilité et les infrastructures sportives.

Après avoir expliqué les différents rôles des Autorités communales, en se référant à la Loi sur les Communes, Mme la Syndique indique que le plan financier 2018-2022 a été approuvé par la Commission financière en séance du Conseil général du printemps 2017. Elle rappelle que le plan concluait que les années critiques financièrement seraient les années 2020 et 2021, avec des exercices comptables déficitaires.

S'appuyant sur la législation en vigueur, Mme la Syndique informe que la commission financière ne dispose d'aucune compétence pour préparer et présenter publiquement une projection financière, tel que le plan financier intermédiaire pour la période 2018 – 2023 intégré dans le rapport de la commission financière sur le budget 2018. En effet, il manque à la commission financière une vision d'ensemble que seule le Conseil communal maîtrise en matière d'investissement. L'avis de la commission financière doit se borner à n'examiner que la période 2018. Le Conseil communal présentera lui-même dans la séance du Conseil général du mois de mai prochain une mise à jour du plan financier 2019-2023.

Mme la Syndique rappelle que le Conseil général vote le budget de fonctionnement et d'investissement après avoir entendu le rapport de la commission financière. Elle rappelle qu'il n'est pas de la compétence de la commission financière, ni d'ailleurs du Conseil général, de modifier les propositions d'investissement soumises au vote. Le Conseil général doit donc voter soit positivement, soit négativement, ou alors il renvoie le dossier au Conseil communal.

Elle rappelle que les deux organes que sont le Conseil général et le Conseil communal travaillent chacun en totale indépendance. La commission financière est une commission du Conseil général qui travaille elle aussi de manière indépendante.

Cette mise au point étant terminée, Mme la Syndique passe à la présentation du budget de fonctionnement 2018. Sa présentation sera plus succincte que l'an passé, suite à la demande du bureau du Conseil général.

Elle détaille la procédure en indiquant que pour l'établissement du budget 2018, le Conseil communal s'est basé sur les années précédentes ainsi que l'année 2017 en cours.

Elle explique que le coût financier des intérêts des emprunts bancaires est en baisse. La capacité d'investissement de la commune se monte à environ 9,15 millions de francs.

Mme la Syndique cite la récapitulation du budget de fonctionnement 2018 qui totalise, hors imputations internes, des charges pour Fr. 8'615'867.05 et des recettes pour Fr. 8'627'631.65, soit un excédent bénéficiaire de Fr. 11'764.60.

Mme la Syndique procède ensuite à un commentaire sur les charges en détaillant différents types comme les dépenses liées et les charges relevant du pouvoir décisionnel du Conseil communal. Elle présente ensuite plus précisément les charges en matière de personnel (compte 30), notamment en commentant le projet pour l'engagement d'un technicien communal et de plusieurs spécialistes pour la gestion de l'accueil extrascolaire (AES). Elle informe que le personnel communal administratif sera renforcé de 20 % EPT pour faire face aux nouvelles tâches, particulièrement la reprise du secrétariat scolaire et de l'AES.

Elle poursuit sa présentation avec les recettes de fonctionnement, en particulier les recettes fiscales, qui sont budgétées avec prudence par le Conseil communal. Elle détaille différents types de recettes fiscales, tant physiques que morales, et leur évolution par rapport aux comptes 2016 et au budget 2017.

Mme la Syndique confirme que le Conseil communal a décidé de n'augmenter ni de baisser aucune catégorie d'impôt en 2018.

Elle termine en indiquant qu'une projection financière se basant sur les résultats 2013 à 2017 définit une capacité d'investissement 2018 à 12,5 millions de francs, si l'on calcule avec un taux d'intérêt à 2 % et à 15 millions de francs si l'on calcule avec un taux d'intérêt de 1 %, sachant que, dans les deux cas, le taux d'amortissement moyen a été fixé à 4 %.

Arrivé en fin de présentation, Mme la Syndique rend la parole au Président qui, après les remerciements d'usage, passe immédiatement au point suivant.

## **2.2. Rapport de la Commission financière (fonctionnement et investissement).**

Le Président donne la parole à M. Olivier Dousse, Président de la commission financière, pour la lecture du rapport de la commission financière sur le budget 2018, tel qu'il a été transmis au Conseil communal et au Conseil général.

En conclusion, la commission financière a décidé :

- De préavisier favorablement le budget de fonctionnement.
- De préavisier favorablement tous les objets d'investissement soumis au vote, à l'exception du compte 340.503.0 pour le financement de l'extension des installations sportives extérieures à Cousset. La commission financière estime en effet que le Conseil général devrait d'une part, se déterminer sur l'investissement objet par objet et non pas de manière groupée et, d'autre part, du fait du projet de centralisation scolaire, il y a lieu d'attendre et dès lors renvoyer la décision au printemps 2018.

Le Président remercie M. Olivier Dousse pour sa lecture et il ouvre la discussion sur le rapport de la commission financière.

M. Jérémie Joye de Mannens (Continuité et Avenir) demande pourquoi le Conseil communal ne suit pas le conseil de la commission financière pour un vote sur l'extension des installations sportives, objet par objet.

Mme la Syndique répond que le Conseil communal se déterminera sur ce point au moment de la présentation du budget d'investissement.

Il n'y a pas d'autres questions et le Président passe au point suivant.

### **2.3. Questions / réponses sur le budget de fonctionnement.**

Le Président donne la parole à Mme la Syndique qui, parcourant chaque rubrique comptable une à une, demande au Conseil général d'intervenir si nécessaire.

#### **Chapitre 0 – Administration :**

M. Daniel Schrago, au nom du groupe Gauche plurielle, demande un report du montant de Fr. 45'000.00 inscrit sous le compte 020.301.0 pour l'engagement d'un technicien. Le groupe Gauche Plurielle doute de la pertinence et de l'adéquation d'un tel mandat pour la commune. Le groupe attend du Conseil communal un rapport détaillé démontrant et répondant aux questions suivantes :

- Quelles sont les incidences sur le travail actuel du personnel communal, en particulier de la voirie ?
- Quelles sont les incidences sur le travail de la commission de construction, avec y compris l'avis des membres actuels sur cet engagement, du fait qu'il semble que la commission en question n'en ait pas été informé ?
- Quelles sont les incidences sur la charge de travail des responsables de dicastère pour les tâches que le technicien devrait prendre en charge en lieu et place d'un/e conseiller/ère communal/e ?
- La transmission au Conseil général d'un cahier des charges détaillé les différentes tâches qui seront confiées au technicien communal.

Par ailleurs, le groupe Gauche plurielle a constaté une incohérence dans l'information du Conseil communal, selon laquelle le technicien engagé à 100 % à la commune travaillerait sur mandat à hauteur de 30 % pour la commune de St-Aubin. En effet, à la grande surprise du groupe «Gauche plurielle », la commune de St-Aubin a fait publier cette semaine une annonce pour engager un technicien à 100 %, ce qui va à contresens avec l'information du Conseil communal.

Pour toutes ces raisons, M. Daniel Schrago, agissant pour le groupe Gauche Plurielle, demande le report de cette charge pour la prochaine séance, accompagné des précisions demandées.

Mme la Syndique donne des explications sur l'annonce de la commune de St-Aubin qui n'a informé que tout dernièrement la commune de Montagny qu'elle comptait engager elle-même un technicien à 100 %. Cette démarche fait suite à une réflexion du Conseil communal de St-Aubin qui a décidé de partir seul avec un technicien à 100 %. Le Conseil communal n'a pas pu modifier ce point dans le budget 2018 du fait de la communication tardive. Cela démontre néanmoins de la nécessité d'engager un technicien au service de notre commune.

Mme la Syndique donne la parole à M. Stéphane Joye, conseiller communal, qui explique qu'il ne dispose ni des connaissances, ni des capacités, ni des ressources techniques pour assurer le suivi du dicastère des constructions de la commune de Montagny. Il manque aussi de disponibilité, et il arrive qu'il doive demander à un membre de la commission des constructions de le remplacer pour une séance sur le terrain. Par ailleurs, lorsqu'il est contacté par un architecte par téléphone, il indique essayer de répondre avec le peu de connaissances dont il dispose et pour lui, c'est là qu'un technicien serait utile. M. Stéphane Joye poursuit en indiquant que le technicien ne serait pas seulement chargé du suivi dans le domaine des constructions, mais aussi dans ceux des cours d'eau et des autres dossiers techniques gérés par ses collègues du Conseil communal.

M. Daniel Schrago indique que le groupe Gauche Plurielle aurait notamment voulu connaître les conséquences de l'engagement d'un technicien sur le travail des employés communaux. Il réitère la demande du groupe Gauche plurielle qui demande le report de cette charge, estimant qu'il manque des informations sur l'engagement du technicien.

M. Stéphane Joye assure que le Conseil communal ne va pas confier au technicien des tâches prises en charge aujourd'hui par le personnel de l'édilité.

Mme la Syndique complète la réponse de M. Stéphane Joye en indiquant qu'il est prévu d'engager plutôt un ingénieur ou un architecte qui dispose de compétences techniques et juridiques particulières. Le service communal de l'édilité ne dispose pas aujourd'hui de ces compétences spécifiques. Ce technicien sera engagé au sein de l'administration communale sous la responsabilité du chef de l'administration et de la secrétaire en charge des constructions. Le cahier des charges restera encore à déterminer de manière précise, mais sa mission sera de suivre les constructions dans la commune de A à Z, d'assister aux commissions de construction en remplacement de la secrétaire en charge des constructions. Le suivi des constructions dans notre commune est une tâche ardue, conduisant non seulement à une surcharge de travail, mais aussi de compétence de la part de la secrétaire communale qui ne dispose pas des connaissances d'un technicien.

M. Daniel Schrago, au nom du groupe gauche plurielle, prend bonne note de ces explications. Il indique cependant que ce n'est guère satisfaisant, en regard aux 30% EPT dédiés à St-Aubin et qui sont désormais caduques.

Mme la Syndique répond que le budget ne prévoit finalement que 70% net (100% brut ./ 30% pour St-Aubin) pour 6 mois de 2018. Le Conseil communal prévoit de faire le point en fin d'année sur cet engagement.

Le Président du Conseil général demande à M. Daniel Schrago si le groupe Gauche plurielle maintient sa demande de report de cette charge de fonctionnement pour l'engagement d'un technicien communal en 2018.

M. Daniel Schrago répond par l'affirmative.

Le Président informe qu'il va dès lors procéder à un vote sur la modification du compte de fonctionnement 2018, en diminution de charges correspondant au salaire et aux charges sociales du poste d'employé technique à 100%, ainsi qu'une diminution de produit correspondant à la participation projetée de St-Aubin à hauteur de 30 %.

M. Jean-Luc Clément (7 Villages) se demande, juste avant le vote, s'il ne faudrait pas discuter d'un engagement de l'employé technique à 30%, voire 50%, plutôt que ce soit 100% ou rien du tout. Il propose de voter en deux temps, soit tout d'abord sur le maintien ou non d'un poste de technicien et ensuite sur quel taux d'occupation.

Le Président répond que la demande du Groupe Gauche plurielle consiste à se déterminer sur un report ou non de la charge liée à l'engagement d'un technicien. M. Jean-Luc Clément en prend note et retire sa proposition.

Le Président procède au vote. Il demande aux membres du Conseil général qui acceptent la proposition du groupe Gauche plurielle consistant à demander le report de la charge relative à l'engagement d'un technicien, de s'exprimer en levant la main. Il continue ensuite avec les avis contraires et les abstentions.

Au final, les scrutateurs dénombrent 15 avis positifs, 12 négatifs et 2 abstentions.

Le Président confirme que le Conseil général a décidé de retirer du budget 2018 la charge relative à l'engagement d'un technicien communal. Dès lors, les positions comptables en lien avec l'engagement d'un technicien communal devront être déduites du budget 2018.

M. Joël Terrapon (Gauche plurielle) prend la parole pour demander s'il s'agit d'un contrat de durée déterminé ou non.

Mme la Syndique lui répond que l'engagement du technicien ayant été refusé par le Conseil général, il sera question de discuter de ce point lorsque le Conseil communal reviendra avec ce dossier au Conseil général

Le Président passe au point suivant.

## **Chapitre 1 – Ordre public**

Il n’y a pas de question.

## **Chapitre 2 – Enseignement et formation**

Mme Sarah Dupasquier (Gauche plurielle) pose une question sur le compte 210.318.0 « Frais de transport des élèves ». Elle se demande si la commune a vraiment besoin de recourir aux services d’un spécialiste pour lancer un appel d’offres. Selon elle, ce n’est pas nécessaire du fait que cet objet a toujours été bien maîtrisé, avis est d’ailleurs partagé par la responsable d’établissement qui estime qu’il n’y a pas de solution miracle et définitive, du fait que l’organisation des transports scolaires est une problématique en perpétuel changement.

Mme la Syndique répond que le grand changement réside dans le fait que la nouvelle loi scolaire confie aux communes seules l’organisation des transports scolaires à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018. En effet, le canton s’est complètement désengagé dans cette tâche. Elle donne la parole à M. Wenceslas Rémié, conseiller communal en charge de l’enseignement et de la formation.

M. Wenceslas Rémié explique que l’étude prévue au budget est là pour s’assurer du bien-fondé du montant à charge de la commune, une somme qui se situe annuellement à environ Fr. 220’000.00. Du fait de ce montant important, il est question pour le Conseil communal de monter un dossier pour bien faire jouer la concurrence, un moyen capital pour s’assurer du meilleur rapport coût/prestation.

Mme Sarah Dupasquier (Gauche plurielle) est d’accord avec ce principe mais se demande pourquoi il est nécessaire de faire appel à une personne externe pour lancer cet appel d’offres.

M. Wenceslas Rémié répond qu’il s’agit d’un travail complexe nécessitant des compétences particulières. Il s’agit de proposer des solutions performantes.

M. François Genetelli (7 Villages), secrétaire de la commission financière, revient sur le vote précédent, relatif au report de la dépense relative à l’engagement d’un employé technique. Il se demande si la procédure de modification du budget de fonctionnement adoptée répond parfaitement à la loi.

Mme la Syndique indique que la procédure adoptée répond parfaitement à la loi.

M. François Genetelli en doute fortement, il propose que l’on refuse l’entier du poste 020.301.0 « Traitement du personnel administratif ». Selon lui, on ne peut pas modifier partiellement une ligne budgétaire, c’est soit tout ou rien.

M. Camille Bavaud, conseiller communal, répond que tout poste de charges du budget de fonctionnement peut être réduit par le Conseil général. Il n’est par contre pas possible pour le Conseil général de voter une dépense supplémentaire sans une compensation d’une autre. Concernant le budget d’investissement, il n’est pas possible de saucissonner un investissement en 4 parties, si le poste d’investissement est un point spécifique à l’ordre du jour.

Mme la Syndique répond qu’elle dispose d’un avis juridique du Service des communes attestant que cette manière de procéder est correcte.

Le Président poursuit l’examen du budget de fonctionnement qui ne suscitent aucune question pour les chapitres suivants :

- **Chapitre 3 – Culture et loisirs**
- **Chapitre 4 – Santé**
- **Chapitre 5 – Affaires sociales**
- **Chapitre 6 – Transports et communications**

- **Chapitre 7 – Protection et aménagement de l’environnement**
- **Chapitre 8 – Economie**
- **Chapitre 9 – Finances**

Arrivé en fin d’examen du budget de fonctionnement, le Président passe au point suivant.

#### **2.4. Présentation du budget des investissements :**

Le Président explique que l’examen du budget d’investissement se fera, objet par objet, sur la base des documents qui ont été transmis au Conseil général. Il indique que l’investissement sera présenté par le Conseil communal, par le biais de Mme la Syndique et de MM. les conseillers communaux.

##### **a) 210.506.0 Mobilier/bureautique/informatique pour les écoles primaires.**

Mme la Syndique explique qu’il s’agit de poursuivre l’équipement de l’école en matériel scolaire, pour un montant de Fr. 39'180.00, selon la liste qui fait partie du dossier du Conseil général.

Le Président demande s’il y a des questions. Ce n’est pas le cas et le Président passe au vote, en demandant aux membres du Conseil général qui acceptent l’investissement de Fr. 39'180.00 pour le mobilier/bureautique/informatique pour les écoles primaires, ainsi que le recours à l’emprunt si nécessaire, de s’exprimer en levant la main. Il continue ensuite avec les avis contraires et les abstentions.

Au final, les scrutateurs dénombrent 29 avis positifs.

Le Président indique que l’investissement de Fr. 39'180.00 pour le mobilier/bureautique/informatique pour les écoles primaires, et le recours à l’emprunt si nécessaire, sont acceptés à l’unanimité. Il passe au point suivant.

##### **b) 294.503.4 Crédit complémentaire pour l’étude d’extension et de rénovation du centre scolaire et sportif de Cousset.**

Mme la Syndique explique qu’il s’agit d’une rallonge financière pour les travaux d’étude qui sont en cours. Le crédit complémentaire demandé se monte à Fr. 50'000.00 qui, s’il est accepté, viendra s’ajouter aux Fr. 35'000.00 qui restent encore disponibles de la demande de crédit initiale décidée dans le cadre du budget 2015.

Le Président demande s’il y a des questions. Ce n’est pas le cas et le Président passe au vote, en demandant aux membres du Conseil général qui acceptent le crédit complémentaire de Fr. 50'000.00 pour l’étude d’extension et rénovation du centre scolaire et sportif de Cousset, ainsi que le recours à l’emprunt si nécessaire, de s’exprimer en levant la main. Il continue ensuite avec les avis contraires et les abstentions.

Au final, les scrutateurs dénombrent 29 avis positifs.

Le Président indique que l’investissement de Fr. 50'000.00 pour l’étude d’extension et rénovation du centre scolaire et sportif de Cousset, et le recours à l’emprunt si nécessaire, sont acceptés à l’unanimité. Il passe au point suivant.

##### **c) 330.500.3 Réaménagement de la place de jeux de Montagny-les-Monts.**

Mme la Syndique explique qu’il s’agit de moderniser la place de jeu de Montagny-les-Monts qui se trouve en piètre état. Le coût des travaux, de Fr. 15'000.00 sera financé par la fiscalité.

Le Président demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas et le Président passe au vote, en demandant aux membres du Conseil général qui acceptent le crédit complémentaire de Fr. 15'000.00 pour le réaménagement de la place de jeux de Montagny-les-Monts, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire, de s'exprimer en levant la main. Il continue ensuite avec les avis contraires et les abstentions.

Au final, les scrutateurs dénombrent 29 avis positifs.

Le Président indique que l'investissement de Fr. 15'000.00 pour le réaménagement de la place de jeux de Montagny-les-Monts, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés à l'unanimité. Il passe au point suivant.

#### **d) 340.503.0 Extension des installations sportives extérieures à Cousset.**

Mme la Syndique donne des informations générales sur cet investissement de 4 millions de francs, consistant à aménager diverses infrastructures (terrain de football, buvette/vestiaire, terrain de skater-inline complet, place multisports).

Le Président donne ensuite la parole à M. Camille Bavaud, conseiller communal en charge des affaires sportives qui procèdent à des explications plus précises sur le projet soumis au Conseil général.

Il estime que le contenu du dossier transmis au Conseil général permet à chacun de juger de sa pertinence, de l'opportunité et de la nécessité de construire les infrastructures projetées, tout en informant clairement sur les conséquences financières.

Il informe, qu'outre les questions-réponses prévues à la fin de la présentation, il développera cet investissement sur deux axes :

##### **1. La cohérence du projet**

##### **2. La position du Conseil communal sur le préavis de la commission financière du Conseil général**

##### **1. Cohérence du projet**

M. Camille Bavaud explique que le projet soumis au Conseil général s'inscrit dans un ensemble de 3 projets :

- Le projet d'extension des installations sportives extérieures à Cousset
- La mise en valeur de la zone d'intérêt général (ZIG) de Cousset
- Le projet de centralisation des écoles.

Dès le début de ses réflexions, le Conseil communal a reconnu la nécessité et la pertinence de réaliser les trois projets. L'interdépendance des 3 projets malgré leurs spécificités propres doit former en finalité un tout aussi harmonieux que possible, pour dégager un maximum de synergie entre les projets afin d'en diminuer les coûts. Cette cohérence est un souci constant du Conseil communal dans les travaux de conception qu'il mène sans pour en autant freiner inutilement leur avancement. Le Conseil communal est à l'œuvre pour concevoir l'implantation de nouvelles constructions dans la ZIG de Cousset, qui elle-même fait l'objet de diverses démarches en vue de son extension. C'est donc un puzzle que le Conseil communal construit actuellement et qui est ancré dans le plan de législature dont le Conseil général a la connaissance. Le périmètre final est connu quand bien même ses contours sont encore à réaliser. L'espoir est de mise pour autant que l'aboutissement de tout ou partie des transactions immobilières en cours aboutissent. Les dernières nouvelles sont très positives. Le Conseil communal connaît déjà le contour et l'emplacement de certaines pièces de ce

puzzle. Aujourd'hui, ce sont les installations sportives qui sont au cœur de la demande d'investissement de 4 millions de francs. Il est encore trop tôt aujourd'hui pour déposer devant le Conseil général des demandes d'investissement pour l'acquisition des surfaces complémentaires, solution pas absolument indispensable mais souhaitable pour une plus grande liberté dans l'implantation des constructions. Le Conseil communal soumet par contre déjà une demande d'investissement dans le budget 2018 de Fr. 234'530.00 sous le compte 790.500.0 pour l'acquisition de droit de construire auprès de la commune de Lully pour la mise en zone constructible de surface agricole contiguë à la ZIG de Cousset. D'autres pièces du puzzle font encore l'objet de réflexion quant à leur emplacement et à leur forme. Ce sont celles concernant le projet de centralisation des écoles sur la ZIG de Cousset. Les travaux avancent et leurs liaisons, respectivement leurs indépendances avec celles du projet « sport » se font de plus en plus précises. Dès l'élaboration du plan de législation, le Conseil communal a reconnu les interdépendances entre les différents projets à réaliser dans la ZIG de Cousset. Ce souci fait partie intégrante de toutes les réflexions menées jusqu'ici et celles à venir. Il en a été tenu compte lors de la libération des phases 1 et 2 aujourd'hui achevées du projet « sport ». Cette préoccupation a été prise en compte dans la localisation des diverses constructions sportives futures. Pour preuve la quinzaine de variantes élaborées, dont les deux options figurent au dossier. Le Conseil communal s'est soucié de faire une claire distinction entre les constructions sportives et les constructions scolaires par souci de sécurité et d'indépendance d'utilisation. C'est pourquoi le projet « sport » prévoit une buvette/vestiaire indépendante des futures constructions scolaires. Aujourd'hui, cette mixité dans l'actuel centre sportif et scolaire pose des problèmes. Il serait malvenu de ne pas résoudre ce problème avec les nouvelles réalisations. La situation actuelle n'est plus tenable de par l'insuffisance des locaux vestiaires/douches pour une fréquentation commune de jeunes voire très jeunes sportifs et adultes, sans oublier les sportives féminines. La création d'une surface pour le skater-inline créera des besoins supplémentaires. Les constructions existantes du même type dans les communes environnantes tiennent compte de cette nécessité. Le projet « sport » n'a pas encore traité les problèmes d'accès et de parking en raison du problème d'interdépendance avec le projet des écoles. Dans le cas du projet « sport », la forme et l'emplacement des diverses constructions sont suffisamment claires. Reste à valider définitivement l'emplacement du nouveau terrain de football. Le dossier mentionne deux emplacements, l'un idéal (version 6.3) que le Conseil communal souhaite réaliser et l'autre (version 6.4) qui dispose de moins d'aisance. Si le projet « école » l'exige, certains aménagements seront différés, le temps de la réalisation du gros œuvre des nouvelles constructions scolaires par exemple. M. Camille Bavaud indique que cohérence et interdépendance sont dans l'esprit de chacun et le resteront jusqu'à ce que l'harmonie de l'ensemble soit prouvé et réalisé. Le projet « école » se développe à son rythme et les mêmes préoccupations sont présentes dans l'esprit de chaque membre du groupe de réflexion, ainsi que du prestataire externe Holinger SA, ingénieur-conseil. A l'image d'un puzzle, le Conseil communal tient à la cohérence des projets. Il n'est pas nécessaire de stopper la construction du puzzle si les pièces ne trouvent pas immédiatement leur place. L'ensemble du puzzle représentera un investissement conséquent dont une partie est aujourd'hui connue et figure au budget des investissements 2018. Toute économie est bonne à prendre et sera recherchée. Les synergies entre les différents projets permettront certainement de minimiser un tant soit peu l'enveloppe financière finale. Le projet « sport » et « école » en profiteront par

exemple dans le secteur de l'énergie (électricité, chauffage), des accès (cheminement et parking), des travaux de génie civil (terrassement, gros œuvre) et même dans les coûts d'exploitation futurs.

## **2. Position du Conseil communal sur le préavis de la commission financière du Conseil général**

M. Camille Bavaud attire l'attention du Conseil général sur le respect rigoureux des bases légales, spécialement de la loi sur les communes, qui est un gage pour une bonne gestion des affaires communales en étroite collaboration entre ses organes que sont le Conseil communal, le Conseil général et la commission financière. Il s'agit de s'assurer de l'exercice de leurs attributions réciproques. Dans son préavis au Conseil général, au chapitre 2 lettre b) et e) en particulier, la commission financière mentionne avoir mené elle-même des calculs, des analyses et des projections sur la situation financière de la commune de 2018 à 2023. Comme l'a dit Mme la Syndique dans son introduction, ces démarches créent une situation des plus ambiguës et plongent le Conseil communal dans une profonde perplexité. La provenance des chiffres obtenus et leurs grandeurs ne sont pas connues du Conseil communal, pas plus que l'interprétation qui en a été faite. Le Conseil communal tient à rappeler une seconde fois que la dernière version du plan financier est celle présentée en avril 2017. C'est celle qui a été préavisée favorablement par la commission financière et dont le Conseil général a pris acte en séance du 4 mai 2017. Une nouvelle version revue et adaptée sera soumise à la commission financière à la séance des comptes 2017 agendée le 29 mai 2018. Dès lors, le Conseil communal se pose les questions suivantes au regard des articles 86 let. d) et 97 de la loi sur les communes :

- Est-il dans les attributions de la commission financière de mener de telles réflexions financières en toute indépendance, en se basant sur des estimations financières inconnues du Conseil communal ?
- Est-il dans les attributions de la commission financière d'établir un pseudo plan financier ?

Tout en demeurant dubitatif au regard des questions posées ci-dessus, le Conseil communal n'entend pas ouvrir une polémique à ce sujet devant la présente assemblée. Dans son préavis au chapitre « Nouveaux investissements » puis « 1. Investissements financés par la fiscalité » et la lettre d), la commission financière indique qu'elle « ne peut valider l'ensemble de cet investissement de CHF 4'000'000.00 ». Le Conseil communal ne peut pas suivre cette « validation » qui n'en est pas une mais un simple préavis au vu des attributions de la commission financière, sur un objet précis à l'intention du Conseil général. Les contre-arguments du Conseil communal communiqués par écrit à la commission financière lors de notre séance commune du 20 novembre 2017 sont les suivants :

- Le saucissonnage du projet tel que proposé par la commission financière n'est pas acceptable du fait que les différents éléments qui le composent sont très étroitement liés, qu'ils forment un tout cohérent et qu'ils correspondent à une nécessité depuis longtemps attendue par la population, surtout les jeunes, les sportifs et les amis du sport en général. De plus, la manière dont la commission financière conçoit le projet est en contradiction totale avec la loi sur les Marchés publics. La division du projet proposée par la commission financière revient à dire clairement que l'un ou l'autre objet serait justifié et acceptable financièrement mais

que les autres ne le seraient pas ou alors le seraient de manière très incertaine. Si tel était le cas, c'est l'ensemble du projet qui doit être revu. La répartition des « divers imprévus » au prorata tel que prévu par la commission financière est une solution de facilité que le Conseil communal ne suivra pas. Finalement, est-ce de la compétence de la commission financière de proposer au Conseil général un périmètre de projet autre que celui proposé à l'ordre du jour fixé conjointement par le bureau du Conseil général et le Conseil communal ? Est-il concevable, pour chacune et chacun, qu'au moment où l'achat d'une nouvelle chemise est reconnu, on se propose de n'acheter qu'un pan, que les manches ou que le col et que le prix des boutons de manchettes soit réparti sur les différentes pièces ?

M. Camille Bavaud poursuit en indiquant que la commission « sport » a une parfaite connaissance du dossier et elle rejoint totalement le point de vue du Conseil communal. Au sein du groupe de travail de centralisation des écoles, le Conseil communal est représenté par trois de ses membres. Il est également représenté par deux de ses membres dans la commission consultative « sport ». Un même conseiller, en l'occurrence le Vice-syndic, appartient aux deux organisations. De plus, c'est au Conseil communal qu'il appartient de décider des options que lui soumettront les organisations de projet. De ce fait, les synergies et les liens entre les deux projets sont assurés, sauf mise en doute des compétences du Conseil communal. Le fait de renvoyer l'ensemble de l'investissement soumis à la décision du Conseil général n'allège en rien la charge financière, et ne risque pas de prêter les projets communaux futurs. Décider aujourd'hui d'un investissement de 4 millions de francs dûment motivés et demain d'un nouvel investissement dont le montant n'est pas encore connu n'allégera en rien la somme totale des deux investissements. M. Camille Bavaud poursuit en indiquant que le préavis de non-validation de l'investissement proposé est en contradiction avec la proposition de saucissonnage décrite par la commission financière. Comment comprendre que tout le projet soit nécessaire mais que seul telle ou telle tranche serait financièrement supportable ? Comment les autres le seront-elles demain ? Renvoyer l'investissement revient à stopper le projet « sport », faute de moyens pour la poursuite de la préparation du dossier, en attendant d'en savoir plus sur le projet « école » en cours, alors que la nécessité de les réaliser tous les deux est reconnue également par la commission financière. Le projet « sport » nécessite encore des travaux de dossier importants avant que ne soit donné le premier coup de pioche. Ce temps de finalisation permettra également de coordonner des liens et des synergies avec le projet « école » et celui de l'extension de la mise en vigueur de la ZIG de Cousset, au fur et à mesure de l'avancement de chacun des projets. Il est parfois de bonne guerre de renvoyer la décision pour gagner du temps. Dans notre cas, cela conduira à un retard supplémentaire ajouté à celui des dizaines d'années qui existe déjà aujourd'hui.

M. Camille Bavaud arrivant à la fin de sa présentation, indique que le Conseil communal a pris ses responsabilités comme il l'a toujours fait. Le Conseil communal invite donc le Conseil général à ne pas suivre le préavis de la commission financière et à accepter le crédit d'investissement de 4 millions de francs tel que proposé par le Conseil communal. Il remercie le Conseil général pour son attention et il est à disposition, avec ses collègues du Conseil communal, pour répondre à des questions supplémentaires.

Le Président remercie M. Camille Bavaud pour sa présentation et ouvre la discussion.

M. Sébastien Rossier (7 Villages) prend la parole en tant que membre de la commission « sport ». Il informe que la commission a pu travailler dans les meilleures conditions, avec une information complète sur la phase de pré-étude, un suivi actif de la phase 2 du projet et une participation tout aussi active au rapport final de la phase 2 du projet, en présence de M. Schinz de la société Real-Sport. Cela a donné l'occasion à la commission « sport » de poser des questions qui ont toutes trouvé des réponses. M. Sébastien Rossier tient à préciser que si l'utilisation des vestiaires et du terrain de skater-inline ainsi que leur nécessité ne sont pas à débattre, l'utilisation du terrain de football synthétique ne sera pas à l'usage exclusif du FC Montagny. Il sera à disposition des écoles pour que les enseignants puissent dispenser des cours de sport en plein air. Le terrain sera grillagé et fermé pour n'être utilisé que par les enseignants ou les entraîneurs sportifs, ceci pour éviter toute déprédation. Il ne sera donc pas accessible au public, au contraire des deux terrains multisports, soit le mini-terrain de football et le terrain de basketball/handball, qui pourront être utilisés en tout temps, y compris les soirs et les week-ends. Ces terrains seront également disponibles comme place de jeu pour la récréation des écoliers, ce qui répondra aux attentes des parents des élèves qui se plaignent d'un manque de place de jeu. M. Sébastien Rossier évoque ensuite les synergies qui s'imposeront d'elle-même entre le projet « sport » et le projet « école ». Ces deux projets communaux évolueront en commun et non en concurrence, c'est une question de bon sens. Il ne sera pas question, par exemple, de se dépêcher de construire le grand terrain de football en espérant de nuire au projet « école ». Les besoins clairs et précis du projet « sport » lui ont permis d'évoluer rapidement. L'implantation des infrastructures ne prétérite en aucun l'extension de l'école. Il serait dommage qu'une décision négative du Conseil général conduise à un retard ou au refus du projet « sport ». C'est pourquoi, M. Sébastien Rossier, au nom de la commission « sport » qui est unanime, demande au Conseil général d'accepter le projet et de le soutenir comme le fait le Conseil communal.

Le Président remercie M. Sébastien Rossier pour son intervention. Il demande s'il y a encore des interventions.

M. Daniel Francey (7 Villages) souhaite connaître la surface concernée par l'acquisition de terrains.

M. Jean-Patrick Daidié, conseiller communal, répond que la solution idéale consiste à acquérir d'environ 3'000 m<sup>2</sup>. Il explique que les démarches avec le vendeur sont bien engagées.

M. Daniel Francey, constatant que la commune ne dispose pas du terrain nécessaire et que cela va reporter la construction des infrastructures sportives d'une année à deux ans, pense qu'il faut reporter cet investissement. Il estime qu'il faut préparer un investissement unique pour le sport et l'école.

M. Jean-Luc Clément (7 Villages), indiquant n'être pas opposé au bien-être des enfants et comprenant que l'investissement proposé est un projet nécessaire, s'interroge tout de même sur l'avis de la commission financière qui préavise négativement le projet. Il s'étonne également que le terrain de football projeté est en matière synthétique, une matière peu commune dans le canton. Il s'inquiète du coût d'une telle infrastructure, et surtout que de manière générale, les investissements publics subissent toujours des dépassements financiers. Dès lors, il n'est pas opposé sur le projet global mais il demande que le budget de 4 millions de francs soit strictement respecté, surtout au regard des investissements futurs devisés entre 17 et 20 millions de francs. Espérant l'arrivée d'un mécène, il ne souhaiterait pas que les taux d'imposition augmentent.

Le Président donne la parole à M. Camille Bavaud qui va répondre pour le Conseil communal.

M. Camille Bavaud informe tout d'abord que le prix d'un terrain de football naturel revient approximativement au même prix qu'un terrain de football synthétique. Le choix du gazon synthétique s'est imposé principalement pour des raisons géologiques, du fait de la présence de la nappe phréatique. Il n'est pas rare que le terrain de football en gazon naturel subisse le débordement de la nappe phréatique lors de fortes pluies, conduisant à des reports de matchs, à des dégâts au terrain de jeu et à des coûts de réfection importants. C'est là que réside l'avantage d'un terrain en synthétique, à coût de construction plus ou moins égal. Ensuite, il fait état des conditions financières actuellement favorables qui permettent à la commune de rattraper le retard pris par les législatures précédentes. Si le Conseil général décide de stopper cet élan, ce sera son choix et les citoyennes et les citoyens de notre commune continueront de payer des impôts au coefficient de 83.6 %, une cote bien trop élevée en rapport avec les infrastructures à leur service. Dans une commune comme la nôtre, de 2'500 habitants, il doit être possible de disposer d'infrastructures sportives telles que projetées, et ainsi cesser de devoir vivre sur des anciennes installations construites en 1978 par la commune de Montagny-les-Monts.

M. Jean-Luc Clément (7 villages) prend bonne note des réponses de M. Camille Bavaud et il est d'accord de payer 2 à 3 centimes d'impôt en plus pour une contrepartie de qualité mais il attire l'attention que, si l'on s'en tient au rapport de la commission financière, c'est 15 centimes de plus qu'il faudra payer pour la nouvelle école. Dès lors, d'après M. Jean-Luc Clément, il est d'ores et déjà question de décider aujourd'hui d'une future augmentation d'impôt. Même s'il sera probablement possible de limiter quelque peu les coûts en construisant une école moins chère, c'est tout de même un montant de 30 millions d'investissement que les contribuables communaux devront supporter, que ce soit avec ou sans les infrastructures sportives. Il tient à rendre attentif le Conseil général que les bonnes années financières sont derrière nous.

Le Président remercie M. Jean-Luc Clément pour son intervention et donne la parole à M. Gérald Pidoud (Continuité et Avenir), qui estime, tout d'abord, que le terrain synthétique servira principalement comme terrain d'entraînement. Quant à la place de skater-inline, il estime que l'emplacement envisagé n'est pas bon du fait de la présence immédiate de la route communale et des nombreux arbres aux alentours. Du chenit des arbres risquent de se prendre dans les roulettes et cela obligera les joueurs à se mettre à genoux pour le ramasser. Par ailleurs, il s'est rendu à Léchelles pour mesurer la place de skater-inline, Cette dernière s'étend sur une surface de 35 mètres sur 58 mètres. Ces mesures comprennent les cabanes des joueurs et du chronométrage. Selon lui, la place disponible à Cousset est insuffisante, à moins que l'on construise un mur de soutènement et les cabanes sur le trottoir. Il est d'accord pour construire un terrain de skater-inline à Cousset mais son emplacement doit être réétudié. Par ailleurs, il serait opportun d'étudier la construction simultanée d'un toit sur la place de skater-inline, travaux qu'il estime à environ Fr. 100'000.00, un montant finalement pas très élevé en regard avec l'investissement de 4 millions pour l'avantage qu'il procure. Cela permettrait notamment d'économiser la pose de mâts d'éclairage. En définitive, M. Gérald Pidoud indique être d'accord avec la construction des infrastructures mais il répète que selon lui, le projet de la place de skater-inline n'a pas été bien étudié.

M. Camille Bavaud répond qu'il prend note des considérations de M. Gérald Pidoud. Les dimensions des terrains de jeu sont conformes aux normes, selon le dossier préparé par un spécialiste, professionnel dans le domaine. La question du

déboisement a été étudiée avec le Service des forêts et la commune devrait obtenir sans problème une dérogation pour effectuer ces travaux. M. Camille Bavaud indique encore qu'il est possible de trouver un autre emplacement pour le terrain de skater-inline, mais cela met en question le concept de vestiaires et de buvette communs pour le football et le skater-inline. Et cela met en question tout l'avantage de cet investissement, qui est de profiter de synergie, faute de quoi des surcoûts seront inévitables. M. Camille Bavaud termine en indiquant qu'il ne peut pas présenter aujourd'hui des plans d'exécution. Ce ne sera possible que si le Conseil général décide aujourd'hui d'accepter l'investissement, ce qui permettra d'affiner le dossier.

Le Président remercie M. Camille Bavaud et donne la parole à M. Jérémie Joye (Continuité et Avenir) qui, faisant état du privilège pour le Conseil général de compter sur des personnes très compétentes à la commission financière, informe l'assemblée qu'il suivra l'avis de cette commission. Pour lui, il manque trop d'information sur le projet « école » pour qu'il puisse donner son accord à un investissement de 4 millions de francs pour le projet « sport ». Il indique dès lors qu'il votera contre ce projet en espérant que le Conseil communal prenne bonne note des conseils de la commission financière pour qu'il représente au Conseil général un projet global comprenant le sport et l'école.

Le Président remercie M. Jérémie Joye et donne la parole à M. Raphaël Pidoud (7 Villages) qui indique être d'accord avec l'avis de son frère, M. Gérald Pidoud (Continuité et Avenir). Pour lui, l'emplacement projeté pour la place de skater-inline n'est pas bon, trop proche de la route. Il demande que l'on étudie une autre solution.

Le Président remercie M. Raphaël Pidoud et donne la parole à M. Gilbert Fragnière (Gauche Plurielle) qui indique qu'en tant que membre de la commission « sport », le projet soumis au Conseil général est le résultat d'une étude de plusieurs variantes, préparé avec le soutien d'un bureau professionnel spécialisé, Real Sport, qui construit ce genre d'installation partout en Suisse. Ce n'est pas la première fois que cette société est soumise à des impératifs comme ceux de Cousset et dès lors, construire une place de skater-inline à côté d'une route ou d'une haie est une tâche maîtrisée. M. Gilbert Fragnière confirme les propos de M. Gérald Pidoud (Continuité et Avenir) dans le sens où le terrain synthétique servira surtout comme terrain d'entraînement. En tant que Président du FC Montagny, il indique que les nouvelles installations sont essentielles pour garantir l'avenir du sport dans la commune. Un report de cette décision serait dommageable, d'autant plus en raison des autres investissements à venir. Dès lors, il invite le Conseil général à voter positivement à cette demande d'investissement.

Le Président remercie M. Gilbert Fragnière et donne la parole à Mme Anita Balz (Gauche Plurielle) qui indique être convaincue du bien-fondé et de la bonne faisabilité du projet « sport » soumis au Conseil général. Elle fait confiance à la commission « sport » qui a tenu compte de l'avis des sociétés sportives sur le projet, notamment celui des représentants du club de skater-inline qui sont présents ce soir en tant que spectateur. Elle relève que, depuis 1978, rien n'a changé concernant les infrastructures sportives alors que chacune et chacun paie ses impôts communaux au même niveau depuis des années. Il est temps que les choses changent et elle estime que ce projet positif est une opportunité à ne pas manquer. Aussi, elle invite le Conseil général à aller de l'avant en votant positivement sur ce projet d'investissement.

Le Président remercie Mme Anita Balz et donne la parole à M. Yannick Joye (Continuité et Avenir) qui constate, selon sa compréhension du dossier qui se base sur les différents échanges verbaux précédents, que le projet « sport » ne pourra pas

aller de l'avant tant que les terrains n'auront pas été acquis. Comme le Conseil général ne s'est pas encore déterminé sur l'achat des terrains, il estime que le dossier est bloqué, et ce même si le Conseil général donne son accord à l'investissement « sport ». Pour lui la situation est donc assez claire.

M. Camille Bavaud, conseiller communal, répond que la vraie question n'est pas là. Soit l'on veut un projet « sport », soit on ne le veut pas. Comme indiqué précédemment, la meilleure solution consiste à élargir la zone d'intérêt général et donc à acheter du terrain. Les tractations avancent bon train mais de toute façon, il est fort probable que les travaux de construction ne débutent pas en 2018. Pour lui, la priorité est ailleurs. Elle se trouve dans l'établissement d'un dossier de mise à l'enquête qui nécessite des travaux d'étude préparatoires. Il s'agit aussi d'avancer avec le dossier « sport » pour assurer des liaisons concrètes avec le projet « école ». Par ailleurs, d'autres objets ne sont pas concernés par l'achat des terrains comme le déboisement, l'aménagement du terrain de skater-inline et la construction de la buvette. L'ensemble des travaux est conséquent et cela ne se fera pas en 6 mois. C'est juste que le Conseil communal reviendra au Conseil général avec une proposition d'acquisition des terrains mais entre-temps, le Conseil communal compte avancer avec le dossier « sport ». Si le Conseil général ne le voit pas dans ce sens, le Conseil communal en prendra simplement acte. C'est de la responsabilité du Conseil général de décider ce qu'il veut maintenant pour la population, ceci en conformité avec le mandat que lui a confié le peuple souverain lors des élections communales.

M. Yannick Joye (Continuité et Avenir) estime que de toute façon le projet est freiné tant que la commune n'aura pas acquis les terrains nécessaires.

M. Camille Bavaud répond par la négative. Un accord du Conseil général sur cet investissement « sport » permettra au Conseil communal d'affiner le dossier pour préparer la mise à l'enquête. Il est question d'avancer de front avec les trois projets que sont l'acquisition des terrains, le projet « sport » et le projet « école ». Il s'agit de tendre vers une harmonie dans la zone d'intérêt général de Cousset pour planifier les démarches de manière coordonnée. Il demande au Conseil général de faire confiance au Conseil communal pour la bonne gestion de ce dossier.

Le Président donne la parole à M. Gilbert Fragnière (Gauche Plurielle) qui tient à préciser, en tant que membre de la commission « sport », que le renvoi du dossier empêchera aussi la construction des places de jeu pour l'école. Il représentera un mauvais signe pour la jeunesse dans notre commune forte 2'500 habitants.

Le Président donne la parole à M. Wenceslas Rémié, conseiller communal en charge des écoles, qui assure que la commission « école » a intégré le projet « sport » dans ses réflexions. Il s'agit d'en tirer le plus de synergie possible afin que les deux projets avancent en parallèle.

Le Président donne la parole à M. Daniel Schrago (Gauche plurielle) qui estime qu'il est important de confier aujourd'hui ce projet au Conseil communal afin qu'il puisse le mener à bien jusqu'à la fin de la présente législature. A son avis, le Conseil communal a bien compris les points critiques et on peut lui faire confiance pour en tenir compte.

M. Jean-Luc Clément (7 Villages) s'inquiète pour l'avenir financier de la commune. A son avis, il faut prendre le temps de la réflexion, une année ou deux, ceci pour disposer d'une vision d'ensemble. Il faut encore compter sur les éventuels dépassements budgétaires du dossier « sport » et sur le projet « école ». Il demande au Conseil général de faire preuve de prudence.

Le Président reprend la parole et propose de passer à la procédure de vote.

Mme Gisèle Genilloud (Gauche plurielle) demande que le Conseil général vote à bulletin secret et non à main levée.

Le Président prend note de cette demande et informe qu'en vertu de l'article 45 de la Loi sur les Communes, le vote a lieu au scrutin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des membres présents.

Il procède au vote en demandant aux membres du Conseil général qui acceptent la demande de Mme Gisèle Genilloud pour un vote au scrutin secret, de s'exprimer en levant la main.

Les scrutateurs dénombrent un seul avis positif.

Le Président indique que le vote au scrutin secret est donc refusé.

Le Président passe immédiatement au vote à main levée, en demandant aux membres du Conseil général qui acceptent le crédit d'investissement de Fr. 4'000'000.00 pour l'extension des installations sportives extérieures à Cousset, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire, de s'exprimer en levant la main. Il continue ensuite avec les avis contraires et les abstentions.

Au final, les scrutateurs dénombrent 17 avis positifs et 12 négatif.

Le Président indique que l'investissement de Fr. 4'000'000.00 pour l'extension des installations sportives extérieures à Cousset, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés à la majorité des voix. Il passe au point suivant.

**e) 620.501.47 Investissements routiers 2018.**

Le Président donne la parole à Mme la Syndique qui demande au Conseil général de se référer au dossier qui lui a été transmis. Il s'agit de plusieurs travaux de réfections sur l'ensemble du réseau routier communal.

Le Président demande s'il y a des questions.

Ce n'est pas le cas et le Président passe au vote, en demandant aux membres du Conseil général qui acceptent le crédit d'investissement de Fr. 212'250.00 pour les investissements routiers 2018, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire, de s'exprimer en levant la main. Il continue ensuite avec les avis contraires.

Au final, les scrutateurs dénombrent 29 avis positifs et aucun avis négatif.

Le Président indique que l'investissement de Fr. 212'250.00 pour les investissements routiers 2018, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés à l'unanimité. Il passe au point suivant.

**f) 620.501.48 Installations de nouveaux candélabres d'éclairage public.**

Le Président donne la parole à M. Camille Bavaud, conseiller communal, qui profite de l'occasion pour donner des nouvelles sur l'assainissement complet de l'éclairage public communal. Il termine en indiquant que les informations concernant le présent investissement se trouvent dans le dossier transmis au Conseil général et qu'il se tient volontiers à disposition pour toute question éventuelle.

Le Président demande s'il y a des questions.

Ce n'est pas le cas et le Président passe au vote, en demandant aux membres du Conseil général qui acceptent le crédit d'investissement de Fr. 17'100.00 pour l'installation de nouveaux candélabres d'éclairage public, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire, de s'exprimer en levant la main. Il continue ensuite avec les avis contraires.

Au final, les scrutateurs dénombrent 29 avis positifs et aucun avis négatif.

Le Président indique que l'investissement de Fr. 17'100.00 pour l'installation de nouveaux candélabres d'éclairage public, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés à l'unanimité. Il passe au point suivant.

**g) 620.501.49 Construction route et chemin piétonnier à Mannens.  
620.611.0 Participation de tiers aux frais d'infrastructure (route/chemin à Mannens).**

Le Président donne la parole à Mme la Syndique qui explique que cet investissement repose sur l'obligation légale des communes de prévoir un équipement de base qui puisse répondre aux besoins de la zone à bâtir. Cet investissement fait suite à une demande de permis de construire pour une villa individuelle. La construction de la route et du chemin projeté permettra la jonction avec un chemin publique situé en contrebas, avec l'avantage de favoriser la mobilité douce, notamment pour les enfants qui se rendent à l'école à Mannens.

M. Camille Bavaud complète les propos de Mme la Syndique en informant que devant l'urgence, le Conseil communal a pris d'ores et déjà l'initiative de mettre cette route à l'enquête publique, ceci du fait que le permis de construire pour la villa est bloqué depuis 4 mois à cause de ce problème d'accès.

Le Président demande s'il y a des questions.

Ce n'est pas le cas et le Président passe au vote, en demandant aux membres du Conseil général qui acceptent le crédit d'investissement de Fr. 81'000.00 pour la construction d'une route et d'un chemin piétonnier à Mannens, dont un montant de Fr. 15'000.00 doit être déduit au titre de participation de tiers aux frais d'infrastructure (route/chemin à Mannens), ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire, de s'exprimer en levant la main. Il continue ensuite avec les avis contraires et les abstentions.

Au final, les scrutateurs dénombrent 29 avis positifs et aucun avis négatif.

Le Président indique que l'investissement de Fr. 81'000.00 pour la construction d'une route et d'un chemin piétonnier à Mannens, dont un montant de Fr. 15'000.00 doit être déduit au titre de participation de tiers aux frais d'infrastructure (route/chemin à Mannens), et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés à l'unanimité. Il passe au point suivant.

**h) 620.506.00 Achat de véhicules et machines pour la voirie.**

Le Président donne la parole à Mme la Syndique qui cite les différentes machines à acquérir selon le dossier qui a été distribué au Conseil général. M. Camille Bavaud informe qu'il est à disposition du Conseil général pour toute question éventuelle.

Le Président demande s'il y a des questions.

Ce n'est pas le cas et le Président passe au vote, en demandant aux membres du Conseil général qui acceptent le crédit d'investissement de Fr. 64'800.00 pour l'achat de véhicules et machines, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire, de s'exprimer en levant la main. Il continue ensuite avec les avis contraires et les abstentions.

Au final, les scrutateurs dénombrent 29 avis positifs et aucun avis négatif.

Le Président indique que l'investissement de Fr. 64'800.00 pour l'achat de véhicules et machines, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés à l'unanimité. Il passe au point suivant.

**i) 700.501.01 Raccordement de Mannens au réservoir de l'Entente.**

Le Président donne la parole à Mme la Syndique qui demande au Conseil général de se référer aux documents qui lui a été transmis.

Le Président demande s'il y a des questions.

Ce n'est pas le cas et le Président passe au vote, en demandant aux membres du Conseil général qui acceptent le crédit d'investissement de Fr. 625'000.00 pour le raccordement du village de Mannens au réservoir de l'Entente, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire, de s'exprimer en levant la main. Il continue ensuite avec les avis contraires et les abstentions.

Au final, les scrutateurs dénombrent 29 avis positifs et aucun avis négatif.

Le Président indique que l'investissement de Fr. 625'000.00 pour le raccordement du village de Mannens au réservoir de l'Entente, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés à l'unanimité. Il passe au point suivant.

**j) 700.501.23 Raccordement des nouvelles constructions au réseau d'eau potable.**

Le Président donne la parole à Mme la Syndique qui demande au Conseil général de se référer aux documents qui lui a été transmis.

Le Président demande s'il y a des questions.

Ce n'est pas le cas et le Président passe au vote, en demandant aux membres du Conseil général qui acceptent le crédit d'investissement de Fr. 6'000.00 pour le raccordement des nouvelles constructions au réseau d'eau potable, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire, de s'exprimer en levant la main. Il continue ensuite avec les avis contraires et les abstentions.

Au final, les scrutateurs dénombrent 29 avis positifs et aucun avis négatif.

Le Président indique que l'investissement de Fr. 6'000.00 pour le raccordement des nouvelles constructions au réseau d'eau potable, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés à l'unanimité. Il passe au point suivant.

**k) 710.501.21 Contrôle des canalisations eaux claires / eaux usées à Montagny-la-Ville.**

Le Président donne la parole à Mme la Syndique qui demande au Conseil général de se référer aux documents qui lui a été transmis.

Le Président demande s'il y a des questions.

M. Raphaël Pidoud (7 Villages), informe qu'il a subi une inondation le 31 mai dernier dans le quartier Pré Michel à Montagny-la-Ville. Les eaux ont refoulé jusqu'à 60 cm en hauteur dans son sous-sol, par la canalisation des eaux usées. Aussi, si le crédit devait être accepté ce soir, il demande au Conseil communal d'exécuter ces travaux de contrôle dans les plus brefs délais. Il profite de l'occasion pour remercier les pompiers qui l'ont aidé à surmonter cette épreuve dans la nuit du 31 mai.

M. Camille Bavaud, conseiller communal, répond qu'il comprend la demande de M. Raphaël Pidoud mais il précise qu'il ne s'agit que d'un petit montant qui ne suffira pas pour régler les défauts à Montagny-la-Ville. Tout d'abord, il s'agira d'inventorier les problèmes de fonctionnement du système d'évacuation des eaux en unitaire adopté par Montagny-la-Ville avant la fusion des communes. Il faudra donc attendre la 2<sup>ème</sup> étape de la mise en séparatif des eaux à Montagny-la-Ville, avec la

construction du bassin de rétention, pour espérer un règlement de la situation. Ces travaux pourraient être proposés, si tout va bien, dans le cadre du budget 2019.

Le Président demande s'il y a encore des questions.

Ce n'est pas le cas et le Président passe au vote, en demandant aux membres du Conseil général qui acceptent le crédit d'investissement de Fr. 22'500.00 pour le contrôle des canalisations eaux claires / eaux usées à Montagny-la-Ville, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire, de s'exprimer en levant la main. Il continue ensuite avec les avis contraires et les abstentions.

Au final, les scrutateurs dénombrent 29 avis positifs et aucun avis négatif.

Le Président indique que l'investissement de Fr. 22'500.00 pour le contrôle des canalisations eaux claires / eaux usées à Montagny-la-Ville, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés à l'unanimité. Il passe au point suivant.

**l) 710.501.22 Construction d'un collecteur eaux usées entre la Fenetta et le Châtelet.**

Le Président donne la parole à M. Camille Bavaud qui explique qu'il s'agit de relier un quartier d'habitation situé en dehors du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE). Même s'il n'y a pas d'obligation de raccorder ce quartier, le Conseil communal estime néanmoins que cela vaut la peine de construire ce collecteur des eaux usées pour lutter contre tout risque de pollution. Il termine en indiquant que cet investissement sera autofinancé par les taxes de raccordement qui seront encaissées aux propriétaires raccordés.

Le Président demande s'il y a des questions.

Ce n'est pas le cas et le Président passe au vote, en demandant aux membres du Conseil général qui acceptent le crédit d'investissement de Fr. 37'200.00 pour la construction d'un collecteur eaux usées entre la Fenetta et le Châtelet, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire, de s'exprimer en levant la main. Il continue ensuite avec les avis contraires et les abstentions.

Au final, les scrutateurs dénombrent 29 avis positifs et aucun avis négatif.

Le Président indique que l'investissement de Fr. 37'200.00 pour la construction d'un collecteur eaux usées entre la Fenetta et le Châtelet, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés à l'unanimité. Il passe au point suivant.

**m) 710.501.23 Assainissement eaux claires / eaux usées à Mannens - Etape 2.**

Le Président donne la parole à Mme la Syndique qui indique qu'il s'agit de la suite et fin de la mise en séparatif du village de Mannens, depuis le quartier du Jordil jusqu'au bas de la route de Grandsivaz. Les travaux consisteront à la mise en place de canalisations d'eaux claires et d'eaux usées ainsi qu'à la construction du bassin de rétention à dans la zone du ruisseau de la Praz, comme planifié dans le PGEE.

Le Président demande s'il y a des questions.

Ce n'est pas le cas et le Président passe au vote, en demandant aux membres du Conseil général qui acceptent le crédit d'investissement de Fr. 1'700'000.00 pour l'assainissement eaux claires / eaux usées à Mannens - Etape 2, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire, de s'exprimer en levant la main. Il continue ensuite avec les avis contraires et les abstentions.

Au final, les scrutateurs dénombrent 29 avis positifs et aucun avis négatif.

Le Président indique que l'investissement de Fr. 1'700'000.00 pour l'assainissement eaux claires / eaux usées à Mannens - Etape 2, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés à l'unanimité. Il passe au point suivant.

**n) 720.506.6 Achat de machines pour la déchetterie.**

Le Président donne la parole à Mme la Syndique qui explique qu'il s'agit d'acquérir des machines qui seront utilisées non seulement à la déchetterie, mais aussi et plus sporadiquement, sur l'ensemble du territoire communal.

M. Daniel Francey (7 Villages), indique qu'il se récusé pour cet objet.

Mme la Syndique en prend acte en précisant à l'intention du Conseil général les raisons qui conduisent M. Daniel Francey à évoquer sa propre récusation. Elle explique que M. Daniel Francey est en mandat actuellement avec la commune pour l'élimination des branches de la déchetterie. Comme cet investissement représente un intérêt particulier pour lui-même, notamment d'ordre économique, il a décidé spontanément de quitter la salle pour ne pas assister au débat.

En l'absence de M. Daniel Francey, le Président demande s'il y a des questions.

M. Raphaël Pidoud, intervenant pour le groupe 7 Villages, souhaiterait connaître le coût de l'élimination des branches selon l'organisation actuellement en place.

M. Camille Bavaud, conseiller communal, répond que cela coûte environ entre Fr. 18'000.00 et Fr. 19'000.00 par année. Si l'on tient compte du coût des intérêts et de l'amortissement, le nouveau broyeur pourrait être amorti sur 6 ans. Cette machine présente l'avantage, en plus de servir à la déchetterie, de faciliter l'évacuation des branches lorsque la voirie procède à la taille des haies le long des routes communales. Aujourd'hui, ce travail s'exécute par le biais d'entreprise privée, ce qui pose problème car cela nécessite une adaptation du planning de travail de la voirie. Après avoir effectué des calculs d'ordre économique, et d'entente avec le personnel de la voirie, le Conseil communal propose l'acquisition d'un broyeur qui dispose d'un moteur autonome monté sur une remorque, tractable par l'un ou l'autre des véhicules de voirie. Un rapide calcul du coût par habitant de la solution actuelle revient à environ Fr. 7.50 par habitant alors que la nouvelle variante reviendrait à environ Fr. 4.00 par habitant. Le Conseil communal a l'intention de confier le transport des bennes de copeaux à des entreprises de la commune, en vue de leur valorisation à Noréaz pour la production de biogaz.

M. Raphaël Pidoud aimerait savoir si cette nouvelle tâche ne va pas prêter le travail actuel des employés de la voirie.

M. Camille Bavaud répond que cela a été calculé dans la projection économique et au final, il n'y a pas d'impact significatif.

M. Christophe Vienne (7 Villages) aimerait connaître le coût d'entretien annuel d'un broyeur tel que prévu par le Conseil communal.

M. Camille Bavaud répond qu'il se réfère aux machines utilisées actuellement dans les communes voisines et il faut compter Fr. 1'000.00 par an environ.

M. Jérémie Joye (Continuité et Avenir) demande pour quelle raison le broyeur dispose d'un moteur autonome.

M. Camille Bavaud répond que c'est pour des raisons pratiques. On peut laisser le broyeur sur place et ainsi libérer un véhicule qui peut servir à autre chose.

Le Président demande s'il y a encore des questions.

Ce n'est pas le cas et le Président passe au vote, en demandant aux membres du Conseil général qui acceptent le crédit d'investissement de Fr. 78'000.00 pour l'achat de machines pour la déchetterie, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire, de s'exprimer en levant la main. Il continue ensuite avec les avis contraires et les abstentions.

Au final, les scrutateurs dénombrent 27 avis positifs et 1 avis négatif.

Le Président indique que l'investissement de Fr. 78'000.00 pour l'achat de machines pour la déchetterie, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés à la majorité avec un avis contraire

Le Président demande que M. Daniel Francey rejoigne l'assemblée et il passe au point suivant.

**o) 750.501.2 Démontage barrage et assainissement de l'Arbogne.**  
**750.661.0 Subventions fédérales.**  
**750.661.1 Subventions cantonales.**

Le Président donne la parole à Mme la Syndique qui cite les informations contenues dans le dossier en mains du Conseil général.

Le Président demande s'il y a des questions.

Ce n'est pas le cas et le Président passe au vote, en demandant aux membres du Conseil général qui acceptent le crédit d'investissement de Fr. 30'000.00 pour le démontage du barrage et l'assainissement de l'Arbogne, dont devront être déduits Fr. 18'600.00 de subventions fédérales et cantonales, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire, de s'exprimer en levant la main. Il continue ensuite avec les avis contraires et les abstentions.

Au final, les scrutateurs dénombrent 29 avis positifs et aucun avis négatif.

Le Président indique que l'investissement de Fr. 30'000.00 pour le démontage du barrage et l'assainissement de l'Arbogne, dont devront être déduits Fr. 18'600.00 de subventions fédérales et cantonales, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés à l'unanimité. Il passe au point suivant.

**p) 790.500.0 Achat de zone à bâtir de compensation.**

Le Président donne la parole à Mme la Syndique qui demande de se référer au dossier transmis au Conseil général pour ce point à l'ordre du jour.

Le Président demande s'il y a des questions.

Ce n'est pas le cas et le Président passe au vote, en demandant aux membres du Conseil général qui acceptent le crédit d'investissement de Fr. 234'530.00 pour l'achat de zone à bâtir de compensation à la commune de Lully, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire, de s'exprimer en levant la main. Il continue ensuite avec les avis contraires et les abstentions.

Au final, les scrutateurs dénombrent 29 avis positifs et aucun avis négatif.

Le Président indique que l'investissement de Fr. 234'530.00 pour l'achat de zone à bâtir de compensation à la commune de Lully, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés à l'unanimité. Il passe au point suivant.

**q) 810.500.1 Aménagement d'un chemin d'accès au puits d'eau M4 à Montagny-la-Ville.**

Le Président donne la parole à Mme la Syndique qui cite les informations contenues dans le dossier en mains du Conseil général.

M. Camille Bavaud précise que cet objet ne devrait pas être financé par les taxes d'eau potable. Il s'agit d'utiliser les synergies pour la construction de la nouvelle route forestière grâce au remaniement parcellaire de Léchelles pour améliorer l'accès au puits d'eau M4 à Montagny-la-Ville. Il est possible que ces synergies puissent conduire à l'octroi de subventions.

Le Président demande s'il y a des questions.

Ce n'est pas le cas et le Président passe au vote, en demandant aux membres du Conseil général qui acceptent le crédit d'investissement de Fr. 35'000.00 pour l'aménagement d'un chemin d'accès au puits d'eau M4 à Montagny-la-Ville, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire, de s'exprimer en levant la main. Il continue ensuite avec les avis contraires et les abstentions.

Au final, les scrutateurs dénombrent 29 avis positifs et aucun avis négatif.

Le Président indique que l'investissement de Fr. 35'000.00 pour l'aménagement d'un chemin d'accès au puits d'eau M4 à Montagny-la-Ville, et le recours à l'emprunt si nécessaire, sont acceptés à l'unanimité. Il passe au point suivant.

**2.5. Vote général du budget d'investissement.**

Le Président passe au vote général du budget d'investissement, destiné notamment pour formaliser les reports d'investissement sur lesquels le Conseil général ne s'est pas encore exprimé.

Le Président demande aux membres du Conseil général qui acceptent le budget d'investissement tel que publié de s'exprimer en levant la main. Il continue ensuite avec les avis contraires.

Au final, les scrutateurs dénombrent 22 avis positifs et 5 avis négatifs.

Le Président indique que le budget d'investissement 2018 est accepté à la majorité. Il passe au point suivant.

**2.6. Vote du budget de fonctionnement et d'investissement.**

Le Président passe au vote général du budget de fonctionnement et d'investissement 2018, en tenant compte de la modification décidée par le Conseil général pour le budget de fonctionnement (report de l'engagement de l'employé technique).

Le Président demande aux membres du Conseil général qui acceptent le budget de fonctionnement et d'investissement 2018 de s'exprimer en levant la main. Il continue ensuite avec les avis contraires et les abstentions.

Au final, les scrutateurs dénombrent 26 avis positifs et 3 avis négatifs.

Le Président indique que le budget de fonctionnement et d'investissement 2018 est accepté à la majorité.

Mme la Syndique, au nom du Conseil communal, remercie le Conseil général pour l'acceptation des budgets de fonctionnement et d'investissement 2018. Même si ce budget représente de grands défis à relever, elle tient à rassurer le Conseil général que le Conseil communal tiendra compte des différents avis exprimés pendant la séance.

Le Président remercie Mme la Syndique pour ces propos et passe au point suivant.

### **3. Adoption du règlement sur la détention et l'imposition des chiens.**

Le Président donne la parole à Mme la Syndique qui explique qu'il s'agit en fait d'un simple toilettage de l'ancien règlement au regard de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale.

Le Président demande s'il y des questions.

Ce n'est pas le cas et le Président passe au vote. Il demande aux membres du Conseil général qui acceptent l'adoption du règlement sur la détention et l'imposition des chiens, tel qu'il leur a été soumis, de s'exprimer en levant la main. Il continue ensuite avec les avis contraires et les abstentions.

Au final, les scrutateurs dénombrent 29 avis positifs et aucun avis négatif.

Le Président indique que le règlement sur la détention et l'imposition des chiens est accepté à l'unanimité. Il passe au point suivant.

### **4. Adoption du règlement communal sur l'accueil extrascolaire (AES).**

Le Président donne la parole à M. Wenceslas Rémié, conseiller communal responsable, qui tient à remercier tout d'abord l'association AES Point Virgule qui porte à bout de bras l'accueil extrascolaire communal au jour le jour. Il remercie également la commission communale AES qui a travaillé tout une année pour produire le règlement qui est soumis ce soir à l'approbation du Conseil général. Il attire l'attention du Conseil général sur le rapport circonstancié qu'il a établi et pour lequel il est à disposition pour répondre à toute question éventuelle.

Le Président demande s'il y des questions.

Ce n'est pas le cas et le Président passe au vote. Il demande aux membres du Conseil général qui acceptent l'adoption du règlement communal sur l'accueil extrascolaire (AES), tel qu'il leur a été soumis, de s'exprimer en levant la main. Il continue ensuite avec les avis contraires et les abstentions.

Au final, les scrutateurs dénombrent 28 avis positifs et 1 avis négatif.

Le Président indique que le règlement communal sur l'accueil extrascolaire (AES) est accepté à la majorité. Il passe au point suivant.

### **5. Informations du Conseil communal.**

Le Président donne la parole à Mme la Syndique qui informe le Conseil général qu'elle n'a pas d'information particulière à communiquer.

Le Président reprend la parole et passe au point suivant.

### **6. Informations du Conseil général.**

Le Président informe le Conseil général que les travaux sur le règlement du Conseil général suivent leur cours. Après avoir été consulté par le Conseil communal, lequel a pu se déterminer sur son contenu, le règlement doit encore être examiné une dernière fois par la commission nommée par le Conseil général pour l'élaboration du règlement. Il est prévu ensuite que le règlement soit transmis courant janvier au Service des communes à Fribourg pour examen préalable. Si tout se passe bien, le règlement pourrait être soumis au vote du Conseil général dans sa prochaine séance prévue au mois de mai 2018.

### **7. Divers.**

Le Président ouvre la discussion.

Mme Sarah Dupasquier (Gauche Plurielle) constate que le prix des cartes journalières des transports publics vendues par la commune est identique que l'on soit habitants ou non de la

commune. Or, d'autres communes qui offrent le même service font bénéficier leurs habitants d'un tarif préférentiel. Elle déplore que les habitants de Montagny ne puissent pas bénéficier d'un tarif plus avantageux que les autres.

Mme la Syndique prend note de cette remarque qui sera étudiée par le Conseil communal.

M. Daniel Francey (7 Villages) demande au Conseil communal ce qu'il prévoit en matière de développement des transports publics dans la commune, plus précisément pour les villages périphériques qui sont desservis par le bus.

Mme la Syndique répond que le Conseil communal est en contact avec les responsables des transports publics dans la région, en particulier avec la COREB et Ascobroye. Elle indique que cette question dépasse l'aspect seul des transports publics puisque les transports scolaires sont aussi directement concernés. Mme la Syndique informe que le Conseil communal suit cet objet avec attention, d'autant qu'il arrive que notre coin de pays et quelque peu oublié lorsqu'il s'agit d'informer la population, sur les nouveaux horaires par exemple.

M. Vincent Barras (Gauche Plurielle) souhaiterait connaître les raisons qui ont fait que le Conseil communal n'a pas proposé le poste de secrétaire scolaire prévue au budget 2018 à la personne qui s'occupe actuellement de cette tâche et ce depuis de nombreuses années.

M. Wenceslas Rémié, conseiller communal en charge des écoles, explique que cette réflexion fait partie d'un ensemble dans le cadre de la restructuration de l'administration communale. Au final, le Conseil communal a estimé qu'il était plus judicieux d'augmenter le taux d'une personne engagée à l'interne plutôt que de faire appel à une nouvelle personne externe.

M. Raphaël Pidoud (7 Villages) aborde la question de l'aménagement de bassins de rétention dans la commune. Il aimerait connaître dans quel délai il est prévu de construire les trois bassins de rétention dans la commune, selon les préconisations du PGEE.

M. Camille Bavaud répond que les bassins de rétention de Mannens et Montagny-la-Ville pourrait être construit en 2019, dans le cadre des travaux de mise en séparatif de ces villages. Quant à celui de Montagny-les-Monts, il sera aménagé une fois que le Conseil communal aura délimité sa politique en matière d'examen hydraulique et sanitaire des cours d'eau, une obligation communale selon la loi sur les Eaux entrée en vigueur en 2012. Il concède que ce dossier a pris beaucoup de retard, ce qui nécessitera un rattrapage. Concrètement, le Conseil communal doit se donner les moyens financiers pour que chaque année, il puisse prévoir des travaux d'entretien des cours d'eau d'un montant se situant entre Fr. 30'000.00 et Fr. 50'000.00 par année.

M. Raphaël Pidoud relève que la construction des bassins de rétention sont prévus au PGEE depuis 2005, que l'Etat a approuvé cette planification en 2010 et qu'aujourd'hui rien n'est encore fait. Il regrette le retard pris, qui est directement responsable des dégâts occasionnés aux infrastructures communales suite aux inondations du mois de mai. Si les bassins avaient pu être construits à temps, soit avant les fortes pluies du mois de mai 2017, la commune aurait pu s'épargner bien des frais de remise des routes et des ruisseaux.

M. Camille Bavaud répond que le Conseil communal fait ce qu'il peut, et ce qui n'est pas toujours évident lorsqu'il y a des retards accumulés qui incombent aux précédentes législatures. Il termine en indiquant qu'il compte sur le Conseil général pour qu'il donne des moyens au Conseil communal pour mener à bien ces travaux, à l'image de ce qui a été parfaitement fait ce soir.

M. Daniel Schrago (Gauche plurielle) estime que l'ouverture du bureau communal est insuffisante l'après-midi. Il demande l'ouverture du guichet de l'administration communale, au moins deux ou trois après-midis par semaine.

Mme la Syndique répond qu'une étude de réorganisation de l'administration communale est en cours et que cette question sera discutée dans ce cadre.

Mme Anita Balz (Gauche plurielle) a été avisée que la majorité du Conseil communal a décidé qu'il ne procéderait plus au remplacement des lunettes de toilettes dans les écoles. De son côté, le Conseil des parents a décidé qu'il concéderait un jeton de présence pour permettre à la commune de remplacer les lunettes de toilettes. Mme Anita Balz peut comprendre que, pour des raisons diverses, le changement répété de lunettes de toilettes peut agacer, mais il s'agit quand même d'une question quelque peu sensible, notamment d'hygiène, et c'est pourquoi elle demande au Conseil communal de changer d'avis.

M. Jean-Pierre Fragnière (Continuité et Avenir) se plaint de l'emplacement du passage pour piétons au centre du village de Montagny-la-Ville qui n'a pas été modifié dans le cadre des travaux de réfection de la route cantonale. Il relève que cela pose des problèmes de circulation pour les convois agricoles lorsque l'on sort de la route de Belmont sur la route cantonale, à l'endroit où ont été installés des potelets de protection du passage pour piétons.

M. Camille Bavaud, conseiller communal, répond tout d'abord qu'il s'agit d'un aménagement de sécurité sur une route cantonale. Cet objet n'est donc pas de la compétence communale. Néanmoins, il a pu obtenir du canton qu'il enlève l'un des deux potelets, ce qui permet de faciliter la circulation. Mais il n'est pas possible d'en faire plus, l'Etat excluant toute entrée en matière pour le déplacement de ce passage pour piétons.

Le Président demande s'il y a encore des questions. Ce n'est pas le cas et le Président clôt la séance à 22h46.

Le secrétaire :

Christophe Burri

Le Président :

Pascal Chuard

Nom	Prénom	Localité	Liste électorale	Signature
Bugnon	Claude	Montagny-les-Monts	1 - 7 VILLAGES	
Clément	Jean-Luc	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Francey	Daniel	Grandsivaz	1 - 7 VILLAGES	
Genetelli	François	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Gründler	Monique	Cousset	1 - 7 VILLAGES	
Jaquet	Sébastien	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Küng	Marc	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Pidoud	Raphaël	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Pont	Eric	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Rossier	Sébastien	Montagny-les-Monts	1 - 7 VILLAGES	
Vienne	Christophe	Cousset	1 - 7 VILLAGES	
Balz	Anita	Montagny-les-Monts	2 - Gauche plurielle	
Barras	Vincent	Cousset	2 - Gauche plurielle	
Dupasquier	Sarah	Grandsivaz	2 - Gauche plurielle	
Fragnière	Gilbert	Cousset	2 - Gauche plurielle	
Fragnière	Marc	Cousset	2 - Gauche plurielle	excusé (malade)
Genilloud	Gisèle	Montagny-les-Monts	2 - Gauche plurielle	
Schrago	Daniel	Montagny-la-Ville	2 - Gauche plurielle	
Terrapon	Joël	Cousset	2 - Gauche plurielle	
Chuard	Pascal	Cousset	3 - Continuité et Avenir	
Dousse	Olivier	Cousset	3 - Continuité et Avenir	
Egger	François	Mannens	3 - Continuité et Avenir	
Fragnière	Jean Pierre	Montagny-la-Ville	3 - Continuité et Avenir	
Guisolan	Joël	Mannens	3 - Continuité et Avenir	
Joye	Jérémie	Mannens	3 - Continuité et Avenir	
Joye	Jonathan	Grandsivaz	3 - Continuité et Avenir	
Joye	Yannick	Grandsivaz	3 - Continuité et Avenir	
Pidoud	Gérald	Montagny-la-Ville	3 - Continuité et Avenir	
Stocker	Gilbert	Grandsivaz	3 - Continuité et Avenir	
Terrapon	Hubert	Montagny-la-Ville	3 - Continuité et Avenir	



MONTAGNY

CONSEIL GÉNÉRAL  
Commission des finances

Montagny, le 14 décembre 2017

## Rapport de la Commission Financière au Conseil Général sur le budget 2018 de la Commune

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général

### **I. Mission de la Commission financière**

Selon l'article 97.1 lettre a LCO, il appartient à la Commission financière (ci-après COFI) d'examiner le budget et de donner son préavis sous l'angle de l'engagement financier au Conseil général.

### **II. Procédure suivie**

- a. Par courriel de l'administration communale du 8 novembre 2017, la COFI a reçu les documents suivants :
  - Budget de fonctionnement 2018 au 8 11 2017 à 16h26 ;
  - Budget d'investissement 2018 au 8 11 2018 à 16h26 ;
  - Budget 2018 – Reports et nouveaux ;
  - Compte 210.506.0 – Budget d'investissement 2018 – Mobilier-bureautique-informatique des écoles primaires ;
  - Compte 294.503.4 – Budget d'investissement 2018 – Etude extension et rénovation centre scolaire et sportif de Cousset ;
  - Compte 330.500.3 – Budget d'investissement 2018 – Réaménagement place de jeux MLM ;
  - Compte 340.503.0 – Budget d'investissement 2018 – Extension installations sportives extérieures et 25 pages de documentation ;
  - Compte 620.501.47 – Budget d'investissement 2018 – Investissements routiers ;
  - Compte 620.501.48 – Budget d'investissement 2018 – Eclairage public installation de nouveaux candélabres ;
  - Compte 620.501.49 – Budget d'investissement 2018 – Aménagement d'un chemin d'accès et d'un chemin piétonnier ;
  - Compte 620.506.0 – Budget d'investissement 2018 – Achat de véhicules et machines.

- Compte 700.501.01 - Budget d'investissement 2018 – Raccordement du réseau d'eau de Mannens – Grandsivaz au réservoir de l'Entente à MLM ;
- Compte 700.501.23 - Budget d'investissement 2018 – Raccordement nouvelles constructions au réseau ;
- Compte 710.501.21 - Budget d'investissement 2018 – Contrôle des canalisations EU/EC à MLV ;
- Compte 710.501.22 - Budget d'investissement 2018 – Construction collecteur EU entre la Fenetta et le Châtelet à Cousset ;
- Compte 710.501.23 - Budget d'investissement 2018 – Etape 2 : mise en séparatif Rte du Jordil à Mannens ;
- Compte 720.506.6 - Budget d'investissement 2018 – Achat de machines pour la déchetterie ;
- Compte 750.501. 2 - Budget d'investissement 2018 – Démontage barrage et assainissement Arbogne ;
- Compte 790.500.0 - Budget d'investissement 2018 – Achat de zone de compensation à la commune de Lully et 3 pages de documentation ;
- Compte 810.500.1 - Budget d'investissement 2018 – Aménagement chemin forestier puits eau M4.
- Bilan au 31.10.2017 ;
- Compte d'investissement 2017 au 31.10.2017 ;
- Compte de fonctionnement 2017 au 31.10.2017.

Par courriel du 9 novembre 2017, l'administration communale transmet à la COFI l'estimation des rentrées fiscales au 03.11.2017.

- b. Dans sa séance du 14 novembre 2017, la COFI revoit en détail les différents comptes et postes du budget à la lumière d'une part, des explications contenues dans les documents eux-mêmes et d'autre part, des calculs et analyses qu'elle a elle-même conduits. Elle prépare une liste de questions transmise au Conseil communal par l'intermédiaire de Madame la Syndique et Cheffe du dicastère des finances.
- c. Le 20 novembre 2017, la COFI participe à une séance avec le Conseil communal au cours de laquelle celui-ci lui apporte les réponses aux questions posées, précise et davantage explique en détail certains points du budget. En outre, il remet à la COFI un document intitulé « Dettes communales – Moyenne des Taux » qui présente l'évolution prévisible des emprunts bancaires et de la charge d'intérêt de 2018 à 2023.
- d. A la suite de cette séance, la COFI tient une séance d'analyse, de discussion et d'appréciation.
- e. Dans les jours qui suivent, la COFI procède à des analyses et études supplémentaires. Elle prépare, en particulier, une projection de la situation financière de la commune de 2018 à 2023 sur la base du dernier document reçu et des informations en sa possession.
- f. Dans sa séance du 2 décembre 2017, elle finalise sa position et prépare son rapport.

### III. Projection financière à cinq ans

Comme mentionné ci-dessus (II. Lettre e), la COFI a établi une projection de la situation financière de la commune de 2018 à 2023 sur la base des documents reçus du Conseil communal (budget 2018, document intitulé « Dettes communales – Moyenne des Taux », plan financier présenté en avril 2017, comptes au 31 octobre 2017) et de certaines hypothèses qu'elle estime correctes.

Il en ressort que les investissements prévus de 2018 à 2023 se projettent à CHF 32'200'000 (y compris le budget 2018 d'investissement d'environ CHF 7'500'000), soit CHF 10'000'000 de plus que dans le plan financier présenté en avril 2017.

Sur cette base, la Commune excéderait, en fin de l'année 2021, sa capacité d'emprunt d'environ 7 millions de francs, compte non tenu des éventuelles subventions.

Cette projection montre que le Conseil général doit être extrêmement vigilant dans l'examen du budget d'investissements 2018 s'il ne veut pas mettre en péril les finances communales et par conséquent, provoquer une hausse d'impôt substantielle et surtout durable.

### IV. Présentation succincte du Budget

#### Budget de fonctionnement 2017

Le budget de fonctionnement présente un résultat excédentaire de CHF 11'764.60 selon les chiffres suivants.

<b>Total des charges</b>	9'072'069.00	<b>Total des produits</b>	9'083'833.60
<b>Imputations internes</b>	( 456'201.95)	<b>Imputations internes</b>	( 456'201.95)
<b>Charges réelles</b>	<b>8'615'867.05</b>	<b>Produits réels</b>	<b>8'627'631.65</b>

Le total des charges réelles budgétées s'élève à CHF 8'615'867.05, soit une augmentation de 7.18% par rapport aux chiffres, hors imputations internes et amortissements extraordinaires, de l'exercice 2016 et de 8.29% par rapport au budget 2017.

Le total des produits réels budgétés s'élève à CHF 8'627'631.65, soit une diminution de 4.6 % par rapport à l'exercice 2016 et une augmentation de 8.37 % par rapport au budget 2017. Les produits ont été budgétés par le Conseil communal en tenant compte des entrées fiscales effectives à la fin octobre 2017 et des projections pour 2018. Dans ce sens, le produit de l'impôt sur le revenu a été fixé à un niveau inférieur de 6.10% par rapport à la statistique cantonale.

#### Budget des investissements 2018

Le budget des investissements montre un excédent des dépenses de CHF 7'479'856.50 (net des recettes de taxes et subventions éventuelles) analysé en Nouveaux investissements pour CHF 7'018'960.00 et en Report d'exercices passés pour CHF 460'896.50, comme détaillé ci-dessous.

	o. du J	No de cpte	Libellé	2018	
			<b>Financé par la fiscalité :</b>	Dépenses	Recettes
1	a	210.506.0	Mobilier/bureautique/informatique école primaire	39'180.00	
2	b	294.503.4	Etude Extension et rénovation centre scolaire & sportif Cousset	85'000.00	
3	c	330.500.3	Réaménagement place de jeux de Montagny-Les-Monts	15'000.00	
4	d	340.503.0	Extension installations sportives extérieures Cousset	4'000'000.00	
5	e	620.501.47	Investissements routiers 2018	212'250.00	
6	f	620.501.48	Eclairage public – Installation de nouveaux candélabres	17'100.00	
7	g	620.501.49	Construction route communale et chemin piétonnier à Mannens	81'000.00	
7	g	620.611.0	Participation de tiers aux frais d'infrastructure		15'000.00
8	h	620.506.00	Achat de véhicules et de machines pour la voirie	64'800.00	
9	o	750.501.2	Démontage barrage et assainissement de l'Arbogne	30'000.00	
9	o	750.661.0	Subvention fédérale		10'500.00
9	o	750.661.1	Subvention cantonale		8'100.00
10	p	790.500.0	Achat de zone à bâtir de compensation à la commune de Lully	234'530.00	
11	q	810.500.1	Aménagement chemin forestier puits eau M4	35'000.00	
			<b>Total des nouveaux investissements financés par la fiscalité</b>	<b>4'813'860.00</b>	<b>33'600.00</b>
	o. du J	No de cpte	Libellé	2018	
			<b>Financé par les taxes (Eau potable, Épuration, Raccordement, Déchets)</b>	Dépenses	Recettes
12	i	700.501.01	Raccordement de Mannens au réservoir de l'entente	625'000.00	
13	j	700.501.23	Raccordement de nouvelles constructions au réseau	6'000.00	
14		700.610.00	Taxes de raccordement eau potable		80'000.00
15	k	710.501.21	Contrôle canalisation EU/EC à Montagny-La-Ville	22'500.00	
16	l	710.501.22	Construction collecteur EU entre la Fenetta et le Châtelet	37'200.00	
17	m	710.501.23	Assainissement EC/EU à Mannens étape 2	1'700'000.00	
18		710.610.00	Taxes de raccordement eaux usées		150'000.00
19	n	720.506.6	Achat de machines pour la déchetterie	78'000.00	
			<b>Total des Nouveaux Investissements financés par les taxes</b>	<b>2'468'700.00</b>	<b>230'00.00</b>
			<b>Total des Nouveaux Investissements</b>	<b>7'282'560.00</b>	<b>263'600.00</b>

	No de cpte	Libellé	2017	
			Dépenses	Recettes
20	140.661.09	Subvention ECAB : Réfect. réseau eau MLV		50'000.00
21	330.500.0	Aménagement et entretien place de jeux de Cousset	87'322.00	
22	620.500.0	Achat route, terrain et place derrière la Gare à Cousset	59'500.00	
23	620.501.25	Optimisation de l'éclairage public	130'000.00	
24	620.501.43	Déplacement passage pour piétons Cousset	44'000.00	
25	620.501.44	Etude de circulation et de sécurité routière dans la commune	38'000.00	
26	620.501.46	Investissements routiers 2017	4'000.00	
27	650.501.0	Aménagement d'une baie d'arrêt pour les bus à Cousset	20'000.00	
28	710.501.00	Construction canalisation eaux claires Les Parchys MLV	75'000.00	
29	711.522.0	Participation étude de la STEP régionale Broye	19'924.00	

30	740.503.0	Re naturalisation des cimetières communaux	4'057.70	
31	790.500.1	Révision du Plan d'Aménagement Local (PAL)	29'092.80	
		<b>Total des Reports</b>	<b>510'896.50</b>	<b>50'000.00</b>

### **Nouveaux Investissements**

La COFI a analysé individuellement chaque investissement et a les commentaires suivants.

#### **1. Investissements financés par la fiscalité**

A part le projet n°4 (lettre d de l'ordre du jour), commenté ci-dessous, la COFI rend un avis favorable à l'approbation de ces nouveaux projets totalisant CHF 780'260,00.

Le projet « Extension installations sportives extérieures Cousset » (point 2.4.d. de l'ordre du jour - n°4 - cpte 340.503.0 ci-dessus) pour CHF 4'000'000 appelle les remarques suivantes.

- a) Les explications du Conseil communal ayant été prises en compte, la COFI est d'avis qu'il y a, en réalité, quatre projets distincts dans ce projet d'investissement qui peuvent être considérés indépendamment les uns des autres en l'état actuel des informations communiquées, à savoir (les « Divers et imprévus » de CHF 338'800 étant réparti au pro rata) :
  - la création d'un terrain de foot en synthétique pour CHF 1'528'200 plus CHF 141'400 ; le terrain de foot de MLV étant en conséquence déclassé pour une utilisation à décider.
  - la création d'un terrain de skater inline pour CHF 371'520 plus CHF 34'350 ;
  - la création d'une place multisport destinée aux scolaires pour CHF 271'080 plus CHF 25'100 ;
  - et la construction de vestiaires et buvette destinés aux associations sportives (par opposition aux scolaires) pour CHF 1'490'400 plus CHF 137'950.
- b) De par l'emplacement choisi et la nature de ces projets, les liens et les synergies avec le projet de centralisation des écoles sont certains et importants. Or, les informations concernant ce dernier ne seront apparemment pas disponibles avant le printemps 2018.
- c) La COFI estime donc qu'il serait prématuré de voter en bloc maintenant ce projet sans avoir la vision de ce qui va arriver dans six mois et de risquer ainsi de prêter des projets futurs importants pour la commune.
- d) En conséquence de ce qui précède, la COFI ne peut valider l'ensemble de cet investissement de CHF 4'000'000.

#### **2. Investissements financés par les taxes**

La COFI est favorable à l'approbation de ces investissements compte tenu du fait que plus de la moitié du financement nécessaire aura déjà été encaissée en 2017.

### **Reports des années précédentes**

Ces investissements ont déjà fait l'objet d'une approbation lors des assemblées générales précédentes.

## **V. Conclusion**

Sur la base des procédures effectuées et, en particulier, celles décrites ci-dessus, la COFI conclut que

- Le budget respecte les principes de comptabilité publique tels que définis par les articles 87a LCo et 43a RELCo.
- Le budget respecte le principe de la non compensation des dépenses avec les recettes.
- La distinction entre le budget de fonctionnement et le budget des investissements est conforme aux prescriptions du plan comptable harmonisé.
- Le montant des amortissements financiers obligatoires figurant dans le « contrôle de l'endettement 2016 » est effectivement couvert par le montant d'amortissements prévu au budget.

En conséquence, la COFI préavise favorablement le budget de fonctionnement dans son ensemble.

Elle préavise favorablement chaque nouvel investissement séparément à l'exception de l'investissement prévu au compte 340.503.0 de CHF 4'000'000 pour lequel, compte tenu du projet de centralisation scolaire, elle est d'avis qu'il faut au moins renvoyer la décision de la construction des vestiaires et buvette ainsi que la création de la place multisport soit CHF 1'924'530 - et au plus, l'ensemble du projet – au printemps 2018. Elle appelle en conséquence à un vote séparé sur chaque composante de cet investissement.

En fonction de ce qui précède, elle ne peut préaviser favorablement le budget d'investissement 2018 dans son ensemble.

Olivier Dousse  
Président

François Egger  
Membre

François Genetelli  
Secrétaire

Gisèle Genilloud  
Membre

Marc Küng  
Membre

# **Commune de Montagny**



## **Conseil général**

Séance du 14.12.2018

- Budget 2018 -



**Ordre du jour de la séance du Conseil général  
du jeudi 14 décembre 2017 à 20h00  
au centre scolaire et sportif de Cousset**

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 mai 2017.
2. Budget 2018.
  - 2.1. Présentation du budget de fonctionnement.
  - 2.2. Rapport de la Commission financière (fonctionnement et investissement).
  - 2.3. Questions / réponses sur le budget de fonctionnement.
  - 2.4. Présentation du budget des investissements :
    - a. 210.506.0 Mobilier/bureautique/informatique pour les écoles primaires.
    - b. 294.503.4 Crédit complémentaire pour l'étude d'extension et de rénovation du centre scolaire et sportif de Cousset.
    - c. 330.500.3 Réaménagement de la place de jeux de Montagny-les-Monts.
    - d. 340.503.0 Extension des installations sportives extérieures à Cousset.
    - e. 620.501.47 Investissements routiers 2018.
    - f. 620.501.48 Installations de nouveaux candélabres d'éclairage public.
    - g. 620.501.49 Construction route et chemin piétonnier à Mannens.  
620.611.0 Participation de tiers aux frais d'infrastructure (route/chemin à Mannens)
    - h. 620.506.00 Achat de véhicules et machines pour la voirie.
    - i. 700.501.01 Raccordement de Mannens au réservoir de l'Entente.
    - j. 700.501.23 Raccordement des nouvelles constructions au réseau d'eau potable.
    - k. 710.501.21 Contrôle des canalisations eaux claires / eaux usées à Montagny-la-Ville.  
710.501.22 Construction d'un collecteur eaux usées entre la Fenetta et le Châtelet
    - m. 710.501.23 Assainissement eaux claires / eaux usées à Mannens - Etape 2.
    - n. 720.506.6 Achat de machines pour la déchetterie.
    - o. 750.501.2 Démontage barrage et assainissement de l'Arbogne.  
750.661.0 Subventions fédérales.  
750.661.1 Subventions cantonales.
    - p. 790.500.0 Achat de zone à bâtir de compensation.
    - q. 810.500.1 Aménagement d'un chemin d'accès au puits d'eau M4 à Montagny-la-Ville.
  - 2.5. Vote général du budget d'investissement.
  - 2.6. Vote du budget de fonctionnement et d'investissement.
3. Adoption du Règlement sur la détention et l'imposition des chiens.
4. Adoption du Règlement communal sur l'accueil extrascolaire (AES).
5. Informations du Conseil communal.
6. Informations du Conseil général.
7. Divers.

Une fois la séance terminée, la société mandatée par le Conseil communal, Holinger SA Ingénieurs-conseil à Ecublens VD, procédera à une présentation du projet de réalisation du centre scolaire.

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant le Conseil général peuvent être consultés sur le site internet et au Bureau communal, durant les heures d'ouverture, dix jours avant la séance.

En application des articles 51<sup>bis</sup> et 9<sup>bis</sup> de la Loi sur les communes, les séances du Conseil général sont publiques. Des sièges seront mis à disposition à toutes celles et tous ceux qui souhaitent y assister.

Le Bureau du Conseil général



COMMUNE  
DE  
MONTAGNY

Cousset, le 24 mai 2017

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE N° 3 DU CONSEIL GÉNÉRAL  
DU JEUDI 4 MAI 2017 À 20H00  
AU CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF DE COUSSET**

---

**Personnes présentes :** 30 Conseillers généraux (selon liste des présences ci-jointe)

Conseil communal : Genetelli Chantal, Syndique  
Joye Stéphane, conseiller communal  
Daidié Jean-Patrick, conseiller communal  
Rémié Wenceslas, conseiller communal  
Bavaud Camille, conseiller communal  
Soutter Eric, conseiller communal  
Bussard Thierry, conseiller communal

**Personnes excusées :** -

La séance est présidée par Mme Monique Gründler-Haldimann, Présidente du Conseil général.

La Présidente ouvre cette séance en adressant ses salutations à tous les conseillers communaux et généraux présents, aux personnes venues suivre les débats ainsi qu'aux représentants de la presse.

Elle propose d'emblée une modification de l'ordre du jour, par un ajout du rapport du Conseil général au point n° 3 :

3. Rapport de gestion

3.1. Rapport de gestion du Conseil communal

3.2. Rapport de gestion du Conseil général

La Présidente soumet cette modification de l'ordre du jour qui est acceptée à l'unanimité.

La Présidente indique que la séance a été convoquée conformément à la loi sur les communes. Elle peut donc délibérer valablement et la Présidente la déclare ouverte à 20h01. Elle précise que les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal de la séance du Conseil général.

La Présidente se réfère à l'ordre du jour mentionné dans la convocation et qui vient d'être modifié :

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 décembre 2016.
2. Comptes 2016 :
  - 2.1. Présentation des comptes 2016
  - 2.2. Présentation du rapport de l'organe de révision BDO par la commission financière
  - 2.3. Rapport de la commission financière
  - 2.4. Approbation des comptes 2016
3. Rapport de gestion
  - 3.1. Rapport de gestion du Conseil communal
  - 3.2. Rapport de gestion du Conseil général
4. Information du Conseil communal
  - 4.1. Plan de législature 2016-2021
  - 4.2. Planification financière 2018-2022
5. Vente de terrain à Mannens
6. Elections de la Présidence et de la Vice-présidence du Conseil général
7. Convocation du Conseil général : Mode de distribution des documents
8. Adoption de la nouvelle convention relative aux services de logopédie, psychologie et psychomotricité (Broye)
9. Réponses du Conseil communal aux questions ouvertes du 15 décembre 2016
10. Divers
11. Présentation de la COREB par M. Pierre-André Arm, Directeur

La Présidente demande s'il y a d'autres remarques en lien avec l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas et la Présidente passe au point suivant.

### **1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 décembre 2016**

Le procès-verbal a été envoyé aux membres du Conseil général. Elle demande s'il y a des remarques concernant sa rédaction. Comme ce n'est pas le cas, la Présidente soumet l'objet au vote. Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Comptes 2016**

#### **2.1. Présentation des comptes 2016.**

La Présidente donne la parole à la Mme Chantal Genetelli, Syndique, qui procède à la présentation des comptes 2016 en se basant sur les documents qui ont été transmis au Conseil général avec la convocation. Elle relève que les comptes bouclent avec des charges de Fr. 8'461'774.29 et des produits de Fr. 9'469'956.06. Elle commente les comptes hors imputations internes projetés sur un écran, notamment sur l'évolution des charges et des produits. Elle explique l'évolution des recettes fiscales en lien avec l'évolution démographique sur la base de graphiques avec des données croisées.

Elle donne une explication sur l'affectation du bénéfice brut de Fr. 1'382'329.57, dont Fr. 374'147.80 ont été comptabilisés en amortissement supplémentaire et Fr. 1'008'181.77 à la fortune au bilan. Mme la Syndique commente les raisons qui justifient la comptabilisation du bénéfice à la fortune.

Elle termine sa présentation avec le bilan au 31.12.2016 et le flux de trésorerie.

Arrivée en fin de présentation, Mme la Syndique demande s'il y a des questions.

- Mme Anita Balz, pour le groupe « gauche plurielle »
  - Compte 010.300.2 : Commission financière :

Mme Anita Balz demande pour quelles raisons ce compte 010.300.2 boucle avec Fr. 3'378.75 de charges alors que le budget en prévoyait Fr. 2'000. —. Le Président de la commission financière, M. Olivier Dousse, répond que cela est dû au temps pris par la commission financière pour faire son choix sur l'organe de révision. La COFI a dû aussi prendre du temps pour traiter du dépassement budgétaire provoqué après l'inondation au sous-sol du centre scolaire et sportif.
  - Compte 710.434.0 : Taxe au m<sup>3</sup> pour l'épuration des eaux :

Mme Anita Balz relève un excédent de recettes de Fr. 181'756.10 dans le chapitre épuration des eaux, somme qui a été transférée dans une réserve au bilan. Elle souhaite connaître la position du Conseil communal quant à l'application d'une diminution du prix de l'épuration. M. Thierry Bussard, conseiller communal en charge de l'épuration, répond que cette hausse est due à l'entrée en vigueur du règlement communal sur l'épuration et l'évacuation des eaux révisé en 2015. Ce nouveau règlement impose la mise en réserve du capital représentant la valeur de remplacement des installations. Du fait que c'est la première année complète que les nouvelles taxes sont perçues, il est question d'analyser le bien-fondé des tarifs, tâche sur laquelle M. Thierry Bussard va se pencher prochainement.
  - Attribution du bénéfice :

Mme Anita Balz demande quelle est la base de réflexion du Conseil communal pour attribuer le bénéfice à la fortune alors que les autres communes procèdent toutes par des amortissements obligatoires. Mme la Syndique répond qu'elle s'est posée elle-même la même question tellement il semble évident d'affecter le bénéfice à la fortune, du fait que les amortissements n'apportent rien en terme financier. Mme la Syndique ne voit aucun intérêt pour notre commune de comptabiliser des amortissements supplémentaires.
- M. Marc Küng, pour le groupe « 7 villages »
  - Compte 700.481.0 : Taxe de raccordement en eau potable :

M. Marc Küng relève que le compte boucle 2016 à zéro alors qu'un montant de Fr. 71'960.15 figurait au budget. Il en demande la raison. Le secrétaire-caissier répond qu'il s'agit d'un compte technique. Il rappelle que les taxes de raccordement sont comptabilisées par défaut dans le compte d'investissement. Compte tenu du bon résultat 2016 qui a permis d'équilibrer le chapitre de l'eau potable, il n'a pas été nécessaire d'imputer une part des taxes de raccordement comptabilisées au compte d'investissement dans le compte de fonctionnement, par le biais de ce compte technique 700.481.0

Il n'y a plus de question alors la Présidente passe au point suivant.

## 2.2. Présentation du rapport de l'organe de révision BDO par la commission financière

La Présidente donne la parole à M. Olivier Dousse, Président de la commission financière, pour la lecture du rapport de l'organe de révision BDO tel qu'il a été distribué aux membres du Conseil général. L'organe de révision BDO recommande d'approuver les comptes annuels soumis.

## 2.3. Rapport de la commission financière

La Présidente donne la parole à M. Olivier Dousse, Président de la commission financière, pour la lecture du rapport de la commission financière. La commission financière accepte le rapport de l'organe de révision BDO et recommande d'approuver les comptes annuels soumis.

## 2.4. Approbation des comptes 2016

La Présidente soumet l'objet au vote. Les comptes 2016 sont approuvés à l'unanimité.

# 3. Rapport de gestion

## 3.1. Rapport de gestion du Conseil communal

La Présidente donne la parole à Mme la Syndique qui informe qu'elle ne va pas lire le rapport du Conseil communal étant donné qu'il a été distribué avec la convocation. Mme la Syndique demande s'il y a des questions à ce sujet. Comme ce n'est pas le cas, la Présidente soumet l'objet au vote. Le rapport de gestion du Conseil communal est approuvé à l'unanimité

## 3.2. Rapport de gestion du Conseil général

La Présidente procède à la lecture du rapport du Conseil général. La Présidente tient à remercier Mme la Syndique, Messieurs les conseillers communaux, le bureau du Conseil général et l'administration communale pour la collaboration tout au long de son mandat.

# 4. Information du Conseil communal

## 4.1. Plan de législature 2016-2021

La Présidente donne la parole à Mme Genetelli qui informe qu'elle ne va pas approfondir les projets étant donné qu'ils ont été présentés lors de la séance du mois de décembre 2016. Par ailleurs, des documents explicatifs ont été joints à la convocation. Il s'agit donc d'une présentation sommaire par projet et elle demande s'il y a des questions sur le plan de législature.

### **Projet 1 : Extension et mise en valeur des zones d'intérêts générales**

Il n'y a pas de question pour ce projet

## **Projet 2 : Centralisation des écoles**

- Mme Sarah Dupasquier, pour le groupe « gauche plurielle »
  - Mme Dupasquier demande où en est concrètement le projet de centralisation des écoles. Mme la Syndique répond que le Conseil communal doit se déterminer sur le projet. M. Wenceslas Rémié, conseiller communal, répond qu'il n'a pas d'informations supplémentaires sur le projet pour l'instant.
- M. Vincent Barras, pour le groupe « gauche plurielle »
  - M. Vincent Barras demande ce qu'il en est de la reprise des travaux des différentes commissions qui ont travaillé sur ce projet lors de la précédente législature. M. Wenceslas Rémié répond que les travaux des commissions vont permettre au Conseil communal de proposer des solutions pour les écoles de demain.

## **Projet 3 : Rénovation et déplacement des structures sportives externes**

- M. Gilbert Fragnière, pour le groupe « gauche plurielle »
  - M. Fragnière demande où en est le projet d'étude. M. Bavaud répond que le projet est bien avancé au niveau du Conseil communal il informe également que le projet est prévu d'être réalisé en quatre phases.
    - Phase 1 : Une étude préliminaire sera faite chez Real Sport Outdoor SA
    - Phase 2 : Une commission sera créée pour valider les travaux techniques et pour donner préavis au Conseil communal
    - Phase 3 : Suivi du problème d'implantation des installations, des appels d'offre et du respect des directives concernant les marchés publics par un bureau d'architecte
    - Phase 4 : Mise en soumission et réalisation par le bureau d'architecte ou l'ingénieur mandaté
  - M. Fragnière demande où en est la négociation des terrains privés. Mme la Syndique répond que des propriétaires ont été approchés pour savoir s'ils sont vendeurs de leur parcelle.

## **Projets 4 à 6 : Extension déchetterie, voirie et zone verte publique**

Il n'y a pas de question pour ce projet

## **Projet 7 : Structuration de la mobilité**

Il n'y a pas de question pour ce projet

## **Projet 8 : Etat sanitaire et hydraulique des cours d'eau-cadastre des sources des eaux privées et potable**

Il n'y a pas de question pour ce projet

## **Projet 9 : STEP régionale**

Il n'y a pas de question pour ce projet

#### 4.2. Planification financière 2018-2022

La Présidente donne la parole à Mme la Syndique pour la présentation du plan financier 2018-2022, qui procède à la présentation du document joint à la convocation.

La Présidente donne la parole à M. Olivier Dousse, Président de la commission financière, pour la lecture du rapport de la commission financière. La COFI a préavisé favorablement la planification financière 2018-2022.

La Présidente ouvre la discussion :

- M. Jean-Luc Clément, pour le groupe « 7 villages »
  - M. Jean-Luc Clément rend attentif le Conseil communal concernant l'extension de l'école, il craint un investissement pour des écoles qui seront vides dans le futur. Mme la Syndique répond que le dossier est en route depuis 2014 et cela veut dire qu'il y a un réel besoin d'extension.
- M. Marc Fragnière, pour le groupe « gauche plurielle »
  - M. Marc Fragnière demande ce que signifie l'embauche éventuelle d'un technicien et quelles seront ses tâches. Mme la Syndique répond que le Conseil communal a constaté que l'administration est à saturation en matière de construction. Ce technicien suivrait donc les procédures de constructions ainsi que l'évolution des chantiers sur le terrain. Ce technicien représenterai un soutien pour l'administration et pour notamment la commission des constructions.

#### 5. Vente de terrain à Mannens

La Présidente donne la parole à M. Eric Soutter, conseiller communal, pour la présentation du dossier de vente de terrain agricole à Mannens, l'article 480 RF d'une surface de 534 m<sup>2</sup>. Il procède à la lecture du dossier envoyé aux membres du Conseil général.

- M. Gilbert Fragnière, pour le groupe « gauche plurielle »
  - M. Fragnière demande où se situe ce terrain à Mannens. M. Soutter répond que ce terrain se trouve à l'impasse de la Grillière.

La Présidente demande s'il y a d'autres questions. Ce n'est pas le cas et la Présidente soumet l'objet au vote. La vente de l'article 480 RF à Mannens, de 534 m<sup>2</sup>, pour le prix de Fr. 2'000.00, est acceptée à l'unanimité.

#### 6. Elections de la Présidence et de la Vice-présidence du Conseil général

La Présidente propose d'élire M. Pascal Chuard, Vice-président, pour la présidence du Conseil général pendant une année. M. Pascal Chuard est élu par acclamation.

La Présidente propose d'élire Mme Anita Balz à la vice-présidence pour une année. Mme Anita Balz est élue par acclamation.

La Présidente remercie le Conseil général pour ces élections et passe au point suivant.

## **7. Convocation du Conseil général : Mode de distribution des documents**

La Présidente se réfère au message joint à la convocation et demande si le Conseil communal accepte que les messages et autres documents relatifs à l'ordre du jour soient envoyés, en règle générale, par messagerie électronique simultanément à l'envoi de la convocation par courrier postal. Si nécessaire et sur demande, les documents « papier » peuvent être remis aux membres qui le désirent sur simple demande à l'administration communale.

M. Gilbert Fragnière soutient la variante mixte. Cette variante consisterait à distribuer le gros des documents par courriel avec une possibilité d'aller chercher les documents imprimés à l'administration communale.

La Présidente demande s'il y a d'autres remarques. Comme ce n'est pas le cas, la Présidente soumet l'objet au vote. Le mode de distribution des documents est accepté à la majorité moins un avis contraire.

## **8. Adoption de la nouvelle convention relative aux services de logopédie, psychologie et psychomotricité (Broye)**

La Présidente donne la parole à M. Rémié, conseiller communal qui commente les principales modifications de la convention.

- Mme Anita Balz, pour le groupe « gauche plurielle »
  - Mme Anita Balz demande si des démarches ont été entreprises afin d'organiser des séances de logopédie à domicile. M. Camille Bavaud, conseiller communal, répond que la commission de surveillance pour les services auxiliaires, nommée par ASCOBROYE, s'est posée la question à plusieurs reprises pour savoir s'il fallait décentraliser les thérapies. D'ailleurs, une antenne sera créée dans le nouveau C.O. projeté à Cugy qui pourra être utile pour notre commune.
- M. Vincent Barras, pour le groupe « gauche plurielle »
  - M. Vincent Barras demande quel est le lien avec le CO de Cugy. M. Camille Bavaud répond qu'il s'agit de se coordonner au niveau régional.

La Présidente demande s'il y a d'autres questions. Ce n'est pas le cas et la Présidente soumet l'objet au vote. La nouvelle convention relative aux services de logopédie, psychologie et psychomotricité (Broye) est approuvée à l'unanimité.

## **9. Réponses du Conseil communal aux questions ouvertes du 15 décembre 2016**

La Présidente se réfère au document transmis par le Conseil communal avec la convocation. Il n'y a pas de question à ce sujet et la Présidente passe au point suivant.

## 10. Divers

La Présidente ouvre la discussion :

- M. Eric Pont, pour le groupe « 7 villages »
  - M. Pont demande s'il est possible de procéder à une analyse afin connaître la qualité de l'eau telle qu'elle figure sur les bouteilles d'eau potable. M. Bussard prend note de la proposition et va en analyser la faisabilité.

Il n'y a pas d'autre question ou proposition et la Présidente donne la parole à Mme la Syndique qui remercie le Conseil général pour la qualité de ses débats.

La Présidente clôt la séance officielle à 22h10 en indiquant :

- qu'un bulletin d'information relatant les informations de la présente séance sera distribué en tout-ménage dans la commune.
- qu'un apéritif offert par la commune sera servi en fin de séance par la société de jeunesse des Arbognes.
- Que ses remerciements vont à tous les acteurs de la politique communale pour l'aventure qu'elle a vécue durant son année de Présidence du Conseil général. Elle souhaite beaucoup de plaisir à son successeur dans l'exercice de sa fonction.
- Qu'elle passe la parole à M. Pierre-André Arm pour la présentation de la COREB.

## 11. Présentation de la COREB par M. Pierre-André Arm, Président

Le Conseil général assiste à cette présentation des enjeux économiques dans notre région intercantonale de la Broye.

En fin de présentation, la Présidente remercie M. Pierre-André Arm pour sa présentation et invite les personnes présentes à se diriger vers la sortie pour l'apéritif.

Le secrétaire :

Christophe Burri

La Présidente :

Monique Gründler

Noms	Prénoms Usuel	Adresse	NPA	Localité	Liste électorale	Signature
Bugnon	Claude	Route du Pavement 9	1774	Montagny-les-Monts	1 - 7 VILLAGES	
Clément	Jean-Luc	Impasse Sur-la-Ville 6	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Francey	Daniel	Route de Fribourg 56	1775	Grandsivaz	1 - 7 VILLAGES	
Genetelli	François	Rue Centrale 46	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Gründler	Monique	Impasse Côte-des-Esserts 39	1774	Cousset	1 - 7 VILLAGES	
Jaquet	Sébastien	Chemin de la Cabuche 1	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Küng	Marc	Route du Pré-Michel 9	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Pidoud	Raphaël	Route du Pré-Michel 6	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Pont	Eric	Route du Pré-Michel 15	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Rossier	Sébastien	Route du Curtil 20	1774	Montagny-les-Monts	1 - 7 VILLAGES	
Vienne	Christophe	Route des Arbognes 28	1774	Cousset	1 - 7 VILLAGES	
Balz	Anita	Impasse de la Rita 17	1774	Montagny-les-Monts	2 - Gauche plurielle	
Barras	Vincent	Impasse Côte-des-Esserts 19	1774	Cousset	2 - Gauche plurielle	
Dupasquier	Sarah	Impasse du Moulin 70	1775	Grandsivaz	2 - Gauche plurielle	
Fragnière	Gilbert	Impasse Granges-Philing 32	1774	Cousset	2 - Gauche plurielle	
Fragnière	Marc	Route des Buissons 8	1774	Cousset	2 - Gauche plurielle	
Genilloud	Gisèle	Route de la Fenetta 12	1774	Montagny-les-Monts	2 - Gauche plurielle	
Schrigo	Daniel	Route du Pré-Michel 17	1776	Montagny-la-Ville	2 - Gauche plurielle	
Terrapon	Joël	Impasse des Prairies 2	1774	Cousset	2 - Gauche plurielle	
Chuard	Pascal	Route de Fin-de-Plan 15	1774	Cousset	3 - Continuité et Avenir	
Dousse	Olivier	Route de Fin-de-Plan 4	1774	Cousset	3 - Continuité et Avenir	
Egger	François	Route du Jordil 51	1775	Mannens	3 - Continuité et Avenir	
Fragnière	Jean Pierre	Rue Centrale 48	1776	Montagny-la-Ville	3 - Continuité et Avenir	
Guisolan	Joël	Route de la Bioloire 17	1775	Mannens	3 - Continuité et Avenir	
Joye	Jérémie	Chemin du Champ-Vernard 27	1775	Mannens	3 - Continuité et Avenir	
Joye	Jonathan	Route de Montagny 32	1775	Grandsivaz	3 - Continuité et Avenir	
Joye	Yannick	Impasse de la Villaire 7	1775	Grandsivaz	3 - Continuité et Avenir	
Pidoud	Gérald	Route de Belmont 53	1776	Montagny-la-Ville	3 - Continuité et Avenir	
Stocker	Gilbert	Impasse des Hirondelles 8	1775	Grandsivaz	3 - Continuité et Avenir	
Terrapon	Hubert	Route du Pré-Michel 7	1776	Montagny-la-Ville	3 - Continuité et Avenir	

## Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2018	Budget	2017	Comptes	2016
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION</b>	<b>1,049,990.15</b>	<b>195,450.00</b>	<b>1,016,330.40</b>	<b>164,456.70</b>	<b>903,887.30</b>	<b>177,047.74</b>
			854,540.15		851,873.70		726,839.56
<b>01</b>	<b>Conseil général, Conseil communal</b>	<b>130,525.00</b>		<b>129,875.00</b>		<b>125,163.65</b>	
010.300.0	Vacations du Conseil communal Selon budget 2017	80,000.00		80,000.00		72,783.80	
010.300.1	Vacations du Conseil général 2 séances en 2018 de 30 personnes x forfait de 90.00 par conseiller = (60 x 90) = 5400	5,400.00		8,100.00		4,870.00	
010.300.11	Vacations du bureau du Conseil général Bureau : 7 séances de 3 h x 5 pers. x 25.00/h = 2'625 + Présidence du bureau et du CG 60 h x 25.-- = 1'500	4,125.00		4,125.00		2,181.25	
010.300.12	Vacations des commissions du Conseil général					1,258.50	
010.300.2	Vacations de la Commission financière Selon détail fourni par la COFI	3,500.00		3,000.00		3,378.75	
010.300.3	Rémunération des scrutateurs 5 votations / élections x 500.00	2,500.00		2,500.00		5,200.00	
010.300.4	Vacations de la commission de naturalisation 4 séances de 2 heures x 5 personnes x 25.00 heures + Fr. 250.00 pour PV = Augmenté à Fr. 1500	1,500.00		1,250.00		1,550.00	
010.300.5	Vacations de la commission de rédaction du journal comm (8 séances x 6 personnes x 2 h. x 25.- = 2'400.- + 12 heures pour mise en page et finalisation = 300.-	2,700.00					
010.309.0	Frais de formation Conseil communal					1,080.00	
010.310.0	Fournit. de bureau, publications, annonces 5 mises sous pli à la Rosière 5 x 400 = 2'000 + 2 x convoc. FO Conseil général x 250 = 500 + abo journal la Liberté, la Broye et le Républicain 500 + publications diverses FO 2'000 + impression de deux éditions du journal communal 8000	13,000.00		13,600.00		11,620.15	
010.317.0	Dédommagements (déplacement, représent.) 2500 souper du personnel + 4500 dons divers du Conseil communal au fur et à mesure des manifestations (décision expresse du Conseil communal hors directives)	7,000.00		7,000.00		7,658.25	
010.318.0	Frais de ports	5,800.00		5,800.00		8,803.95	

## Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
010.318.2	Envois de 5 certificaux électoraux x 1000 = 5'000 + 400 pour distribution du journal communal + 400 divers Frais de fiduciaire - Vérif. des comptes Selon offre de la fiduciaire du 4 mai 2017 , approuvée par la séance de CC du 15.5.17	5,000.00		4,500.00		4,779.00	
<b>02</b>	<b>Administration générale</b>	<b>919,465.15</b>	<b>195,450.00</b>	<b>886,455.40</b>	<b>164,456.70</b>	<b>778,723.65</b>	<b>177,047.74</b>
020.301.0	Traitement du personnel administratif 2017 + 1 pallier au 1.1.2018  Engagement d'un technicien communal avec suivi secrétariat à Fr. 90'000.00 (CDD) (13ème compris) à 100 % sur 6 mois.  30 % à refacturer à St-Aubin(pour 2018 : 313 h. x 53.-/h. = 16'600) (voir compte 020.435.0)  Un emploi à 50 % arrive à échéance au 30 juin et ne sera par renouvelé (Sandrine Stucky)  Augmentation du taux d'activité d'une secrétaire de 50 %à 100 % à partir du 1er juillet pour l'exécution de tâches supplémentaires --> remplacement de Sandrine Stucky.  Augmentation du taux d'activité de 20 % d'une secrétaire pour l'appui financier lié à l'AES et les finances scolaires.	424,278.30		348,991.85		338,942.40	
020.301.1	Allocations sociales du personnel	37,020.00		42,139.80		51,765.00	
020.301.2	Traitement pers. auxiliaire, heures suppl. & irrég, pri	5,000.00		5,000.00		891.95	
020.303.0	Cotisations aux ass. soc. : AVS-APG-AC-...	129,155.85		114,533.00		109,346.75	
020.304.0	Cotisations aux caisses de prévoyance	127,326.00		107,522.55		82,441.35	
020.305.0	Cotisations aux ass. maladie-accident	39,185.00		35,568.20		34,837.00	
020.309.0	Frais de formation du personnel administr. Apprentis : 1000 Cours interentreprises apprentis + 700 livres + + 2 jours de formation par employé x 4 employés selon choix et décisions : 3000 --> arrondi 5000	5,000.00		6,700.00		7,793.50	
020.310.0	Fournit. et petit mat. bureau	8,000.00		8,000.00		8,824.30	
020.310.1	Redevances de reprographie	300.00		300.00		307.50	
020.311.0	Achat de machines et de mobilier de bureau Divers 500	500.00		33,000.00		638.55	

### Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2018	Budget	2017	Comptes	2016
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
020.311.1	Programmes informatiques Logiciel cimetièrre ou réservation de salle 4000 + logiciel gestion des élèves et des salles d'écoles 4000	8,000.00		29,000.00		9,838.80	
020.315.0	Entretien machines, mob.bureau, ordinateur 11000 contrat de maintenant Urbanus + 20000 contrat de support Urbanus + 600.00 Cotis. communet + 16'000 hébergement Data consulting et licences microsoft (14x) + 4000 copies admin. + 5000 maintenance modules "my urbanus", cadastre, = Total 56600--> arrondi à Fr. 57000	57,000.00		49,000.00		57,989.75	
020.315.1	Hébergement et maintenance Site Internet	1,000.00		1,000.00		396.00	
020.317.0	Frais de réceptions et de délégations Budget intégré dans le compte 010.317.0					154.25	
020.318.0	Assurances diverses, RC, mobilier, ...	27,000.00		24,000.00		27,282.30	
020.318.1	Emoluments de chancellerie Cartes identité SPOMI	5,000.00		6,000.00		6,408.05	
020.318.2	Frais de déplacement du personnel administratif communa	200.00		200.00		355.80	
020.318.31	Frais d'étude organisation, efficacité et qualité de l'			30,000.00			
020.318.32	Frais de téléphone, redevances et inscr. annuaires 12.x 400 = 5000 + inscriptions annuaires 500 = 5500	5,500.00		6,000.00		4,082.25	
020.318.33	Frais de ports	12,000.00		12,000.00		10,785.75	
020.318.4	Frais de procédure, avis de droit					1,690.85	
020.318.6	Archives communales Reliure des PV : 12 classeurs x 250	3,000.00		2,500.00			
020.319.0	Cotisations aux associations 20434 coti COREB (8.5/hab.) + Communes suisses 500 + ACF 3200 + Ascobroye 804 + Croix-rouge 100 = 25038 arrondi à 25000	25,000.00		25,000.00		23,951.55	
020.431.0	Emoluments de chancellerie		13,000.00		13,000.00		16,031.04
020.431.1	Emoluments administratifs Demandes de permis de construire + demandes de naturalisation		30,000.00		26,000.00		25,398.70
020.435.0	Vente de mat. et prestations de service		32,600.00		16,000.00		16,199.50

### Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	16'600 - 30 % de l'employé technique pour la commune de St-Aubin de Fr. 45'700.00 (pour 6 mois) + 7000 paroisse de Montagny-Tours + 2500 paroisse de Mannens-Grandsivaz + 4'500 Corporation forestière + 2000 AVS (en Conseil général 12.2016, le Conseil communal a indiqué vouloir examiner et réadapter éventuellement les conventions d'encaissement pour les paroisses. Le Conseil communal finalisera ce travail en 2018.						
020.436.0	Remboursement de frais administratifs						1,183.30
020.436.1	Retenues sociales sur les salaires		110,583.00		94,993.70		89,626.85
020.436.2	Remboursements d'assurances						5,716.20
020.436.3	Remboursement de la caisse alloc. famil.		1,417.00		9,813.00		17,960.90
020.460.0	Redistribution de la taxe CO2		650.00		650.00		572.95
020.490.0	Imputation interne travaux administratifs		7,200.00		4,000.00		4,358.30
	4000 eau et épuration 3200 AES						

### Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>1</b>	<b>ORDRE PUBLIC</b>	<b>181,699.80</b>	<b>77,950.00</b>	<b>152,097.25</b>	<b>75,550.00</b>	<b>186,462.36</b>	<b>77,896.03</b>
			103,749.80		76,547.25		108,566.33
<b>10</b>	<b>Protection juridique</b>						
<b>12</b>	<b>Justice</b>						
<b>14</b>	<b>Police du Feu</b>	<b>136,970.00</b>	<b>71,400.00</b>	<b>111,050.00</b>	<b>68,500.00</b>	<b>141,947.36</b>	<b>68,503.30</b>
140.300.0	Jetons Commiss. du Feu et des construct.	5,000.00		5,000.00		5,356.25	
140.300.1	Jetons de présences Service du Feu	200.00		200.00		1,412.50	
140.301.0	Solde du corps des pompiers	35,000.00		35,000.00		38,801.25	
	23'000 PR + Traitement annuel des cadres 4000 + cours cadre 1000 + 4 exercices x 1'300.00 = 5200 + 1 cours cadre décentralisé à 900.00 + 900.00 divers						
140.301.1	Frais de conciergerie	800.00		800.00		441.00	
	Nettoyage annuel dans le cadre des grands nettoyages d'été						
140.309.0	Frais de cours, instruction, ...	6,000.00		10,500.00		7,457.10	
	5 x 80 pour cours nouveau incorporé = 400.00 + 2 x 250 pour cours formation spécialiste = 500 + 1 cours cdt + rempl. 3 x 100 = 300 + 10 jours vacances payées pour cours x 100 = 1000 + 500 divers + 10 nouveaux examen PR x 130 = 1300 + 0 cours officiers PRx 250 = 0 + 0 cours sous-off PR x 250 = 0 + 0 cours formateurs x 500 = 0 + 2 permis de conduire D1 (à désigner) x 1000 = 2000						
140.310.0	Fournitures de bureau et abonnement	100.00		100.00		75.00	
	Journal de la fédération suisse des sapeurs-pompiers						
140.311.0	Achat de matériel technique & machines	57,600.00		26,000.00		10,291.80	
	1'500.00 Gants de travail						
	5'000.00 Lampes portatives et tuyaux d'incendie						
	9'000.00 Vestes et pantalons feu, casques						
	2'000.00 Signaux pliants Triopan						
	28'000.00 Equipement protection respiratoire						
	500.00 Cales LED						
	5'000.00 Caméra thermique						
	1'600.00 Set de sécurité						
	5'000.00 Divers matériel						
140.312.0	Frais d'électricité	1,500.00		1,500.00		1,639.85	
140.312.1	Frais de chauffage	8,100.00		8,400.00		8,161.40	

## Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2018	Budget	2017	Comptes	2016
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
140.313.0	Achat petites fournitures & marchandises	1,000.00		1,000.00		1,548.10	
140.313.1	Achat de carburant pour véhicules/machines	800.00		800.00		358.26	
140.314.0	Frais d'entretien bâtiment du feu Divers	500.00		500.00		430.40	
140.315.0	Frais entret. véhicule, matériel, install. Fr. 5000 services (véhicules, bouteilles PR, appareil PR) + 1 nettoyage annuels des tenues pompiers, soit 25 x 50 = 1250 + 1000 expertise annuelle vhc de transport	7,250.00		8,050.00		14,020.35	
140.317.0	Dédommagements (dépl., réceptions, etc.) Souper des pompiers 1800 + cours cadre décentralisé 500 + 300 Assemblée de la fédération des SP de la Broye + 200 divers	2,800.00		2,800.00		2,880.45	
140.318.0	Frais d'interventions	2,000.00		2,000.00		40,807.45	
140.318.1	Frais de port, de téléphone et radio	2,800.00		2,500.00		2,831.65	
140.318.2	Frais transmission télécommande incendie	600.00		600.00		583.20	
140.318.4	Assurances des véhicules	1,300.00		1,300.00		1,389.25	
140.318.5	Assurances du bâtiment du feu	650.00		650.00		609.00	
140.318.6	Assurances APG indépendants pompiers	70.00		150.00		67.50	
140.319.0	Cotisations aux associations, fédérations	2,200.00		2,200.00		2,113.60	
140.351.0	Frais centrale d'alarme	700.00		1,000.00		672.00	
140.423.0	Loyer Location au HIB pour le parcage du véhicule de soutien sanitaire au local du feu : 12 mois x 500 Bail renouvelable de 2 ans en 2 ans : première échéance 30 avril 2018. Selon téléphone avec le HIB M. Clot, il n'est pas prévu de mettre fin au contrat en 2018.		6,000.00		6,000.00		4,000.00
140.430.0	Taxes d'exemption sapeur-pompier Fr. 100.00 / pers.		51,000.00		56,000.00		56,676.10
140.436.0	Remboursements de tiers						7,359.20
140.461.0	Subventions de l'ECAB Subvention 25 % du compte 140.311.0		14,400.00		6,500.00		468.00
<b>15</b>	<b>Militaire</b>	<b>650.00</b>		<b>650.00</b>		<b>600.00</b>	
150.300.0	Jetons et frais de commission	50.00		50.00			
150.315.0	Entretien des installations de tir Selon convention avec Belmont-Broye pour le stand de tir de Léchelles	600.00		600.00		600.00	
<b>16</b>	<b>Protection civile</b>	<b>44,079.80</b>	<b>6,550.00</b>	<b>40,397.25</b>	<b>7,050.00</b>	<b>43,915.00</b>	<b>9,392.73</b>

## Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2018	Budget	2017	Comptes	2016
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>160</b>	<b>Protection civile communale</b>	<b>38,679.80</b>	<b>4,000.00</b>	<b>33,497.25</b>	<b>4,000.00</b>	<b>39,004.90</b>	<b>6,842.73</b>
160.300.0	Jetons et frais de commission	50.00		50.00		75.00	
160.301.1	Salaires, indemnités de conciergerie 1500 courant + 1500 conciergerie des locaux de la caserne des pompiers	3,000.00		3,000.00		1,260.50	
160.312.0	Frais d'électricité, chauffage, eau 10000 courant + Prise en charge des frais de chauffage de la bibliothèque jusqu'à concurrence de Frs 1500.-/an	11,500.00		11,500.00		12,934.55	
160.313.0	Achat de produits divers p/conciergerie	500.00		500.00		385.05	
160.314.0	Entretien et amén. abris publics Contrats ventilation = Frs 3500 + 2500 porte abri de Mannens + 600 peinture couvert abri PC de Mannens+ 2000 adaptation électrique à la Biremont + 1000 divers	9,600.00		4,500.00		10,850.45	
160.318.0	Assurances div. et ECAB sur abris PCi	1,600.00		1,600.00		1,541.45	
160.319.0	Cotisations aux associations Cotisation à l'Union de la PC	50.00		50.00		50.00	
160.351.0	Particip. versée à l'Etat fonctionn PC XXI Budget reçu du SPPAM le 26.9.17	4,574.70		4,429.45		3,892.10	
160.352.1	Organisation en cas de catastrophe (ORCOC) Selon info de Belmont-Broye; M. Ballaman, budget 2018 identique à celui de 2017. PS : Selon infos téléphoniques, les ORCOC locales sont en étude de démantèlement, au profit de la mise en place d'une force rapide rapide d'intervention au niveau cantonal. Cette tâche serait confiée à la protection civile cantonale	2,550.00		2,558.00		2,268.90	
160.390.0	Imputation interne des int. de la dette	1,448.10		1,502.80		1,939.90	
160.390.1	Imput. interne des amort. obligatoires	3,807.00		3,807.00		3,807.00	
160.427.0	Locations des abris PC		4,000.00		4,000.00		2,849.43
160.436.0	Remboursements de tiers						3,993.30
<b>161</b>	<b>Poste de commandement OPC Cousset</b>	<b>5,400.00</b>	<b>2,550.00</b>	<b>6,900.00</b>	<b>3,050.00</b>	<b>4,910.10</b>	<b>2,550.00</b>
161.312.0	Frais électricité	1,000.00		1,000.00		234.05	
161.312.1	Frais de chauffage	2,000.00		3,500.00		1,323.15	
161.312.2	Achats et consommation d'eau	100.00		100.00		50.80	
161.315.0	Entretien machines et mat. d'exploitation Système alarme gaz essence machines PC	500.00		500.00		1,586.10	
161.318.0	Assurances diverses et ECAB	1,350.00		1,350.00		1,340.50	

### Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
161.318.2	Frais de téléphone	300.00		300.00		304.20	
161.319.0	Taxe d'épuration des eaux	150.00		150.00		71.30	
161.436.0	Remboursement de tiers - Locations				500.00		
161.460.0	Subventions fédérales		2,550.00		2,550.00		2,550.00

## Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>2</b>	<b>ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>	<b>2,657,400.50</b>	<b>141,250.00</b>	<b>2,506,621.45</b>	<b>172,750.00</b>	<b>2,330,706.35</b>	<b>186,661.95</b>
			2,516,150.50		2,333,871.45		2,144,044.40
<b>20</b>	<b>Ecole enfantine</b>	<b>183,251.70</b>		<b>206,728.50</b>		<b>189,771.80</b>	
<b>200</b>	<b>Ecole enfantine - Montagny</b>	<b>183,251.70</b>		<b>206,728.50</b>		<b>189,771.80</b>	
200.310.0	Mat. et fournitures scolaires communales Plus rien de séparé dans l'école enfantine - Tout dans le 210 "écoles primaires"			17,200.00		12,883.00	
200.311.0	Achat mobilier et mat. technique éc. enf. Plus rien de séparé dans l'école enfantine - Tout dans le 210 "écoles primaires"			500.00		96.50	
200.318.0	Frais de transport (spéciaux) des élèves Plus rien de séparé dans l'école enfantine - Tout dans le 210 "écoles primaires"			952.00		952.00	
200.351.0	Part. communale DICS frais enseignement école enfantine	183,251.70		185,436.50		173,200.30	
200.366.0	Caisse de classes, camps, courses d'école Plus rien de séparé dans l'école enfantine - Tout dans le 210 "écoles primaires"			2,640.00		2,640.00	
<b>201</b>	<b>Ecole enfantine - Cercle scolaire (CS)</b>						
<b>21</b>	<b>Cycle scolaire obligatoire</b>	<b>1,749,512.65</b>	<b>36,000.00</b>	<b>1,651,582.90</b>	<b>67,500.00</b>	<b>1,473,368.65</b>	<b>78,449.00</b>
<b>210</b>	<b>Cycle scolaire obligatoire - Montagny</b>	<b>1,749,512.65</b>	<b>36,000.00</b>	<b>1,651,582.90</b>	<b>67,500.00</b>	<b>1,473,368.65</b>	<b>78,449.00</b>
210.300.0	Jetons de présences cycle scol. oblig. 4000 surveillance des élèves + 2000 jetons du Conseil communal + 2000 Commission parascolaire (secrétariat et assistance transports)	8,000.00		12,500.00		9,484.75	
210.300.1	Vacations Conseil des parents 9 membres x 9 séances x 2 heures x 25 = 4000	4,000.00					
210.310.0	Achat mat. pédagogiques et fournitures scolaires Matériel scolaires OCMS 12'600 + Matériel pédagogique par cycle 800 + matériel pédagogique par classe 1600 (16 x 100)	15,000.00		35,500.00		22,768.95	
210.310.1	Achat de fournitures de bureau Matériel de bureau divers (hors commande OCMS)	1,000.00					

## Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2018 Produits	Budget Charges	2017 Produits	Comptes Charges	2016 Produits
210.310.2	Frais d'impression (mémo, newsletter,etc.) - frais d'impression (édition des mémos d'information, de la "Newsletter" de fin d'année...)	2,117.00					
210.311.0	Achat mobilier, matériel techn. machines Matériel divers	1,000.00		1,000.00		866.95	
210.311.1	Achat matériel de travaux manuels (ACM)	13,120.00					
210.311.2	Achat matériel de couture (ACT)	4,370.00					
210.311.3	Achat matériel de sport extérieur (EPS) Achat de matériel divers	500.00					
210.313.0	Achat autres fournitures et marchandises Renouvellement pharmacies 200 + matériel divers pour les activités internes 2670	2,870.00					
210.315.0	Entretien des machines et appareils Photocopier nouveau photocopier 100'000 copies (contrat copy-service, l'appareil n'est pas la propriété de la commune) (30'000 couleurs x 10 cts = 3000 + 70'000 NB x 2.5 ct. = 1750 = TOTAL de 4750 + 2000 pour entretien machines à coudre + 2000 pour l'informatique	8,750.00		7,000.00		9,709.45	
210.315.1	Entretien matériel de sport extérieur (EPS)	750.00					
210.316.0	Location containers pour salle de classe	30,000.00					
210.317.0	Frais de représentations et de délégations inclut par exemple : - frais liés à l'équipe enseignante (cadeaux départ, cartes/annonce journal en cas de décès, etc) - frais liés aux parents (collation lors de l'accueil des nouveaux parents, verre lors des séances avec tous...) - frais prévisibles ou exceptionnels divers liés à la vie de l'école	1,000.00					
210.318.0	Frais de transport des élèves ATTENTION, c'est la commune qui prend tout en charge à partir du début de l'année scolaire 2018-2019 (août 2018)  Frais de planification des transports scolaires par un spécialiste pour lancer un appel d'offres : 15'000.00  du 1er janvier au 30 juin : 50 % du budget 2017 (50 % x 92000) = 46'000 + du 1er septembre au 31 décembre : 1/3 du coût total des transports de Fr. 224'000 = 75'000	136,000.00		92,000.00		61,964.00	
210.318.2	Redevances gestion droits d'auteurs	600.00		600.00		605.20	
210.318.3	Frais de transport suppl. des élèves (activités)	4,005.00		2,674.00		2,688.00	

## Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2018 Produits	Budget Charges	2017 Produits	Comptes Charges	2016 Produits
	gérés par chaque enseignant pour sa classe ; permet des sorties culturelles ou sportives (patinoire, visite d'une exposition, etc)						
210.318.4	Frais de bibliothèque Achat biblio scolaire 2450 + Frais d'animation 4500 + frais de gestion 1500 + frais de transport 1000	9,450.00					
210.318.5	Frais de gestion de l'école (responsable d'établissemen - forfait établissement : matériel de bureau direction + réserve établissement - frais d'envoi (courriers, recommandés...)	1,000.00					
210.319.0	Cotisation et soutien à des associations Association Pedibus	350.00					
210.351.0	Part. communale DICS frais enseignement 1 à 8 H Selon budget 2018 reçu de la DICS - Service des ressources, le 21.09.2017	708,722.45		681,208.85		641,320.75	
210.351.1	Part. communale DICS frais transports scolaires 1H à 8H Selon avis de la DICS - Service des Ressources - du 4.10.2017	30,310.10		41,733.05		38,801.80	
210.352.1	Part. école du cycle d'orientation Broye Selon budget adopté par l'Assemblée des délégués du CO	736,163.10		737,967.00		651,668.80	
210.352.2	Part. classe de développ. (écolage CEP)			4,000.00			
210.366.0	Subside communal "caisses de classe" courriers d'été, courriers dans le courant de l'année, collation de la réunion de parents, achat de petit matériel selon les besoins et les activités, etc.	2,400.00					
210.366.1	Subside communal "course d'école yc accompagnants" uniquement pour les élèves qui n'ont pas de camp scolaire ; 20 CHF sont également versés pour 2 accompagnants	3,220.00		33,400.00		33,490.00	
210.366.2	Subside communal "activités culturelles et sportives" choix collectif par cycles, organisé par une commission culturelle ; le solde est demandé aux parents	1,335.00		2,000.00			
210.366.3	Subside communal "activités extrascolaires" choix de chaque classe individuellement ; le solde est demandé aux parents	2,840.00					
210.366.4	Subside communal "Camp vert" séjour de 4 nuits	6,240.00					
210.366.5	Subside communal "Camp de ski" séjour de 4 nuits ; activité sportive principale : ski de piste	13,400.00					
210.366.6	Subside communal "aide individuelle SAS" Règlement à établir suite reprise des finances scolaires par la commune	1,000.00					
210.435.0	Vente de mobilier et mat. scolaire						1,300.00

## Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2018	Budget	2017	Comptes	2016
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
210.436.0	Participation/Remb. d'assurances et de tiers Don Pro Juventute pour le compte "aide individuelle SAS"		500.00				
210.436.1	Particip. des parents transports scolaires à titre priv Selon montants facturés en 2017		4,500.00		2,500.00		2,450.00
210.451.0	Participations cantonales transports scolaires Participation pour le 2ème semestre de l'année 2017-2018. Plus rien à partir d'août 2018		30,000.00		65,000.00		74,699.00
210.482.0	Prélèvement sur la réserve "aide individuelle SAS" Gestion par la commune suite à la reprise de la comptabilité scolaire		1,000.00				
<b>211</b>	<b>Cycle scolaire obligatoire - CERCLE (CS)</b>						
<b>22</b>	<b>Ecoles spécialisées</b>	<b>445,306.15</b>		<b>421,098.30</b>		<b>389,729.75</b>	
220.351.01	Aide aux institutions spécialisées p/personnes handicap Selon budget reçu du SESAM le 25.9.17	332,486.25		314,212.05		297,674.50	
220.351.02	Mesures pédago-thérapeutiques disp. p/prestataires priv Selon budget reçu du SESAM le 25.9.17	16,108.15		16,002.00		13,072.45	
220.365.0	Contrib. pour les cours spéciaux - CEP Selon budget 2018 transmis par Camille Bavaud par courriel le 11.10.17 à 21h50	96,711.75		90,884.25		78,982.80	
<b>23</b>	<b>Formation professionnelle</b>	<b>20,000.00</b>		<b>20,000.00</b>		<b>19,539.90</b>	
230.351.0	Office cantonal pour la formation profess. Reprendre le budget 2017, selon courriel du SFP le 6.10.17 à 15h24	20,000.00		20,000.00		19,539.90	
<b>29</b>	<b>Administration scolaire</b>	<b>259,330.00</b>	<b>105,250.00</b>	<b>207,211.75</b>	<b>105,250.00</b>	<b>258,296.25</b>	<b>108,212.95</b>
<b>290</b>	<b>Administration scolaire Ecole primaire</b>	<b>118,300.00</b>	<b>99,500.00</b>	<b>80,300.00</b>	<b>99,500.00</b>	<b>98,868.50</b>	<b>100,021.20</b>
290.300.0	Jetons et frais administration scolaire	600.00		600.00		482.50	
290.300.1	Jetons-frais commission étude projet extens. bât. scola 6 séances x 10 personnes x 3 heures x 25.--	4,500.00					
290.301.0	Traitement du personnel de conciergerie	25,000.00		25,000.00		24,907.00	
290.301.1	Salaire responsable maintenance informatique					100.00	
290.311.0	Achat mobilier, mat. techn., mach., véhic. Achat d'un aspirateur	1,500.00		500.00		259.20	
290.312.0	Frais électricité (consommation)	6,000.00		6,000.00		6,010.05	

### Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2018	Budget	2017	Comptes	2016
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
290.312.1	Frais de chauffage A calculer par bâtiment  Ancien : AES : 9'000 CAD - MLM : 8000 mazout - MLV : 5500 Mazout - Mannens : 7500 Mazout	38,000.00		30,000.00		36,199.90	
290.313.0	Frais de nettoiy. et de conc. éc. primaire Habituel + produits supplémentaires décapants et antiseptiques	9,400.00		5,000.00		8,622.55	
290.314.0	Entretien et rénovation des bâtiments Moyenne des 4 dernières années + remplacement des 12 stores de MLV 12000 + remplacement de deux stores à Mannens 3000	23,000.00		4,000.00		11,197.60	
290.315.0	Entretien du mobilier et des install. tech. Travaux divers de réparation	5,000.00		4,000.00		4,670.60	
290.316.0	Location de machines					952.50	
290.317.0	Frais de déplacements concierge					77.70	
290.318.0	Assurances diverses, mobilier, ECAB, ...	3,000.00		3,000.00		3,084.80	
290.318.1	Frais de téléphone, radio. télécom., TV Adaptation consécutive à la nouvelle téléphonie IP dans les bâtiments communaux	2,300.00		2,200.00		2,304.10	
290.423.0	Indemnités servitudes, droit divers						238.00
290.423.1	Loyers des appartements		91,000.00		91,000.00		91,284.00
290.436.0	Remboursement d'assurances et de tiers		8,500.00		8,500.00		8,499.20
<b>291</b>	<b>Administration scolaire Ecole enfantine</b>						
<b>294</b>	<b>Administration scolaire centre sportif</b>	<b>141,030.00</b>	<b>5,750.00</b>	<b>126,911.75</b>	<b>5,750.00</b>	<b>159,427.75</b>	<b>8,191.75</b>
294.300.0	Jetons de présence et frais divers	600.00		600.00		575.00	
294.301.0	Traitement du personnel de conciergerie 2017 + 1 pallier au 1.1.2018	41,730.00		40,711.75		41,672.95	
294.301.1	Traitement du personnel auxiliaire	10,000.00		10,000.00		7,092.50	
294.301.2	Traitement du personnel - primes - heures suppl. Prime pour Colette	500.00				4.50	
294.311.0	Achat mob.,mat. techn., machines Balayeuse mécanique 300 + 1700 divers	2,000.00		3,000.00		1,704.60	
294.311.1	Achat engins et mat. de sport Tapis de sports + supports à tapis	3,000.00		500.00			
294.312.0	Frais d'électricité (consommation)	10,000.00		10,000.00		9,684.50	

### Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2018	Budget	2017	Comptes	2016
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	En adéquation avec les années 11 à 14, budget et comptes 2016 (2015 non pris en compte suite à un problème de surconsommation)						
294.312.1	Frais de chauffage CAD sur toute l'année	37,000.00		40,000.00		36,859.50	
294.313.0	Frais de nettoy. et de conciergerie Centre sportif Achat de produits de nettoyage - Moyenne des 4 dernières années.	5,000.00		7,000.00		2,487.70	
294.314.0	Entretien et rénovation du bâtiment 20000 - 12'200 pour réparation sol de la salle de sport + 1200 pour cloison local stockage conciergerie + 600 porte vestiaire FC + 5000 pour Réparation robinetterie des douches, curage des canalisations, Divers+ 1000 changement WC administration	20,000.00		7,500.00		42,152.75	
294.315.0	Entretien mobilier et install. techn. contrat ventilation hälg 700 + 3300 divers pour 4 tables à réparer et divers	4,000.00		4,000.00		8,240.00	
294.315.1	Entretien engins et mat. de sport Contrat d'entretien biannuel ALDER pour les engins de sport les années paires. 4000	4,000.00		500.00		5,830.05	
294.318.0	Assurances diverses, mobilier et ECAB	2,900.00		2,800.00		2,823.70	
294.318.1	Frais de téléphone	300.00		300.00		300.00	
294.427.0	Location de la salle polyvalente		3,000.00		3,000.00		5,100.00
294.427.1	Participations aux frais d'énergie		750.00		750.00		850.00
294.427.2	Particip. aux frais conciergerie(locations)		2,000.00		2,000.00		1,990.00
294.436.0	Remboursements d'assurances et de tiers						251.75

### Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2018	Budget	2017	Comptes	2016
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>3</b>	<b>CULTURE ET LOISIRS</b>	<b>145,304.60</b>		<b>162,802.00</b>	<b>3,500.00</b>	<b>129,760.70</b>	<b>8,580.70</b>
			145,304.60		159,302.00		121,180.00
<b>30</b>	<b>Culture</b>	<b>80,534.60</b>		<b>75,132.00</b>		<b>70,281.90</b>	
300.300.0	Vacations du Conseil communal culture & loisirs	500.00		500.00		700.00	
300.300.1	Vacations de la commission culturelle 8 séances x 2 heures x 7 personnes x 25.-/h = 2800	2,800.00		2,000.00		1,175.00	
300.310.0	Frais d'imprimés, de publication et d'annonces Flyers et tout-ménages pour 3 événements	750.00				168.60	
300.311.0	Achat de drapeaux, fanions etc Drapeau communal avec hampe et ceinture	1,200.00					
300.317.1	Indemnité fête nationale 3'000 pour compenser frais location buvette	3,000.00		3,000.00		2,000.00	
300.317.2	Réception des nouveaux citoyens/habitants Réception des nouveaux citoyens/habitants Repas: 24 jeunes + 10 accompagnants x 40.- = 1'360.00 --> arrondi à Fr. 1'400.00 50 participants sur 165 nouveaux arrivants x 15.00 = 750.00 Divers = 350	2,500.00		2,000.00		2,389.95	
300.317.3	Organisation "Arbre de mes 7 ans" (au 26.06.2017: 31 enfants x 15.00 = 465.00) idem 2017 = 600.00	600.00				304.30	
300.351.0	Part. dép. du Conservatoire Selon budget 2018 reçu du SECU le 2.10.2017	29,284.60		28,862.00		31,438.85	
300.352.0	Subside à la bibliothèque BIREMONT Fr. 10.20 par habitant x 2500 habitants	25,500.00		23,070.00		22,285.20	
300.365.0	Subventions aux sociétés à but culturel Concorde 800 + chœur mixte Montagny-Tours 300 + chœur mixte de MG 300 + jeunesse des Arbognes 300 + jeunesse de MG 300 + groupement des Dames de MG 300 + Groupe théâtral Montagny'Art 300 + La Villanelle 300	2,900.00		5,200.00		2,320.00	
300.365.1	Part. à des manifestations culturelles	1,000.00		3,000.00			
300.365.2	Subside à l'école de musique de Montagny	7,500.00		7,500.00		7,500.00	
300.365.3	Dons aux sociétés culturelles	3,000.00					

## Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2018	Budget	2017	Comptes	2016
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Dons aux sociétés : Ass. Amis de la Tour pour la "fête médiévale" 2017: 1'000.00 Divers et imprévus 2'000.00 (en fonction des demandes)						
<b>31</b>	<b>Entretien et protect. monuments et sites</b>	<b>400.00</b>		<b>40,800.00</b>		<b>800.00</b>	
310.365.0	Indemnité à l'ass. des Amis de la Tour de Montagny Idemn 2017 selon nouvelle convention	400.00		800.00		800.00	
310.365.1	Subv. pour réfect./consolidation Tour de Montagny			40,000.00			
<b>32</b>	<b>Antenne collective</b>						
<b>33</b>	<b>Parcs publics - Chemins pédestres</b>	<b>15,170.00</b>		<b>8,070.00</b>	<b>500.00</b>	<b>18,949.65</b>	<b>500.00</b>
330.311.0	Achat de poubelles/sachets pour chiens 850 pour achat de poubelles et Fr. 750 pour l'achat des sachets nécessaires pour l'année 2018	1,600.00		500.00		486.00	
330.314.0	Bancs publics, parcs, fontaines, chem.péd. Cousset:2 buts mini-volleyball (2x900) + montage (2x200) = 2'000 (Offre Adler & Eisenhut) Mannens 2 bancs = 3'000.00 Fleurs/bacs écoles = 1'000.00 Chemins pédestres UFT 300.00 Courant 4'000.00 (fleurs, taille platane, etc.)	10,000.00		4,000.00		6,294.25	
330.319.0	Cotisations aux associations Ass. FR des chemins pédestres	70.00		70.00		70.00	
330.390.0	Imputation interne - Entretien site de la Tour de Monta	3,500.00		3,500.00		12,099.40	
330.436.0	Particip. de tiers entretien parcs publics Plus de particip annuelle des AMis de la Tour selon convention				500.00		500.00
<b>34</b>	<b>Sport</b>	<b>33,200.00</b>		<b>22,800.00</b>	<b>3,000.00</b>	<b>22,331.50</b>	<b>4,424.00</b>
340.314.0	Entretien des installations sportives 2500 engrais et produits phytosanitaires + divers 1000	3,500.00		3,500.00		1,769.50	
340.315.0	Entretien de la tondeuse à gazon Changement de couteaux des robots	500.00					
340.318.0	Assurances des robots de tonte Selon police d'assurances pour les deux robots	1,100.00					
340.318.1	Frais élimination gazon terrain football Principalement MLV et en cas de panne des robots à Cousset - 10 remorques x 50.	500.00		1,200.00		1,750.00	

### Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2018	Budget	2017	Comptes	2016
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
340.365.0	Subventions aux sociétés sportives FSG Montagny : fr. 1'600.- + F.C. Montagny : fr. 2'000.- + SHC Hurricanes fr. 1'500.00 + société de tir au pistolet Montagny fr. 500.-	5,600.00		6,600.00		3,600.00	
340.365.1	Dons aux sociétés sportives 15000 pour participation à la mise en place de caissons de récupérations des balles à la ciblerie du tir au pistolet à Montagny-les-Monts + 1000 Divers et imprévu	16,000.00					
340.390.0	Imput. int. personnel fauchage terrains FC Diminution robot	3,000.00		6,500.00		8,791.40	
340.390.1	Imput. int. tracteur pour tonte gazon FC Diminution robot	3,000.00		5,000.00		6,420.60	
340.436.0	Particip du FC entretien terrains football Plus de participation : pas de dépassement du crédit temps de 150 h par an				3,000.00		4,424.00
<b>35</b>	<b>Autres loisirs</b>	<b>12,500.00</b>		<b>12,500.00</b>		<b>13,374.05</b>	<b>3,656.70</b>
350.317.0	Anim. du 3ème âge, St-Nicolas, etc. Anim. du 3ème âge, St-Nicolas, etc. Repas aînés: 200 sur 252 personnes x 40.- = 8'000 90ème anniversaire: 3 personnes x 200 = 600 cadeau aux aînés absents au repas: 52 personnes x 25 = 1'300 100ème anniversaire = 0 Divers: 100	10,000.00		10,000.00		7,537.35	
350.365.0	Contribution au passeport vacances Idem 2017	2,500.00		2,500.00		2,180.00	
350.380.0	Attribution à préserve mat. suite dissolution USL					3,656.70	
350.436.0	Participation et remboursement de tiers						3,656.70
<b>39</b>	<b>Culte, Eglise</b>	<b>3,500.00</b>		<b>3,500.00</b>		<b>4,023.60</b>	
390.362.0	Rétrocess. fiscale conv. à paroisse de Mannens-Grandsi	3,500.00		3,500.00		4,023.60	

## Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>4</b>	<b>SANTE</b>	<b>705,577.15</b>	<b>6,000.00</b>	<b>674,607.80</b>	<b>6,000.00</b>	<b>636,117.60</b>	<b>2,855.05</b>
			699,577.15		668,607.80		633,262.55
<b>40</b>	<b>Hôpitaux</b>	<b>44,939.55</b>		<b>46,599.70</b>		<b>39,618.75</b>	
400.300.0	Jetons et frais de commissions	300.00		300.00		25.00	
400.351.0	Contribution aux coûts résiduels des soins Budget 2018 reçu du SSP le 26.9.17	2,454.55		2,187.70		2,371.05	
400.352.3	Particip. aux frais d'exploit. du SMUR Selon courriel du 24.10.2017 à 11h35 de la Préfecture (Volery Aline)	42,185.00		44,112.00		37,222.70	
<b>41</b>	<b>Homes médicalisés</b>	<b>388,827.60</b>		<b>379,692.10</b>		<b>357,332.80</b>	
410.351.0	Part. subv. cant. frais accompagnement homes EMS Budget 2018 reçu du SPS le 22.9.17	388,827.60		379,692.10		357,332.80	
<b>42</b>	<b>Hôpitaux psychiatriques</b>						
<b>44</b>	<b>Soins ambulatoires</b>	<b>252,810.00</b>		<b>231,241.00</b>		<b>230,458.40</b>	
440.352.0	SASDB-Aide et soins domicile Broye Selon courriel du 24.10.2017 à 11h35 de la Préfecture (Volery Aline)	184,562.00		172,311.00		166,275.15	
440.365.0	Cotisations au Centre de puériculture Selon budget 2018 reçu de la Croix-Rouge le 9.10.17= 2404 x 3.5	8,414.00		8,239.00		7,959.00	
440.365.3	Indemnités forfaitaires Selon courriel du 24.10.2017 à 11h35 de la Préfecture (Volery Aline)	59,834.00		50,691.00		56,224.25	
<b>46</b>	<b>Service médical des écoles</b>	<b>19,000.00</b>	<b>6,000.00</b>	<b>17,000.00</b>	<b>6,000.00</b>	<b>8,707.65</b>	<b>2,855.05</b>
460.351.0	Services dentaires	15,000.00		15,000.00		4,590.15	
460.351.1	Visites médicales Dr. Bersier + nouveau médecin pour 1H et 2H	4,000.00		2,000.00		4,117.50	
460.433.0	Part. des parents aux soins dentaires		6,000.00		6,000.00		2,855.05
<b>47</b>	<b>Contrôle des denrées alimentaires</b>			<b>75.00</b>			
470.319.0	Cotisations aux associations Plus rien depuis 2016			75.00			

## Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>5</b>	<b>AFFAIRES SOCIALES</b>	<b>1,192,208.95</b>	<b>40,300.00</b>	<b>1,126,627.60</b>		<b>1,070,251.15</b>	<b>5,827.65</b>
			1,151,908.95		1,126,627.60		1,064,423.50
<b>50</b>	<b>AVS/APG/AI/Assurances chômage</b>	<b>500.00</b>		<b>500.00</b>		<b>482.50</b>	
500.300.0	Jetons et frais de commission	500.00		500.00		482.50	
<b>52</b>	<b>Caisse-maladie et accidents</b>						
<b>54</b>	<b>Protection de la jeunesse</b>	<b>154,518.00</b>	<b>40,300.00</b>	<b>105,500.00</b>		<b>101,417.10</b>	
<b>540</b>	<b>Protection de la jeunesse</b>	<b>95,500.00</b>		<b>105,500.00</b>		<b>101,417.10</b>	
540.300.0	Jetons et frais de commission	3,000.00		3,000.00		1,707.50	
	Jetons de présences Conseil communal + commission AES pour reprise AES à la rentrée scolaire 2017-2018						
540.365.0	Subv. à l'accueil familial de jour de la Broye 68'000 en 2016 . 73'000 prorata temporis en 2017 --> décision : Fr. 70'000.00	70,000.00		70,000.00		67,957.50	
540.365.1	Subv. à l'école maternelle Les Lutins : Forfait annuel de 2500.00 minimum jusqu'à 50 enfants. Dès le 51ème enfants, Fr. 50.00 en plus par enfant.	2,500.00		2,500.00		2,500.00	
540.365.2	Subv. à l'association pour l'accueil extrascolaire AES 20'000 = 2/3 de 30'000 pour contrib. communal à l'association avant reprise par la commune en été 2018	20,000.00		30,000.00		29,252.10	
<b>541</b>	<b>Accueil extrascolaire AES</b>	<b>59,018.00</b>	<b>40,300.00</b>				
541.301.0	Traitement de la responsable de la gestion de l'AES 10'315 Responsable gestion AES 40 %	10,315.00					
541.301.1	Traitement du personnel auxiliaire de l'AES 7'469 Animatrice AES adjointe à la responsable 30 % 7'096 Animatrice AES 30 % 3'319 Animatrice auxiliaire sans formation 15 % 3'319 Animatrice auxiliaire sans formation 15 %	21,203.00					
541.309.0	Frais de formation du personnel Formation de tout le personnel AES	2,500.00					
541.310.0	Achat fournitures de bureau et diverses 500 Matériel de bureau + 500 matériel de bricolage	1,000.00					

### Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2018 Produits	Budget Charges	2017 Produits	Comptes Charges	2016 Produits
541.312.0	Frais de chauffage Estimation	4,000.00					
541.312.1	Frais d'électricité, eau, etc. Estimation	1,000.00					
541.313.0	Fourniture de nourriture 27'000 repas de midi 1'000 goûter Prorata 5 mois	12,000.00					
541.313.1	Achat de produits de nettoyage	200.00					
541.315.0	Entretien du mobilier, des machines et du matériel Divers	500.00					
541.317.0	Frais du personnel (déplacement, repas, etc.) Repas de fin d'année et grillade	700.00					
541.318.0	Frais de transport (enfants) 1'800 abo fixe 500 Car postal Prorata 5 mois	1,000.00					
541.318.1	Frais de transport (repas)	400.00					
541.318.2	Frais de téléphones, fax, internet Swisscom	800.00					
541.318.3	Prestation de tiers (site internet)	100.00					
541.319.0	Cotisation aux associations (FFAES, etc.) 50 FFAES + 50 divers	100.00					
541.390.0	Imputation interne pour la gestion administrative Prestations de l'administration communale (facturation, etc.) (estimation 4h par semaine x 40.- x 20 semaines)	3,200.00					
541.435.0	Ventes et prestations de service 62'000 Garde AES 26'000 Frais de repas Prorata 5 mois		37,000.00				
541.451.0	Subventions cantonales (SEJ, etc.)		3,300.00				
<b>55</b>	<b>Invalidité</b>	<b>585,137.30</b>		<b>565,078.75</b>		<b>555,026.95</b>	
550.351.0	Participation aux institut. spécialisées Budget 2018 reçu du SPS le 22.9.17	585,137.30		565,078.75		555,026.95	

## Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2018 Produits	Budget Charges	2017 Produits	Comptes Charges	2016 Produits
<b>56</b>	<b>Encouragement à la constr. de logements</b>	<b>8,000.00</b>		<b>10,000.00</b>		<b>12,293.05</b>	
560.365.0	Subsides pour les HLM Immeuble les Bochons II (convention se finit en 2019) + Cousset-Centre C (convention se finit en 2023). INFO : la convention pour les Saules à MLV est arrivée à échéance fin 2016.	8,000.00		10,000.00		12,293.05	
<b>57</b>	<b>Homes pour personnes âgées</b>	<b>69,662.00</b>		<b>81,733.00</b>		<b>60,516.70</b>	
570.352.0	Participation aux homes pour pers. âgées Selon courriel du 24.10.2017 à 11h35 de la Préfecture (Volery Aline)	69,662.00		81,733.00		60,516.70	
<b>58</b>	<b>Assistance</b>	<b>374,391.65</b>		<b>363,815.85</b>		<b>340,514.85</b>	<b>5,827.65</b>
580.351.1	Part. aux avances s/contrib. d'entr. n.r. Budget 2018 reçu du SASOC le 18.9.17	14,797.95		14,700.00		13,167.20	
580.351.2	Services sociaux spécialisés (LASoc) Budget 2017 reçu du SASOC le 18.9.17	4,401.80		4,884.15		4,750.80	
580.351.3	Aide aux victimes d'infractions Budget 2018 reçu du SASOC le 18.9.17	4,599.30		4,505.70		4,033.55	
580.351.4	Part. ass. soc. alloc. fam. non-actifs Reçu le budget de l'ECAS le 20.9.17	17,044.60		18,019.00		14,749.85	
580.351.5	Part. au fonds cantonal de l'emploi 2404 hab. x 17 = 35310	40,868.00		35,310.00		35,310.00	
580.352.0	Part. au service social du district Selon courriel du 24.10.2017 à 11h35 de la Préfecture (Volery Aline)	226,307.00		215,696.00		198,917.55	
580.352.1	Part. service régional de protect. de l'adulte Budget 2018 : Fr. 18.45 x 2404 hab. + 1'000.00 par dossier (10 x)	54,353.00		58,431.00		51,211.50	
580.366.0	Particip. aux cotisations individ. AVS Pas de montant - En attente d'un recul suffisant pour décider d'un chiffre			500.00		7,004.40	
580.366.2	Fds d'aide socio-éducatif Cherpillod Budget 2018 : 2404 X 5	12,020.00		11,770.00		11,370.00	
580.436.0	Remb. de tiers et d'assurances						5,827.65

## Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2018	Budget	2017	Comptes	2016
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>6</b>	<b>TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS</b>	<b>766,837.00</b>	<b>172,500.00</b>	<b>579,398.00</b>	<b>184,200.00</b>	<b>568,511.24</b>	<b>166,371.58</b>
			594,337.00		395,198.00		402,139.66
<b>61</b>	<b>Routes cantonales</b>						
<b>62</b>	<b>Routes communales et génie-civil</b>	<b>634,916.00</b>	<b>145,500.00</b>	<b>478,911.00</b>	<b>157,200.00</b>	<b>473,659.54</b>	<b>139,361.70</b>
620.300.0	Jetons comm. routes com./séances chantier	3,000.00		3,000.00		2,025.00	
620.301.0	Traitement du personnel édilitaire 2017 + 1 pallier au 1.1.2018	315,076.00		311,952.00		307,942.10	
620.301.2	Traitement personnel - Heures irrégulières Heures de nuits et de dimanche 500 + service de piquet 500 en conformité avec le règlement sur le personnel communal	1,000.00		1,000.00		540.85	
620.309.0	Frais de formation 4000 pour les apprentis + 1000 les employés	5,000.00		5,000.00		4,188.40	
620.310.0	Frais de publications et annonces					1,004.55	
620.311.0	Achat de véhicules, machines, matériel 1'400 Débroussailleuse 1'600 Tondeuse 3'000 Construction chariot lame à neige 600 Equipement pour le mulching du gazon 4500 herse pour le défeutrage du gazon 5'000 Divers	16,100.00		5,000.00		6,499.30	
620.312.0	Frais d'éclairage public (consommation) (Economies progressives selon avancement des travaux)	20,000.00		20,000.00		17,449.35	
620.312.2	Frais d'électricité, chauffage, eau Moyenne des dernières années	1,000.00		1,000.00		912.05	
620.313.0	Achat de marchandises 3000 petit matériel vis mèches peinture + 6 x 600 habillement mensuel 3600 + Divers 400	7,000.00		7,000.00		7,145.85	
620.313.1	Achat de carburant pour l'édilité 13000 diesel + 1000 sans plomb + 2'000 2 fûts d'Aspen pour débroussailleuses	16,000.00		13,000.00		12,637.39	
620.314.0	Entretien des routes	148,500.00		25,000.00		30,102.55	

### Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2018	Budget	2017	Comptes	2016
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	50'000 Dégâts hivernaux + Accotements 3'500 Ch. Piétonnier du Brey / Rio 25'000 Puits perdus, désableurs, divers 70'000 - Remise en état de la canalisation d'eau de surface se déversant dans le ruisseau du Motélon (450 m)						
620.314.1	Déblaiement, salage, protection hivernale 15000 sel du silo (70 to. x 220.-) + 3000 chlore	18,000.00		15,000.00		1,850.25	
620.314.2	Abornements y.c. émoluments Pour recherche de limites et d'abornements	1,000.00				1,150.00	
620.314.3	Signalisation : entretien/mise à jour marquages 3'000	3,000.00		500.00		1,645.70	
620.314.4	Entretien et rénovation des bâtiments édilit. Diverses interventions	1,000.00				179.55	
620.314.5	Entretien de l'éclairage public Selon nouveau contrat Lumino Maintenance Plus de Groupe E	7,400.00		10,669.00		9,568.60	
620.315.0	Entretien des véhicules et machines John Deere : 1'500; Reform Muli:2'500; New Holland: 2'500; Lame à neige + couteaux: 1'800; Remorque multi-lift: 1'000; Dacia Doker: 2'000; Balayeuse (1200) + brosses: (1'800); Epareuse: 2'000 + couteaux 1'000; divers et imprévus: 2'700	20,000.00		25,000.00		29,771.80	
620.316.0	Location d'un silo à sel Selon contrat renouvelable	4,000.00		3,500.00		3,839.40	
620.316.1	Location véhicules pour entretien des rtes Pelleteuse et divers	3,000.00		1,000.00		1,222.50	
620.317.0	Frais de ports et de téléphone 12 x 64 = 768 (nouveaux abos Internet et téléphone) + indemnités natel mensuelles au personnel 12 x 150 = 1800 --> arrondi à 2600	2,600.00		3,200.00		2,026.40	
620.317.2	Frais pour usage du véhicule privé Plus rien à partir de 2016					35.00	
620.318.0	Assurances des véhicules	12,000.00		12,000.00		11,756.90	
620.318.1	Honoraires pour établissement de projets					3,100.00	

### Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2018	Budget	2017	Comptes	2016
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
620.318.2	Assurances diverses, mobilier, ECAB, etc.	240.00		240.00		234.85	
620.318.3	Frais évacuation résidus balayage des routes Forte augmentation du fait que les déchets de route ne sont plus déposés en décharge pour matériaux inertes mais en décharge BIO-Active 150.-/tonne à Fribourg.	20,000.00		9,000.00		6,703.75	
620.319.0	Impôts des véhicules Selon les comptes 2017	4,500.00		4,000.00		3,977.00	
620.319.1	Taxe poids-lourds	2,000.00		1,650.00		1,650.00	
620.319.2	Indemn. et franchises pour dommages à tiers					1,000.00	
620.319.3	Cotisation à des associations Association des agents d'exploitation	300.00				150.00	
620.350.0	Part. entretien ouvrages cantonaux édil. En moyenne par année pour giratoire de Cousset 1200 + 2'000 pour marquage école à MLV	3,200.00		1,200.00		3,350.45	
620.434.0	Prestations de service en faveur de tiers Participation de tiers aux frais de déneigement - accès à la gare CFF 1000 (privés par réalisés = 0)		1,000.00		3,200.00		4,206.25
620.439.0	Participation des propr. de gravières Mauron Cousset: fin 2018, cubage définitif selon convention Bugnon Grandsivaz: sans changement : Savary (2x): adaptation 2017		60,000.00		60,000.00		34,364.85
620.490.0	Imputation interne travaux de voirie		78,500.00		82,500.00		85,578.60
620.490.1	Imputation interne entretien terrains foot Diminution robots		6,000.00		11,500.00		15,212.00
<b>64</b>	<b>Chemins de fer fédéraux</b>	<b>15,136.00</b>		<b>14,926.00</b>		<b>14,588.00</b>	
640.351.0	Participation au fonds fédéral d'infrastructure ferrovi Budget 2018 reçu du SMO le 27.8.2018	15,136.00		14,926.00		14,588.00	
<b>65</b>	<b>Trafic régional</b>	<b>116,785.00</b>	<b>27,000.00</b>	<b>85,561.00</b>	<b>27,000.00</b>	<b>80,263.70</b>	<b>27,009.88</b>
650.318.0	Achat de titres de transport CFF 14000 par abo en 2017-2018 x 2 pièces	28,000.00		26,600.00		26,600.00	
650.351.0	Part. pot commun cantonal trafic régional Budget 2018 reçu du SMO le 28.8.2017	88,785.00		58,961.00		53,663.70	
650.434.0	Taxe d'utilis. des titres de transport CFF		27,000.00		27,000.00		27,009.88
<b>69</b>	<b>Trafic et autres tâches -ANNULE-</b>						

## Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2018	Budget	2017	Comptes	2016
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>7</b>	<b>PROTECTION-AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>1,253,097.25</b>	<b>1,163,910.65</b>	<b>1,097,187.35</b>	<b>1,028,800.00</b>	<b>1,195,669.30</b>	<b>1,113,540.35</b>
			89,186.60		68,387.35		82,128.95
<b>70</b>	<b>Approvisionnement en eau</b>	<b>286,310.65</b>	<b>286,310.65</b>	<b>282,200.00</b>	<b>282,200.00</b>	<b>267,796.55</b>	<b>267,796.55</b>
700.300.0	Jetons et frais de commission	800.00		800.00		662.50	
700.312.0	Achat d'eau Selon convention avec Torny pour les villages de Mannens et Grandsivaz	75,000.00		70,000.00		69,989.05	
700.312.1	Electricité, force motrice	500.00		500.00		461.40	
700.314.0	Entret. et rénovation des installations	9,000.00		5,000.00		9,509.95	
700.314.1	Recherches de fuites d'eau sur réseau	1,000.00		1,000.00			
700.314.2	Entretien des bornes hydrantes	8,000.00		8,000.00		8,255.70	
700.314.3	Réparation/remplacement de compteurs d'eau	5,000.00		5,041.10		4,506.75	
700.316.0	Conventions avec les CFF	54.00		54.00		54.00	
700.318.0	Assurances	630.00		630.00		630.40	
700.318.1	Frais de ports, déplacement, etc.	500.00		500.00		422.30	
700.318.2	Frais de téléphone et d'alarme J1 (La praz) Ligne résiliée au 30.11.2016					278.85	
700.319.0	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	400.00		400.00		354.75	
700.352.0	Participation versée à l'ENTENTE Budget 2018 reçu du Service des Travaux par e-mail le lundi 12 septembre à 16h27 - Alimentation en eau potable des villages de Montagny-les-Monts, Montagny-la-Ville, Les Arbognes, Cousset et Villarey.	31,586.10		26,537.25		40,430.65	
700.380.0	Attribution à la réserve					6,566.90	
700.390.0	Imputation interne int. dette	29,659.55		34,276.65		29,346.15	
700.390.1	Imputation interne amortissements oblig.	101,181.00		104,461.00		73,773.00	
700.390.2	Imputation interne personnel pour l'eau	23,000.00		25,000.00		22,554.20	
700.402.0	Taxes de défense contre l'incendie		7,200.00		7,200.00		7,150.00
700.434.0	Location des compteurs		13,000.00		13,000.00		12,601.85
700.435.0	Vente d'eau (consommation m3)		220,000.00		220,000.00		200,303.75
700.435.1	Abonnement annuel de base		30,000.00		29,000.00		28,727.15
700.435.2	Vente d'eau au Golf de Payerne		4,000.00		4,000.00		4,104.90
700.435.3	Travaux effectués pour des tiers		500.00				349.30

### Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2018	Budget	2017	Comptes	2016
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
700.435.4	Vente d'eau à Noréaz		11,610.65		9,000.00		14,559.60
<b>71</b>	<b>Protection des eaux</b>	<b>625,600.00</b>	<b>625,600.00</b>	<b>519,600.00</b>	<b>519,600.00</b>	<b>612,949.55</b>	<b>612,949.55</b>
<b>710</b>	<b>Canalisations</b>	<b>377,665.00</b>	<b>625,000.00</b>	<b>284,002.65</b>	<b>519,000.00</b>	<b>397,268.25</b>	<b>612,493.45</b>
710.300.0	Jetons et frais de commission	1,500.00		1,300.00		1,262.50	
710.312.0	Consommation électrique - Energie - STAP	1,500.00		2,200.00		1,286.35	
710.314.0	Entret. et rénovation des installations	22,000.00		8,000.00		13,469.75	
	Selon programme d'entretien + changement de pompes dans les stations de pompages communales						
710.316.0	Conventions avec les CFF	1,080.00		1,080.00		1,080.00	
710.318.0	Frais d'étude - Etabl. de plans / PGEE					4,124.00	
710.319.0	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	24,000.00		19,500.00		23,657.95	
710.332.0	Amortissement suppl. "Protection des eaux"			58,701.50			
710.351.0	Part. frais lutte contre les hydrocarbures	1,000.00		1,000.00		948.35	
710.380.0	Attribution à la réserve "maintien des installations EU	132,799.70				181,756.10	
710.390.0	Imputation interne intérêts de la dette	26,809.90		30,965.75		30,551.70	
710.390.1	Imputation interne amortissements oblig.	162,975.40		157,255.40		135,015.40	
710.390.2	Imputation interne personnel p/épuration	4,000.00		4,000.00		4,116.15	
710.434.1	Taxes d'exploitation pour l'épuration (m3)		300,000.00		270,000.00		294,695.95
710.435.1	Taxe de base selon la surface (m2xindice)		180,000.00		144,000.00		177,752.45
710.435.2	Taxe de base par Unité Locative (UL)		145,000.00		105,000.00		140,045.05
<b>711</b>	<b>Station d'épuration</b>	<b>247,935.00</b>	<b>600.00</b>	<b>235,597.35</b>	<b>600.00</b>	<b>215,681.30</b>	<b>456.10</b>
711.301.0	Traitement du personnel d'exploitation 2017 + 1 pallier au 1.1.2018	83,585.00		81,747.35		71,374.25	
711.301.2	Service piquet-heures supplémentaires	2,400.00		2,400.00		2,415.30	
711.309.0	Frais de formation du personnel de la STEP Formation Gilles et Christian	800.00		800.00		95.00	
711.311.0	Achat d'outils, appareils et matériel div.	3,200.00		3,200.00		3,402.15	
711.312.0	Consommation d'eau	800.00		800.00		715.90	
711.312.1	Consommation d'énergie électrique	23,000.00		23,000.00		22,242.80	
711.312.2	Chauffage : consommation & frais entretien	3,500.00		3,500.00		3,612.90	
711.312.3	Achat de carburant 300 pour entretien extérieur + 1200 voiture	1,500.00		1,200.00		1,174.80	

## Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2018	Budget	2017	Comptes	2016
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
711.313.0	Produits chimiques	12,000.00		12,000.00		7,321.20	
711.313.1	Produits d'entretien et de nettoyage	2,000.00		1,500.00		2,361.60	
711.313.2	Elimination matières retenues par grilles	6,000.00		4,800.00		5,915.70	
711.314.0	Entretien et réparation des immeubles	2,000.00		2,500.00		1,778.25	
711.315.0	Entretien et répar. mob. et install techn. 34000 entretien courant + 2500 entretien véhicule	36,500.00		22,000.00		26,486.30	
711.315.1	Contrat de maintenance informatique	750.00		750.00			
711.318.0	Frais de téléphone et d'alarme STEP 700 téléphonie + 800 mobile + 300 alarme	1,800.00		1,800.00		1,664.35	
711.318.1	Frais d'analyses et d'expertises	6,500.00		7,000.00		6,114.75	
711.318.3	Primes d'assurances choses et RC voiture STEP yc casco complète	1,700.00		1,700.00		1,655.60	
711.318.4	Primes assurances bâtiment ECAB	1,250.00		1,250.00		1,268.60	
711.318.5	Transport et élimination des boues	40,000.00		45,000.00		37,524.85	
711.319.0	Impôt des véhicules	650.00		650.00		656.00	
711.319.1	Taxe fédérale pour la lutte contre les micropolluants 2000 habitants x Fr. 9.00	18,000.00		18,000.00		17,901.00	
711.435.1	Traitement des fosses sceptiques privée		100.00		100.00		60.00
711.435.2	Produit de travaux p/tiers - Indemn. div.		500.00		500.00		396.10
<b>72</b>	<b>Gestion des déchets ménagers</b>	<b>276,664.60</b>	<b>248,000.00</b>	<b>251,222.35</b>	<b>223,000.00</b>	<b>275,465.75</b>	<b>225,682.25</b>
<b>720</b>	<b>Ordures ménagères et déchetterie</b>	<b>276,664.60</b>	<b>248,000.00</b>	<b>251,222.35</b>	<b>223,000.00</b>	<b>275,465.75</b>	<b>225,682.25</b>
720.300.0	Jetons et frais de commission	500.00		1,000.00		325.00	
720.311.1	Achat de sacs voirie, vignettes, etc. Prévision d'achat 2018. 7'000 rouleaux de 35 l.	16,000.00		9,000.00		29,157.85	
720.314.0	Entretien des installations (déchett.places, y.c.électr 2000 frais courants	2,000.00		2,000.00		3,894.20	
720.317.1	Frais de réceptions, dédommagements Vin chaud de fin d'année	200.00		200.00		32.15	
720.318.0	Frais de ramassage des ordures ménagères Augmentation de la population	90,000.00		80,000.00		81,532.25	
720.318.1	Frais d'évacuation des déchets déchetterie Augmentation de la population	100,000.00		90,000.00		93,733.40	

## Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2018	Budget	2017	Comptes	2016
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
720.318.2	Assurances déchetterie	20.00		20.00		20.00	
720.318.3	Commissions commerçants vte sacs/vignettes Augmentation des ventes (augm. de la population)	5,000.00		4,500.00		4,315.00	
720.319.0	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	6,500.00		6,000.00		6,541.35	
720.390.0	Imputation interne intérêts de la dette	648.60		706.35		951.40	
720.390.1	Imputation interne amortissements oblig.	3,796.00		3,796.00		3,796.00	
720.390.2	Imputation interne-gardiennage déchetterie	52,000.00		54,000.00		51,167.15	
720.434.0	Taxe de base (déchetterie) Selon les comptes 2017 + augmentation population		130,000.00		120,000.00		119,243.20
720.434.1	Taxe proportionnelle (sacs à ordures) Augmentation de la population (+ plastique jusqu'à 3 litres)		100,000.00		87,000.00		88,293.95
720.435.0	Recettes du recyclage (verre, papier, etc) Augmentation de la population		18,000.00		16,000.00		18,025.10
720.437.0	Amendes						120.00
<b>721</b>	<b>Déchetterie intercommunale -ANNULE-</b>						
<b>74</b>	<b>Cimetière</b>	<b>2,400.00</b>		<b>2,050.00</b>		<b>1,390.90</b>	<b>3,710.00</b>
740.300.0	Jetons et frais de commission	200.00		50.00		225.00	
740.311.0	Achat de matériel, machines Débrousailluse spéciale	1,200.00					
740.314.0	Frais d'entretien du cimetière 1000 dont fleurs pour Jardin du Souvenir (renaturation du cimetière)	1,000.00		2,000.00		1,047.90	
740.316.0	Frais de location de machines p/inhumations					118.00	
740.434.0	Taxes d'entrées						3,710.00
<b>75</b>	<b>Correction des eaux et endiguements</b>	<b>20,300.00</b>		<b>293.00</b>		<b>292.50</b>	
750.300.0	Jetons et frais de commission	150.00		150.00		150.00	
750.314.0	Travaux d'entretien et de conservation des ouvrages	20,000.00					
750.352.0	Particip. entretien berges de la Broye	150.00		143.00		142.50	
<b>78</b>	<b>Protection de la nature</b>					<b>8,216.00</b>	
780.318.0	Frais d'expertises et d'analyse des sols					8,216.00	
<b>79</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>41,822.00</b>	<b>4,000.00</b>	<b>41,822.00</b>	<b>4,000.00</b>	<b>29,558.05</b>	<b>3,402.00</b>
790.300.0	Jetons et frais Commission d'urbanisme	1,500.00		1,500.00		1,937.50	
790.310.0	Frais de publications et d'annonces	500.00		500.00			

### Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
790.311.0	Achat de plaquettes noms de rues et numéros pour immeub	500.00		500.00		1,264.00	
790.315.0	Frais de maintenance SIT communal	5,000.00		5,000.00		5,012.25	
790.318.0	Honoraires des urbanistes et ingénieurs	4,000.00		4,000.00		3,402.00	
790.318.1	Frais des urbanistes et des ingénieurs	1,500.00		1,500.00		760.30	
790.318.2	Emoluments préavis p/permis de construire	2,000.00		2,000.00		5,360.00	
790.318.5	Frais de justice, honoraires d'avocats	20,000.00		20,000.00		5,000.00	
	Pour suivi des procédures en cours (tribunal cantonal et commission d'expropriation)						
790.352.0	Part. fds développement régional COREB Selon avis d'Ascobroye	6,822.00		6,822.00		6,822.00	
790.436.0	Remboursements de tiers-aménagt territoire-		4,000.00		4,000.00		3,402.00

### Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2018	Budget	2017	Comptes	2016
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>8</b>	<b>ECONOMIE</b>	<b>48,616.40</b>	<b>29,500.00</b>	<b>45,044.30</b>	<b>31,000.00</b>	<b>58,227.70</b>	<b>42,305.15</b>
			19,116.40		14,044.30		15,922.55
<b>80</b>	<b>Agriculture</b>	<b>250.00</b>		<b>250.00</b>		<b>455.00</b>	<b>3,455.70</b>
800.300.0	Jetons et frais de commissions	200.00		200.00			
800.301.0	Traitement du personnel auxiliaire					405.00	
800.364.0	Particip. à l'association des AF	50.00		50.00		50.00	
800.431.0	Indemnités droit de passage/servitude						3,025.70
800.434.0	Participations de tiers à travaux divers						430.00
<b>81</b>	<b>Forêts</b>	<b>13,790.00</b>	<b>1,500.00</b>	<b>10,290.00</b>	<b>3,000.00</b>	<b>18,949.45</b>	<b>11,644.70</b>
810.300.0	Jetons et frais de commissions	200.00		200.00		375.00	
810.309.0	Frais de formation du personnel Cours bûcheronnage des apprentis	1,000.00		700.00			
810.310.0	Frais de publications et annonces	90.00		90.00		89.00	
810.311.0	Achat de matériel de bûcheronnage Petit matériel	500.00		500.00		500.00	
810.313.0	Frais de reboisement, achat de plants Achat de 200 plants à 10.-	2,000.00		2,400.00		1,208.00	
810.313.1	Achat de carburant pour la forêt Achat d'un fût essence ASPEN pour tronçonneuse et débrousailluse	800.00		800.00		791.65	
810.314.2	Coupe et entretien des forêts par des tiers Coupes aux Arbognes	1,500.00		1,500.00		12,642.40	
810.315.0	Entretien des machines et véhicules	500.00		500.00		500.00	
810.317.0	Frais organisation de l'arbre des 7 ans Voir sous rubrique 300.317.3			600.00			
810.352.0	Particip. à la corp. forest. Basse Broye	3,000.00		3,000.00		2,843.40	
810.364.0	Particip. syndicat AF amélior foncières forêts Léchelles selon bur. Hirsiger & Péclard Domdidier Parcelle 84.01: anc. surface 11'722 m2, nlle surface 12'688 m2, diff. + 1'146 m2. soit soulte 3'483.- Participation au syndicat (0,05/m2) = 700	4,200.00					
810.435.0	Produit des ventes de bois Selon martelage		1,500.00		1,500.00		11,571.00

### Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
810.461.0	Subventions cantonales (reboisement, etc.)				1,500.00		73.70
<b>83</b>	<b>Tourisme</b>						
<b>86</b>	<b>Energie</b>	<b>34,576.40</b>	<b>28,000.00</b>	<b>34,504.30</b>	<b>28,000.00</b>	<b>38,823.25</b>	<b>27,204.75</b>
860.318.0	Prime d'assurances ECAB	400.00				377.75	
860.390.0	Imputation interne intérêts CAD Cousset	14,416.40		14,744.30		18,685.50	
860.390.1	Imputation interne amortiss. oblig. CAD Cousset	19,760.00		19,760.00		19,760.00	
860.423.0	Loyer CAD Cousset		21,000.00		21,000.00		21,000.00
860.435.0	Vente d'électricité - Production panneaux solaires		7,000.00		7,000.00		6,204.75

## Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2018	Budget	2017	Comptes	2016
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>9</b>	<b>FINANCES ET IMPOTS</b>	<b>1,071,337.20</b>	<b>7,256,972.95</b>	<b>1,064,882.40</b>	<b>6,764,512.25</b>	<b>1,382,180.59</b>	<b>7,688,869.86</b>
		6,185,635.75		5,699,629.85		6,306,689.27	
<b>90</b>	<b>Impôts</b>	<b>124,800.00</b>	<b>6,098,380.00</b>	<b>124,700.00</b>	<b>5,614,480.00</b>	<b>137,268.50</b>	<b>6,615,536.36</b>
900.318.0	Frais de rappel et de poursuites	20,000.00		20,000.00		19,691.20	
900.318.2	Frais de perception impôt véhicule par OCN	3,800.00		3,700.00		3,818.80	
900.319.0	Remboursements d'impôts					7.95	
900.319.1	Pertes sur débiteurs impôts	100,000.00		100,000.00		113,392.45	
900.329.0	Escomptes	1,000.00		1,000.00		358.10	
900.400.0	Impôts sur le revenu		4,250,000.00		4,000,000.00		4,359,843.85
	Au vu des rentrées fiscales calculées par la commune et des statistiques cantonales, en lien avec l'augmentation de la population, le Conseil communal a décidé de budgéter à hauteur de Fr. 4'250'000						
900.400.1	Impôts sur la fortune		270,000.00		250,000.00		264,105.20
	Au vu des rentrées fiscales calculées par la commune et des statistiques cantonales, en lien avec l'augmentation de la population, le Conseil communal a décidé de budgéter à hauteur de Fr. 270'000.00						
900.400.2	Impôts à la source		90,000.00		90,000.00		93,094.17
900.400.4	Impôt sur prestations en capital		70,000.00		90,000.00		121,699.00
900.401.0	Impôt sur le bénéfice des personnes mor. Selon statistique cantonale et surtout 2016		200,000.00		120,000.00		197,826.90
900.401.1	Impôt sur les fonds propres des P.M. Selon statistique cantonale et année 2017		40,000.00		30,000.00		45,092.45
900.402.0	Contribution immobilière Selon facturation de l'année 2017 + progression		550,000.00		510,000.00		520,079.75
900.403.0	Impôts s/gains immobiliers et plus-values		200,000.00		100,000.00		328,525.15
900.404.0	Impôts sur les mutations		200,000.00		200,000.00		407,252.65
900.405.0	Impôts sur les successions et donations		5,000.00		5,000.00		
900.406.0	Impôt sur les chiens		7,000.00		7,000.00		6,651.80
900.406.2	Impôts sur les appareils et distributeurs		900.00		800.00		800.00
900.436.0	Rembt ADB et frais rappels, poursuites y.c. intér.		50,000.00		50,000.00		111,452.44
900.441.0	Part. à l'impôt cant. sur les véhicules		165,480.00		161,680.00		159,113.00
	Budget 2018 : Selon communication de l'OCN du 21.9.17						

## Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>93</b>	<b>Péréquation financière</b>		<b>770,290.00</b>		<b>754,956.00</b>		<b>736,489.00</b>
930.462.00	Attribution de la péréquation des ressources Info du SCOM le 9.10.2017		658,464.00		647,219.00		637,158.00
930.462.01	Attribution de la péréquation des besoins Info du SCOM le 9.10.2017		111,826.00		107,737.00		99,331.00
<b>94</b>	<b>Gérance de la fortune et des dettes</b>	<b>946,537.20</b>	<b>388,302.95</b>	<b>940,182.40</b>	<b>395,076.25</b>	<b>870,764.29</b>	<b>336,844.50</b>
<b>940</b>	<b>Gérance de la fortune et des dettes</b>	<b>946,537.20</b>	<b>364,501.95</b>	<b>940,182.40</b>	<b>371,275.25</b>	<b>870,764.29</b>	<b>317,632.50</b>
940.318.0	Frais bancaires et de CCP	8,000.00		8,000.00		7,727.34	
940.322.0	Intérêts des dettes	153,574.00		161,371.00		179,860.55	
940.330.0	Amortissements obligatoires	784,963.20		770,811.40		683,176.40	
940.420.0	Intérêts des capitaux						6.45
940.490.0	Imputations internes des int. des dettes		72,982.55		82,195.85		81,474.65
940.490.1	Imputations internes des amortissements		291,519.40		289,079.40		236,151.40
<b>942</b>	<b>Immeubles du patrimoine financier</b>		<b>23,801.00</b>		<b>23,801.00</b>		<b>19,212.00</b>
942.423.1	Loyers des parchets, domaines		14,801.00		14,801.00		14,801.00
942.423.2	Loyer SALT MOBILE SA Selon nouveau contrat qui entre en vigueur au 1.1.2017.		9,000.00		9,000.00		4,411.00
<b>99</b>	<b>Autres postes</b>					<b>374,147.80</b>	
990.332.0	Amortissements supplémentaires					374,147.80	

### Budget de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget Charges	2018 Produits	Budget Charges	2017 Produits	Comptes Charges	2016 Produits
		9,072,069.00	9,083,833.60	8,425,598.55	8,430,768.95	8,461,774.29	9,469,956.06
	Excédent de revenu	11,764.60					
	Excédent de revenu			5,170.40			
	Excédent de revenu					1,008,181.77	
		9,083,833.60	9,083,833.60	8,430,768.95	8,430,768.95	9,469,956.06	9,469,956.06

### Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION</b>			<b>3,000.00</b>		<b>4,320.00</b>	
					3,000.00		4,320.00
<b>01</b>	<b>Conseil général, Conseil communal</b>						
<b>02</b>	<b>Administration générale</b>			<b>3,000.00</b>		<b>4,320.00</b>	
020.506.2	Elaboration nouveau site internet communal			3,000.00		4,320.00	

### Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>1</b>	<b>ORDRE PUBLIC</b>		<b>50,000.00</b>		<b>62,720.00</b>		<b>17,000.00</b>
		50,000.00		62,720.00		17,000.00	
<b>10</b>	<b>Protection juridique</b>						
<b>12</b>	<b>Justice</b>						
<b>14</b>	<b>Police du Feu</b>		<b>50,000.00</b>		<b>62,720.00</b>		<b>17,000.00</b>
140.661.00	Subvention ECAB : Ext. eau & incendie MLM						17,000.00
140.661.01	Subv. ECAB : Extension eau Rte Botset Mannens				12,720.00		
140.661.09	Subv. ECAB : Réfect. réseau eau MLV Travaux terminés en 2016-Subvention à recevoir.		50,000.00		50,000.00		
<b>15</b>	<b>Militaire</b>						
<b>16</b>	<b>Protection civile</b>						
<b>160</b>	<b>Protection civile communale</b>						
<b>161</b>	<b>Poste de commandement OPC Cousset</b>						

### Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2018	Budget	2017	Comptes	2016
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>2</b>	<b>ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>	<b>124,180.00</b>		<b>104,786.00</b>		<b>41,827.05</b>	
			124,180.00		104,786.00		41,827.05
<b>20</b>	<b>Ecole enfantine</b>					<b>3,010.00</b>	
<b>200</b>	<b>Ecole enfantine - Montagny</b>					<b>3,010.00</b>	
200.506.0	Matériel pour l'ouverture d'une classe enfantine					3,010.00	
<b>201</b>	<b>Ecole enfantine - Cercle scolaire (CS)</b>						
<b>21</b>	<b>Cycle scolaire obligatoire</b>	<b>39,180.00</b>		<b>18,232.00</b>		<b>8,994.40</b>	
<b>210</b>	<b>Cycle scolaire obligatoire - Montagny</b>	<b>39,180.00</b>		<b>18,232.00</b>		<b>8,994.40</b>	
210.506.0	Mobilier/bureautique/informatique écoles primaires	39,180.00		18,232.00		8,994.40	
	2000 4xtablettes ipad à fr. 500 + 1400 2xbeamer à 700 + 8'950 10xordis portables à 895 + 625 5xhauts-parleurs bluetooth à 125 + 1000 système d'affichage de couloir + 165 tableau magnétique blanc + 249 meubles pour grandes feuilles + 390 12xpmirs pour enfants à 32.50 + 1051 pour 1 bureau de maître + 23350 matériel pour l'ouverture d'une classe supplémentaire						
<b>211</b>	<b>Cycle scolaire obligatoire - CERCLE (CS)</b>						
<b>22</b>	<b>Ecoles spécialisées</b>						
<b>23</b>	<b>Formation professionnelle</b>						
<b>29</b>	<b>Administration scolaire</b>	<b>85,000.00</b>		<b>86,554.00</b>		<b>29,822.65</b>	
<b>290</b>	<b>Administration scolaire Ecole primaire</b>						
<b>291</b>	<b>Administration scolaire Ecole enfantine</b>						
<b>294</b>	<b>Administration scolaire centre sportif</b>	<b>85,000.00</b>		<b>86,554.00</b>		<b>29,822.65</b>	
294.503.4	Etude extension et rénov. ctre scol. & sportif Cousset	85,000.00		86,554.00		16,200.00	
	120'000.00 budget 2015 - 85'000.00 dépensé/adjudgé à ce jour = Solde 35'000.00 à reporter en 2018 + complément de crédit d'étude de Fr. 50'000.00 pour la suite du dossier						
294.503.8	Adaptation portes et serrures centre scolaire et sporti					7,040.80	
294.506.1	Changement luminaires du centre sportif Ct					6,581.85	

## Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>3</b>	<b>CULTURE ET LOISIRS</b>	<b>4,102,322.00</b>		<b>87,322.00</b>			
			4,102,322.00		87,322.00		
<b>30</b>	<b>Culture</b>						
<b>31</b>	<b>Entretien et protect. monuments et sites</b>						
<b>32</b>	<b>Antenne collective</b>						
<b>33</b>	<b>Parcs publics - Chemins pédestres</b>	<b>102,322.00</b>		<b>87,322.00</b>			
330.500.0	Aménagement et entretien place de jeux de Cousset 88000 - 2878 (FO + honoraires ingénieurs + permis de construire) = 85122 pour place de jeu école de Cousset et déplacement rampe + 2200 pour rehausse et réparation du treillis de l'AES. <b>Report en 2018</b>	87,322.00		87,322.00			
330.500.3	Réaménagement place de jeux de Montagny-les-Monts Aménagement du sol et équipement de jeu	15,000.00					
<b>34</b>	<b>Sport</b>	<b>4,000,000.00</b>					
340.503.0	Extension installations sportives extérieures à Cousset 1'528'200.00 - Terrain de football synthétique 371'520.00 - Terrain de skater inline complet 271'080.00 - Place multisport 1'490'400.00 - Vestiaires et buvette 338'800.00 - Divers et imprévus (9 - 10 %) ----- 4'000'000.00 Total =====	4,000,000.00					
	Frais d'acquisition de terrains (surface partielle art. 1235 RF propriété de Bossy Céréales SA) non compris.						
<b>35</b>	<b>Autres loisirs</b>						
<b>39</b>	<b>Culte, Eglise</b>						

### Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
4	<b>SANTE</b>						
40	Hôpitaux						
41	Homes médicalisés						
42	Hôpitaux psychiatriques						
44	Soins ambulatoires						
46	Service médical des écoles						
47	Contrôle des denrées alimentaires						

## Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>5</b>	<b>AFFAIRES SOCIALES</b>						
50	AVS/APG/AI/Assurances chômage						
52	Caisse-maladie et accidents						
54	Protection de la jeunesse						
540	Protection de la jeunesse						
541	Accueil extrascolaire AES						
55	Invalidité						
56	Encouragement à la constr. de logements						
57	Homes pour personnes âgées						
58	Assistance						

### Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>6</b>	<b>TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS</b>	<b>670,650.00</b>	<b>15,000.00</b>	<b>1,059,782.25</b>		<b>465,122.00</b>	
			655,650.00		1,059,782.25		465,122.00
<b>61</b>	<b>Routes cantonales</b>						
<b>62</b>	<b>Routes communales et génie-civil</b>	<b>650,650.00</b>	<b>15,000.00</b>	<b>1,039,782.25</b>		<b>465,122.00</b>	
620.500.0	Achat route, terrain et place Derrière la Gare à Cousse 64430 - Offre d'achat aux CFF + 5000 Frais notaire et RF = 70'000 environ -- à déduire payé en 2017, étude du géomètre : 10'500 59'500 à reporter <b>en 2018</b>	59,500.00		70,000.00		10,500.00	
620.501.25	Optimisation de l'éclairage public communal 130'000.00 Report pour réalisation des travaux à Cousset et Villarey en 2018.  Travaux réalisés et payés en 2017 Fr. 270'000.00 pour les villages de Mannens, Grandsivaz, MLV, MLM.	130,000.00		400,000.00			
620.501.37	Honoraires/achat terrain correction routes MG			6,782.25			
620.501.42	Remise en état des routes communales - Etape XIV					17,539.60	
620.501.43	Déplacement passage pour piétons Cousset En attente du Service des ponts et chaussées. <b>Report en 2018</b>	44,000.00		44,000.00			
620.501.44	Etude de circulation et de sécurité routière dans la co 48000 solde 2017 - 10'000 adjudgé = 38'000 reporté en 2018	38,000.00		48,000.00			
620.501.45	Remise en état des routes communales - Etape XV					223,602.40	
620.501.46	Investissements routiers 2017 4000 abri bus croisée de MLM - Mannens	4,000.00		282,000.00			
620.501.47	Investissements routiers 2018 33'500 - Route de la Scie à MLM - Stabilisation des talus bordure gauche (221 m x 150.-) 48'000.- Route du Grabou à Grandsivaz - Entretien et réparation 45'750.- Route de Montagny à Grandsivaz - Stabilisation et accotement (305 m x 150.-) 70'000.- Route de la Brameire à MLV - Réfection chemin agricole 5'000.- Chemin des Roches, MLV- Ponthaux - Réfection 10'000.- Chemin du Vieux Chêne à Mannens - Réfection de remise en état	212,250.00					
620.501.48	Eclairage public - Installations de nouveaux candélabre	17,100.00					

### Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	2'600.- Carrefour MLV - Cousset - Les Arbognes 1 candélabre sur embase existante						
	5'200.- Chemin les Rochettes à MLV - 2 candélabres sur embase existante						
	5'200.- Bas-des Esserts à Cousset - 2 candélabres (1 sur embase existante, l'autre sur une nouvelle embase)						
	1'500.- Bas-des Esserts à Cousset - Construction d'une nouvelle embase						
	2'600.- Route de la Cabuche MLV - 1 candélabre sur embase existante						
620.501.49	Construction route communale et chemin piétonnier à Man	81,000.00					
	Route du Jordil - Impasse des Etourneaux à Mannens						
620.506.00	Achat de véhicules et machines	64,800.00		189,000.00		213,480.00	
	44'000.00 Remplacement pick-up Nissan (15 ans, 200'000 km)						
	1'600.00 Remorque légère pour Dacia						
	5'200.00 Radar pédagogique avec enregistrement de statistique						
	14'000.00 Accessoire pour tracteur New Holland (équipement frontal : chargeur 6'000.00, benne 2'500.00, fourche à palettes 1500, benne à grappin 3500, divers 500)						
620.611.0	Participation de tiers aux frais d'infrastructure		15,000.00				
	Accès routier à la route du Jordil à Mannens, selon accord signé avec un tiers						
<b>64</b>	<b>Chemins de fer fédéraux</b>						
<b>65</b>	<b>Trafic régional</b>	<b>20,000.00</b>		<b>20,000.00</b>			
650.501.0	Aménag. baie d'arrêt pour les bus à Cousset	20,000.00		20,000.00			
	20'000 pour abri bus seulement - L'aménagement de la baie d'arrêt sera exécuté par le canton selon courrier de Billand, service Ponts et Chaussées						
	Reprise du budget initial (60000 - 40000) suite devis définitif du SPC de sept. 2014 qui est maître de l'ouvrage						
	<b>REPORT EN 2018</b>						
<b>69</b>	<b>Trafic et autres tâches -ANNULE-</b>						

### Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>7</b>	<b>PROTECTION-AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>2,861,304.50</b>	<b>248,600.00</b>	<b>180,885.80</b>	<b>230,000.00</b>	<b>1,053,170.20</b>	<b>291,382.35</b>
			2,612,704.50	49,114.20			761,787.85
<b>70</b>	<b>Approvisionnement en eau</b>	<b>631,000.00</b>	<b>80,000.00</b>	<b>8,000.00</b>	<b>80,000.00</b>	<b>655,280.45</b>	<b>88,539.35</b>
700.501.01	Raccordement de Mannens au réservoir de l'Entente Décision d'une subvention ECAB à recevoir. Demande a été faite à l'ECAB par Ribl. Le chiffre sera affiné en semaine 43	625,000.00					
700.501.05	Extension réseau eau rte du Botset Mannens					59,756.40	
700.501.10	Réfect réseau eau Montagny-la-Ville - Etape 1					410,780.30	
700.501.11	Elaboration du PIEP Plan d'Infrastructures de l'Eau Pot					22,739.85	
700.501.12	Réfection réseau d'eau MLV - Etape 2					148,321.05	
700.501.23	Raccordt nouvelles constructions au réseau	6,000.00		8,000.00		5,074.15	
700.501.34	Extension réseau eau et défense incendie à la Vignetta					8,608.70	
700.610.00	Taxes de raccordement eau potable Normal 80'000.00		80,000.00		80,000.00		88,539.35
<b>71</b>	<b>Protection des eaux</b>	<b>1,854,624.00</b>	<b>150,000.00</b>	<b>105,000.00</b>	<b>150,000.00</b>	<b>370,702.10</b>	<b>202,843.00</b>
<b>710</b>	<b>Canalisations</b>	<b>1,834,700.00</b>	<b>150,000.00</b>	<b>75,000.00</b>	<b>150,000.00</b>	<b>370,702.10</b>	<b>202,843.00</b>
710.501.00	Construction canalisation eaux claires Les Parchys MLV Travaux reportés de 2017 en 2018 - Retard dans l'obtention du permis de construire	75,000.00		75,000.00			
710.501.07	Mise en séparatif EU/EC Montagny-la-Ville 1ère étape					371,188.00	
710.501.08	Mise en séparatif des eaux à Mannens selon PGEE					-485.90	
710.501.21	Contrôle canalisations EU/EC à Montagny-la-Ville	22,500.00					
710.501.22	Construction collecteur EU entre La Fenetta et le Châte	37,200.00					
710.501.23	Assainissement EC/EU à Mannens - Etape 2 Séparatif quartier du Jordil + bas du village de Mannens + bassin de rétention.	1,700,000.00					
710.610.00	Taxes de raccordement eaux usées		150,000.00		150,000.00		202,843.00
<b>711</b>	<b>Station d'épuration</b>	<b>19,924.00</b>		<b>30,000.00</b>			
711.522.0	Participation étude de la STEP régionale Broye Report de l'étude pour la STEP régionale sur 3 ans (3 x 10'000.00), de 2017 à 2019	19,924.00		30,000.00			

## Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget	2018	Budget	2017	Comptes	2016
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>72</b>	<b>Gestion des déchets ménagers</b>	<b>78,000.00</b>					
<b>720</b>	<b>Ordures ménagères et déchetterie</b>	<b>78,000.00</b>					
720.506.6	Achat de machines pour la déchetterie 65'000.00 Broyeur Green Mech Arborist 200 pour branches et autres déchets végétaux 11'500.00 Benne pour évacuation des copeaux 1'500.00 Grappin pour grue (chargement des branches et végétaux)	78,000.00					
<b>721</b>	<b>Déchetterie intercommunale -ANNULE-</b>						
<b>74</b>	<b>Cimetière</b>	<b>4,057.70</b>		<b>20,000.00</b>		<b>2,896.00</b>	
740.503.0	Renaturalisation des cimetières communaux Solde à payer en 2018 sur les 20'000.00 d'investissement - Retenue de garantie	4,057.70		20,000.00			
740.524.0	Aménagement et constr. urnes funéraires					2,896.00	
<b>75</b>	<b>Correction des eaux et endiguements</b>	<b>30,000.00</b>	<b>18,600.00</b>				
750.501.2	Démontage barrage et assainissement de l'Arbogne Subventions à recevoir , cantonale 27 % et fédérale 35 %, sous comptes 750.661.0 et 750.661.1 . Par ailleurs, une participation d'un tiers voisin est attendue, mais le montant n'est pas fixé.	30,000.00					
750.661.0	Subventions fédérales 35 % de 30'000.00 - 750.501.2		10,500.00				
750.661.1	Subventions cantonales 27 % de 30'000.00 - 750.501.2		8,100.00				
<b>78</b>	<b>Protection de la nature</b>						
<b>79</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>263,622.80</b>		<b>47,885.80</b>		<b>24,291.65</b>	
790.500.0	Achat de zone à bâtir de compensation à la commune de L CHF 190'530.00 6'351m <sup>2</sup> à 30.-/m <sup>2</sup> 9'000.00 Etude de faisabilité 35'000.00 Procédure de modification du PAL <b>234'530.00 Total</b>	234,530.00					
790.500.1	Révision du Plan d'Aménagement Local (PAL) Adaptation du PAL suite décision d'approbation par la DAEC - Estimation ARCHAM - M. Muller . <b>REPORT en 2017</b>	29,092.80		29,092.80			
790.521.0	Participation nulle mensuration cadastrale Montagny			18,793.00			

### Budget d'Investissement par classification administrative

<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget Charges</b>	<b>2018 Produits</b>	<b>Budget Charges</b>	<b>2017 Produits</b>	<b>Comptes Charges</b>	<b>2016 Produits</b>
790.521.1	Particip. nlle mensuration cadastrale Mann.Gr.					24,291.65	

### Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>8</b>	<b>ECONOMIE</b>	<b>35,000.00</b>					<b>4,514.40</b>
			35,000.00			4,514.40	
<b>80</b>	<b>Agriculture</b>						
<b>81</b>	<b>Forêts</b>	<b>35,000.00</b>					
810.500.1	Aménagement chemin forestier puits eau M4 30'000.00 Réfection chemin forestier pour accès au puits M4 (100 m x Fr. 300.00) 5'000.00 Drainage et écoulement des eaux de surface	35,000.00					
<b>83</b>	<b>Tourisme</b>						
<b>86</b>	<b>Energie</b>						<b>4,514.40</b>
860.661.0	Subvention cantonale chauffage à distance						4,514.40

## Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>9</b>	<b>FINANCES ET IMPOTS</b>						
90	Impôts						
93	Péréquation financière						
94	Gérance de la fortune et des dettes						
940	Gérance de la fortune et des dettes						
942	Immeubles du patrimoine financier						
99	Autres postes						

### Budget d'Investissement par classification administrative

Compte	Libellé	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
		7,793,456.50	313,600.00	1,435,776.05	292,720.00	1,564,439.25	312,896.75
	Excédent de charge		7,479,856.50				
	Excédent de charge				1,143,056.05		
	Excédent de charge						1,251,542.50
		7,793,456.50	7,793,456.50	1,435,776.05	1,435,776.05	1,564,439.25	1,564,439.25

N° de compte	Libellé	Nouveau / Report	Mode de financement	Budget	Budget Doit	Budget Avoir	Taux amortissement	Taux intérêt	Coût amortissement	Coût intérêt	Coût financier
210.506.0	Mobilier/bureautique/informatique écoles primaires	Nouveau	Fiscalité	39'180.00	39'180.00	-	15%	1%	5'877.00	391.80	6'268.80
294.503.4	Etude extension et rénov. ctre scol. & sportif Cousset	Nouveau	Fiscalité	85'000.00	85'000.00	-	15%	1%	12'750.00	850.00	13'600.00
330.500.3	Réaménagement place de jeux de Montagny-les-Monts	Nouveau	Fiscalité	15'000.00	15'000.00	-	15%	1%	2'250.00	150.00	2'400.00
340.503.0	Extension installations sportives extérieures à Cousset	Nouveau	Fiscalité	4'000'000.00	4'000'000.00	-	3%	1%	120'000.00	40'000.00	160'000.00
620.501.47	Investissements routiers 2018	Nouveau	Fiscalité	212'250.00	212'250.00	-	7%	1%	14'857.50	2'122.50	16'980.00
620.501.48	Eclairage public - Installations de nouveaux candélabres	Nouveau	Fiscalité	17'100.00	17'100.00	-	15%	1%	2'565.00	171.00	2'736.00
620.501.49	Construction route communale et chemin piétonnier à Mannens	Nouveau	Fiscalité	81'000.00	81'000.00	-	4%	1%	3'240.00	810.00	4'050.00
620.506.00	Achat de véhicules et machines	Nouveau	Fiscalité	64'800.00	64'800.00	-	15%	1%	9'720.00	648.00	10'368.00
620.611.0	Participation de tiers aux frais d'infrastructure	Nouveau	Fiscalité	-15'000.00	-	15'000.00	4%	1%	-600.00	-150.00	-750.00
700.501.01	Raccordement de Mannens au réservoir de l'Entente	Nouveau	Taxes eau potable	625'000.00	625'000.00	-	4%	1%	25'000.00	6'250.00	31'250.00
700.501.23	Raccordt nouvelles constructions au réseau	Nouveau	Taxes eau potable	6'000.00	6'000.00	-	4%	1%	240.00	60.00	300.00
700.610.00	Taxes de raccordement eau potable	Nouveau	Taxes eau potable	-80'000.00	-	80'000.00	4%	1%	-3'200.00	-800.00	-4'000.00
710.501.21	Contrôle canalisations EU/EC à Montagny-la-Ville	Nouveau	Taxes épuration	22'500.00	22'500.00	-	4%	1%	900.00	225.00	1'125.00
710.501.22	Construction collecteur EU entre La Fenetta et le Châtelet	Nouveau	Taxes épuration	37'200.00	37'200.00	-	4%	1%	1'488.00	372.00	1'860.00
710.501.23	Assainissement EC/EU à Mannens - Etape 2	Nouveau	Taxes épuration	1'700'000.00	1'700'000.00	-	4%	1%	68'000.00	17'000.00	85'000.00
710.610.00	Taxes de raccordement eaux usées	Nouveau	Taxes épuration	-150'000.00	-	150'000.00	4%	1%	-6'000.00	-1'500.00	-7'500.00
720.506.6	Achat de machines pour la déchetterie	Nouveau	Taxes gestion des déchets	78'000.00	78'000.00	-	15%	1%	11'700.00	780.00	12'480.00
750.501.2	Démontage barrage et assainissement de l'Arbogne	Nouveau	Fiscalité	30'000.00	30'000.00	-	15%	1%	4'500.00	300.00	4'800.00
750.661.0	Subventions fédérales	Nouveau	Fiscalité	-10'500.00	-	10'500.00	15%	1%	-1'575.00	-105.00	-1'680.00
750.661.1	Subventions cantonales	Nouveau	Fiscalité	-8'100.00	-	8'100.00	15%	1%	-1'215.00	-81.00	-1'296.00
790.500.0	Achat de zone à bâtir de compensation à la commune de Lully	Nouveau	Fiscalité	234'530.00	234'530.00	-	0%	1%	-	2'345.30	2'345.30
810.500.1	Aménagement chemin forestier puits eau M4	Nouveau	Taxes eau potable	35'000.00	35'000.00	-	10%	1%	3'500.00	350.00	3'850.00
		<b>Total Nouveau</b>		7'018'960.00	7'282'560.00	263'600.00			273'997.50	70'189.60	344'187.10

N° de compte	Libellé	Nouveau / Report	Mode de financement	Budget	Budget Doit	Budget Avoir	Taux amortissement	Taux intérêt	Coût amortissement	Coût intérêt	Coût financier
140.661.09	Subv. ECAB : Réfect. réseau eau MLV	Report	Taxes eau potable	-50'000.00	-	50'000.00	4%	1%	-2'000.00	-500.00	-2'500.00
330.500.0	Aménagement et entretien place de jeux de Cousset	Report	Fiscalité	87'322.00	87'322.00	-	15%	1%	13'098.30	873.22	13'971.52
620.500.0	Achat route, terrain et place Derrière la Gare à Cousset	Report	Fiscalité	59'500.00	59'500.00	-	10%	1%	5'950.00	595.00	6'545.00
620.501.25	Optimisation de l'éclairage public communal	Report	Fiscalité	130'000.00	130'000.00	-	15%	1%	19'500.00	1'300.00	20'800.00
620.501.43	Déplacement passage pour piétons Cousset	Report	Fiscalité	44'000.00	44'000.00	-	4%	1%	1'760.00	440.00	2'200.00
620.501.44	Étude de circulation et de sécurité routière dans la commune	Report	Fiscalité	38'000.00	38'000.00	-	15%	1%	5'700.00	380.00	6'080.00
620.501.46	Investissements routiers 2017	Report	Fiscalité	4'000.00	4'000.00	-	7%	1%	280.00	40.00	320.00
650.501.0	Aménag. baie d'arrêt pour les bus à Cousset	Report	Fiscalité	20'000.00	20'000.00	-	4%	1%	800.00	200.00	1'000.00
710.501.00	Construction canalisation eaux claires Les Parchys MLV	Report	Taxes épuration	75'000.00	75'000.00	-	4%	1%	3'000.00	750.00	3'750.00
711.522.0	Participation étude de la STEP régionale Broye	Report	Taxes épuration	19'924.00	19'924.00	-	15%	1%	2'988.60	199.24	3'187.84
740.503.0	Renaturalisation des cimetières communaux	Report	Fiscalité	4'057.70	4'057.70	-	15%	1%	608.66	40.58	649.23
790.500.1	Révision du Plan d'Aménagement Local (PAL)	Report	Fiscalité	29'092.80	29'092.80	-	15%	1%	4'363.92	290.93	4'654.85
	<b>Total Report</b>			460'896.50	510'896.50	50'000.00			56'049.48	4'608.97	60'658.44
	<b>Total général</b>			<b>7'479'856.50</b>	<b>7'793'456.50</b>	<b>313'600.00</b>			<b>330'046.98</b>	<b>74'798.57</b>	<b>404'845.54</b>

## Budget des investissements 2018

<b>Chapitre comptable no :</b>	210.506.0																				
<b>Objet :</b>	Mobilier/bureautique/informatique pour l'école primaire																				
<b>Lieu :</b>	Ecole primaire																				
<b>Descriptif :</b>	<p>Il s'agit de poursuivre l'équipement de notre école en matériel de bureautique et d'informatique et en petit mobilier indispensable à un enseignement de qualité attendu de notre école.</p> <table border="1"> <tr> <td>Fr. 2'000.00</td> <td>4 tablettes IPAD</td> </tr> <tr> <td>1'400.00</td> <td>2 beamers</td> </tr> <tr> <td>8'950.00</td> <td>10 ordinateurs portables à Fr. 895.00</td> </tr> <tr> <td>625.00</td> <td>5 hauts-parleurs bluetooth à Fr. 125.00</td> </tr> <tr> <td>1'000.00</td> <td>1 système d'affichage de couloir</td> </tr> <tr> <td>165.00</td> <td>1 tableau magnétique blanc</td> </tr> <tr> <td>249.00</td> <td>meubles pour grandes feuilles</td> </tr> <tr> <td>390.00</td> <td>12xpamirs pour enfants</td> </tr> <tr> <td>1'051.00</td> <td>1 bureau de maître</td> </tr> <tr> <td>15'830.00</td> <td>Total</td> </tr> </table> <p>A ce montant vient s'ajouter Fr. 23'350 matériel pour l'ouverture d'une classe supplémentaire lors de la prochaine rentrée scolaire.</p> <p>Le montant correspondant est de Fr. 15'830.00.</p>	Fr. 2'000.00	4 tablettes IPAD	1'400.00	2 beamers	8'950.00	10 ordinateurs portables à Fr. 895.00	625.00	5 hauts-parleurs bluetooth à Fr. 125.00	1'000.00	1 système d'affichage de couloir	165.00	1 tableau magnétique blanc	249.00	meubles pour grandes feuilles	390.00	12xpamirs pour enfants	1'051.00	1 bureau de maître	15'830.00	Total
Fr. 2'000.00	4 tablettes IPAD																				
1'400.00	2 beamers																				
8'950.00	10 ordinateurs portables à Fr. 895.00																				
625.00	5 hauts-parleurs bluetooth à Fr. 125.00																				
1'000.00	1 système d'affichage de couloir																				
165.00	1 tableau magnétique blanc																				
249.00	meubles pour grandes feuilles																				
390.00	12xpamirs pour enfants																				
1'051.00	1 bureau de maître																				
15'830.00	Total																				
<b>Coût d'investissement :</b>	Fr. 39'180.-.																				
<b>Coût de fonctionnement</b>	Fr. 0.-																				
<b>Charge financière de fonctionnement (en cas d'emprunt)</b>	Fr. 6'268.80 par an (15 % amortissement et 1 % intérêt)																				
<b>Remarques :</b>	Financement par la fiscalité																				
<b>Sources :</b>	Documentation Responsable d'établissement.																				

## Budget des investissements 2018

<b>Chapitre comptable no :</b>	294.503.4										
<b>Objet :</b>	Etude extension et rénovation centre scolaire et sportif de Cousset										
<b>Lieu :</b>	Ecoles primaires										
<b>Descriptif :</b>	Continuation des travaux d'étude. <b>Demande d'un crédit complémentaire de Fr. 50'000.00</b> Un montant reporté de Fr. 35'000.00 vient s'ajouter au crédit complémentaire demandé (solde disponible à ce jour de la décision prise dans le cadre du budget 2015)										
<b>Coût d'investissement :</b>	Fr. 85'000.00 (Fr. 50'000.00 crédit complémentaire + Fr. 35'000.00 solde disponible reporté)										
<b>Coût de fonctionnement</b>	Fr. 0.-										
<b>Charge financière de fonctionnement (en cas d'emprunt)</b>	Fr. 13'600.00 par an (15 % amortissement et 1 % intérêt)										
<b>Remarques :</b>	<table border="1"> <tr> <td>Fr. 120'000.00</td> <td>Décision initiale prise au budget 2015</td> </tr> <tr> <td>- 85'000.00</td> <td>Montant dépensé / adjudgé à ce jour</td> </tr> <tr> <td><b>35'000.00</b></td> <td><b>Solde reporté disponible pour 2018</b></td> </tr> <tr> <td>+ 50'000.00</td> <td>Complément du crédit d'étude à décider par le Conseil général pour la continuation du dossier</td> </tr> <tr> <td><b>85'000.00</b></td> <td><b>Disponibilité nécessaire pour la suite des travaux</b></td> </tr> </table> <p>Financement par la fiscalité</p>	Fr. 120'000.00	Décision initiale prise au budget 2015	- 85'000.00	Montant dépensé / adjudgé à ce jour	<b>35'000.00</b>	<b>Solde reporté disponible pour 2018</b>	+ 50'000.00	Complément du crédit d'étude à décider par le Conseil général pour la continuation du dossier	<b>85'000.00</b>	<b>Disponibilité nécessaire pour la suite des travaux</b>
Fr. 120'000.00	Décision initiale prise au budget 2015										
- 85'000.00	Montant dépensé / adjudgé à ce jour										
<b>35'000.00</b>	<b>Solde reporté disponible pour 2018</b>										
+ 50'000.00	Complément du crédit d'étude à décider par le Conseil général pour la continuation du dossier										
<b>85'000.00</b>	<b>Disponibilité nécessaire pour la suite des travaux</b>										
<b>Sources :</b>	Dossier en cours + contrat Hollinger.										

## Budget des investissements 2018

<b>Chapitre comptable no :</b>	330.500.3
<b>Objet :</b>	Réaménagement place de jeux
<b>Lieu :</b>	Montagny-les-Monts
<b>Descriptif :</b>	15'000.- Aménagement du sol et équipement de jeux
<b>Coût d'investissement :</b>	Fr. 15'000.00
<b>Coût de fonctionnement</b>	Fr. 0.-
<b>Charge financière de fonctionnement (en cas d'emprunt)</b>	Fr. 2'400.00 par an (15 % amortissement et 1 % intérêt)
<b>Remarques :</b>	Place de jeux actuelle vide, sol et équipement dégradé et plus utilisable. Financement par la fiscalité.
<b>Sources :</b>	Selon estimation sur catalogue

## Budget des investissements 2018

<b>Chapitre comptable no :</b>	340.503.0
--------------------------------	-----------

<b>Objet :</b>	Extension installations sportives extérieures
----------------	---

<b>Lieu :</b>	Cousset
---------------	---------

<b>Descriptif :</b>	Fr. 1'528'200.00	Terrain de football
	371'520.00	Terrain de skater inline complet de skater inline
	271'080.00	Place multi-sports
	1'490'400.00	Buvette/vestiaires
	338'800.00	Divers et imprévus (9 - 10%)

<b>Coût d'investissement :</b>	Fr. 4'000'000.00
--------------------------------	------------------

<b>Coût de fonctionnement</b>	Env. Fr. 60'000.00 /an
-------------------------------	------------------------

<b>Charge financière de fonctionnement (en cas d'emprunt)</b>	Fr. 160'000.00 par an (3 % amortissement et 1 % intérêt)
---	--

<b>Remarques :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Frais d'acquisition de terrain (surface partielle de la parcelle art. 1235 Bossy Céréales SA) non-compris</li><li>- Frais de procédure pour la modification du plan d'affectation des zones (PAZ) non-compris</li></ul> Financement par la fiscalité
--------------------	--

<b>Sources :</b>	Dossier Realsport
------------------	-------------------

## Déroulement du projet

1

### Etude préliminaire – base de discussion:

- Analyse de la situation existante et des besoins en collaboration avec le MO
- Campagne de relevés de terrain selon besoins
- Etude de variantes, estimation de coûts et croquis en phase d'étude préliminaire
- Discussions et séances avec le MO
- Le fond de plan cadastral servant de base à la planification sera fourni par le MO, (non compris ici), les éventuels frais pour l'obtention du plan cadastral informatisé seront facturés directement au MO

FORFAIT NET T.T.C.

fr. 5'000.00

**Phase exécutée en 2017 – payée et comptabilisée au 294.503.4**

**2**

**Avant-projet:**

- Campagne de relevés de terrain complémentaires
- Relevé du cadastre souterrain
- Sondages selon nécessité
- Etablissement des plans d'avant-projet de la variante retenue sur la base du plan cadastral
- Etablissement du plan d'avant-projet des nouveaux bâtiments
- Recalculations des coûts
- Séances de travail et de présentation

FORFAIT NET T.T.C.

fr. 15'000.00

**Phase exécutée en 2017 – payée et comptabilisée au 294.503.4**

**3**

**Projet définitif et mise à l'enquête**

- Etablissement des plans définitif de mise à l'enquête et de réalisation, canalisations, arrosage automatique, éclairage, détails d'exécution, route d'accès, réseaux, locaux et bâtiments, réhabilitation de bâtiments
- Etablissement du dossier de mise à l'enquête.
- Mise à l'enquête

0.7 % du montant global des travaux selon l'estimation de coût réalisé au chapitre 2

Transfert du dossier vers l'ingénieur ou l'architecte pour mise en soumission

**4**

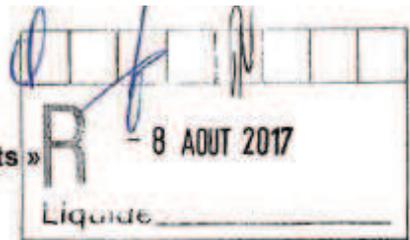
**Mise en soumission et DT selon LMP par l'ingénieur ou l'architecte:**

- Etablissement des dossiers de mise en soumission avec critères conformes « marché public »
- Appel d'offre (collaboration avec service des travaux)
- Etablissement des plans d'exécution
- Direction générale des travaux
- Dossier conforme à l'exécution

Coûts estimatifs sur la base de travaux similaires exécutés  
Selon l'ampleur des travaux ou de la réalisation par étapes,  
Ce taux peut varier sensiblement

Env. 2.0 à 3.0 % du montant des travaux selon la complexité de ceux-ci et selon l'ingénieur choisi.

Commission communale consultative « Sports »



Dicastère : Dicastère 5, C. Bavaud

Durée : Projet 3 selon plan de législature 2016 – 2021  
« Extension des installations sportives extérieures »

Composition : 7 membres

Présidence : M. Camille **Bavaud**, cons. communal, gr. « Gauche plurielle »,

Membres : M. Pascal **Chuard**, cons. général, gr. « Continuité et avenir »  
M. Jean-Patrick **Daidié**, cons. communal, gr. « 7 Villages »  
M. Gilbert **Fragnière**, cons. général, gr. « Gauche plurielle »  
M. Joël **Guisolan**, cons. général, gr. « Continuité et avenir »  
M. Sébastien **Rossier**, cons. général, gr. « 7 Villages »  
M. Christophe **Vienne**, cons. général, gr. « 7 Villages »

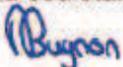
Attributions : La commission communale consultative (ci-après : La commission) :

- . Prend connaissance du rapport de la phase 1 « Pré-étude », en particulier de la variante 6.3 pour la localisation des nouvelles infrastructures sportives
- . Prend connaissance des conditions préalables à l'implantation définitive des nouvelles infrastructures (acquisition de terrains, modification PAL, Projet « Centralisation des Ecoles »)
- . prend connaissance de la suite des travaux selon rapport du groupe ad hoc adopté par le conseil communal du 10 juillet 2017
- . Prend connaissance et préavise l'offre de RealSport pour la phase 2 « Avant-projet »
- . Accompagne la réalisation de la phase 2 en préavisant les décisions à soumettre pour approbation au conseil communal
- . Préavise le rapport final de la phase 2 et la suite du développement du projet, spécialement en ce qui concerne le message à soumettre pour adoption par le conseil communal et approbation par le conseil général (projet global, infrastructures par objet, financement, plan de réalisation).

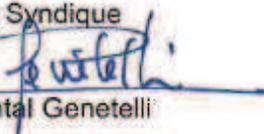
Vacations : Identiques à celles applicables aux commissions selon règlement d'organisation du conseil communal, annexe 3, lettre b

*Dans le cas où le message du conseil communal serait adopté par le conseil général, la commission pourrait être reconduite sous forme d'une commission de bâtisse avec de nouvelles attributions.*

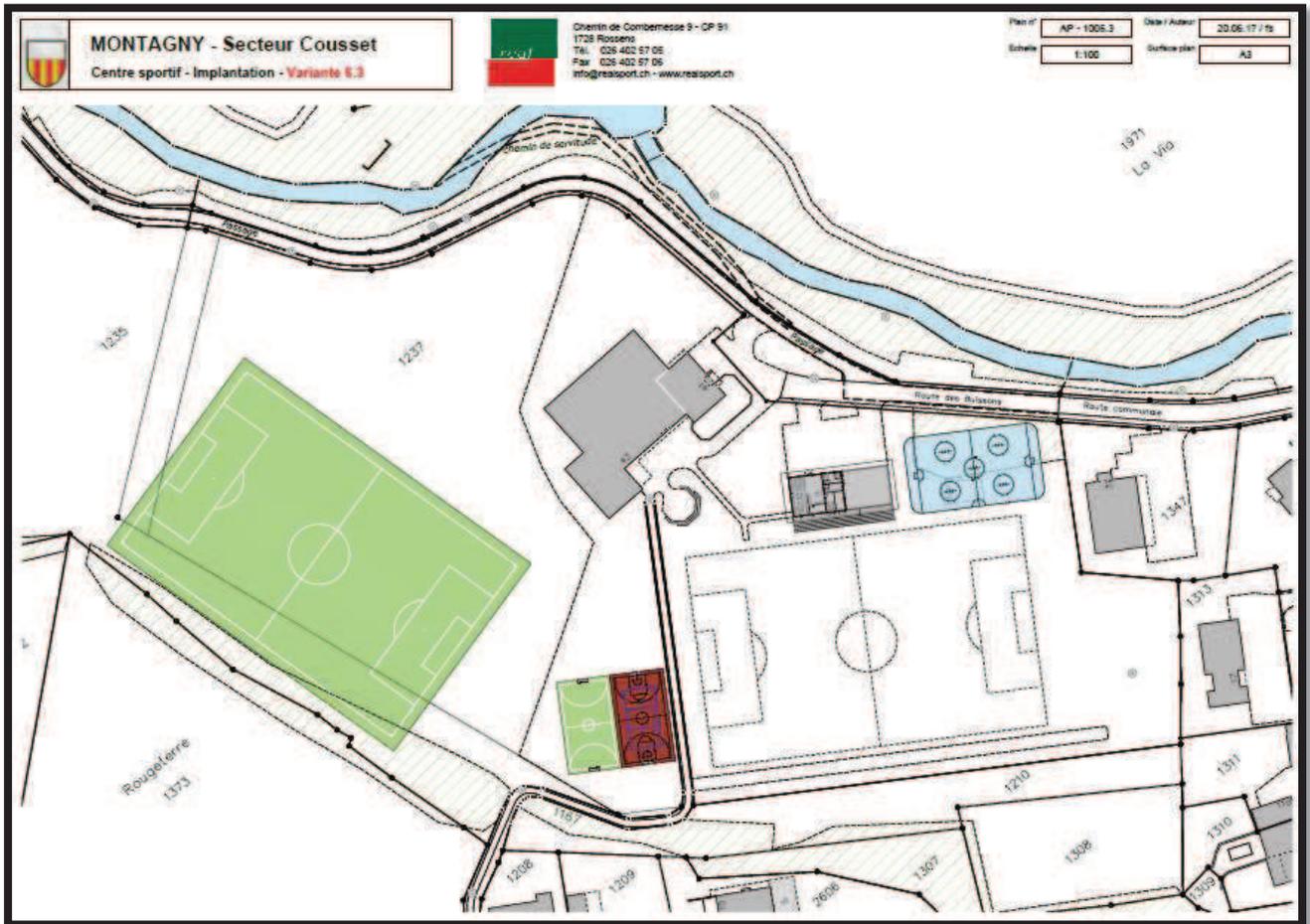
Adopté définitivement par le Conseil communal en séance du 21 août 2017

La secrétaire  
  
Marie-Noëlle Bugnon

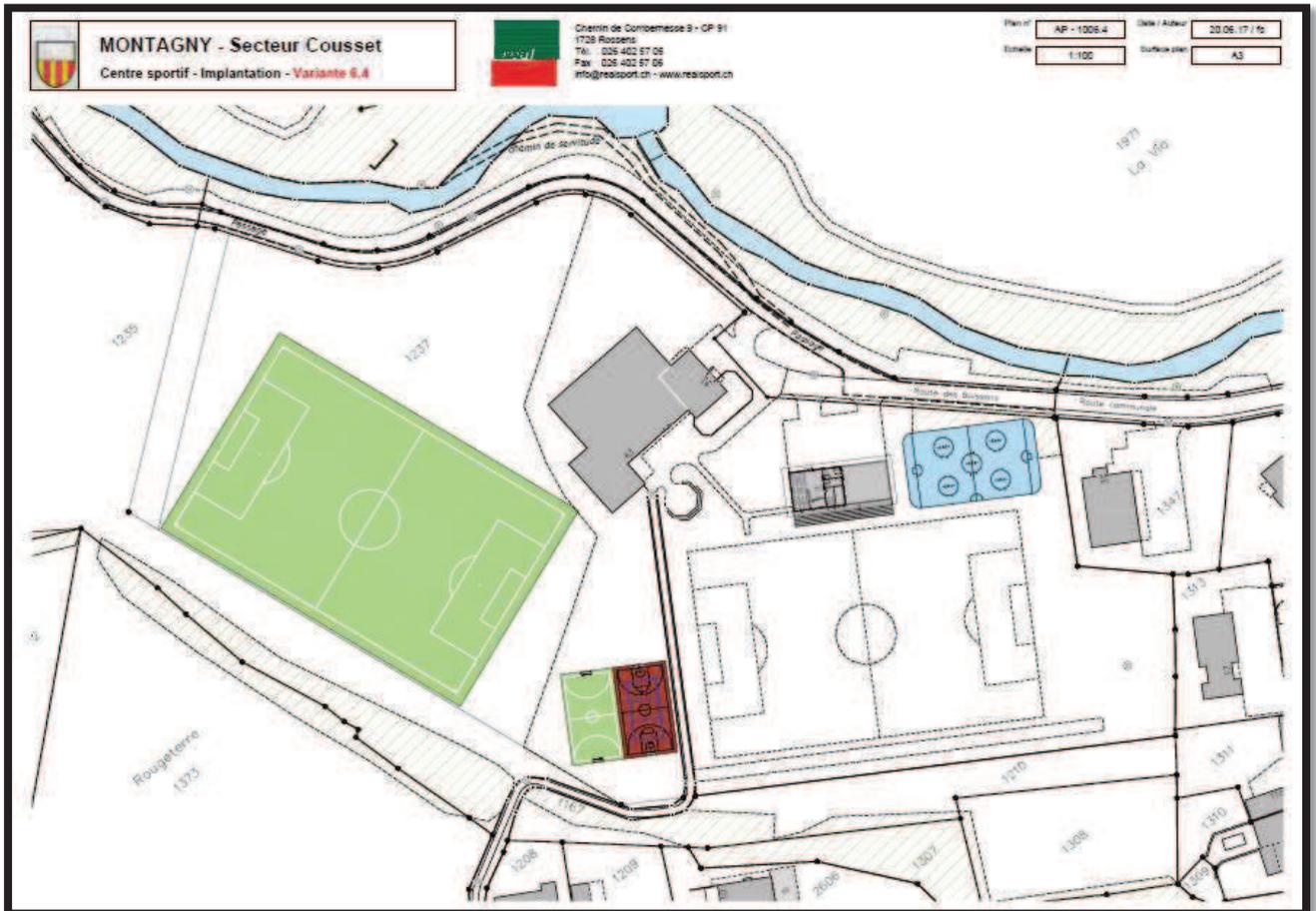


La Syndique  
  
Chantal Genetelli

## Réalisation du projet avec emprise de terrain Bossy Céréales SA



## Réalisation du projet sur les terrains communaux (sans emprise Bossy Céréales SA)





Commune de Montagny  
Monsieur Camille Bavaud  
Route des Buissons 41  
1774 Cousset

Rossens, le 21 juin 2017 /FS/ds

### Récapitulation - Estimations de coût 100087, 100088, 100089, 100090

Concerne: Divers travaux  
Projet: 16-1043-MONTAGNY - PLATEAU SPORTIF  
DIVERS INSTALLATIONS  
Traité par: Frédéric Schinz / +41 79 706 26 70 / f.schinz@realsport.ch

Cher Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous notre récapitulation relative à l'objet susmentionné, soit:

Remarque: La précision des présentes offres budgétaires est env. de  $\pm 10\%$ , en cas d'intérêt des offres fermes seront établies avec les prix du jour.

#### RECAPITULATION

Total A. BUDGET TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE			1'415'000.00
Total B. VESTIAIRE BUVETTE			1'380'000.00
Total C. SKATER INLINE COMPLET			344'000.00
Total D. PLACE MULTISPORTS			251'000.00
<b>Total brut</b>			<b>3'390'000.00</b>
TVA	8.00 %	3'390'000.00	271'200.00
<b>TOTAL FINAL NET T.T.C. (CHF)</b>			<b>3'661'200.00</b>

Conditions de paiement  
30 jours, net

Il va sans dire que nous nous tenons naturellement à votre entière disposition pour tout complément d'information.

RealSport Outdoor SA

Frédéric Schinz

Benoît Dubey



RealSport Group  
info@realsport.ch  
www.realsport.ch

Ch. de Combrenesse 9  
1728 Rossens  
Tél. 026 402 57 05  
Fax 026 402 57 06

La Veyre d'en Haut D10  
1806 St-Légier  
Tél. 021 921 27 19  
Fax 021 921 27 29





Commune de Montagny  
Monsieur Bavaud Camille  
Rte des Buissons 41  
1774 Cousset

Rossens, le 21 juin 2017 /FS/sds

### Estimation de coût No 100087

Concerne: Budget terrain de football synthétique  
Projet: 16-1043-MONTAGNY - PLATEAU SPORTIF  
DIVERS INSTALLATIONS  
Traité par: Frédéric Schinz / +41 79 706 26 70 / f.schinz@realsport.ch

Cher Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous notre estimation de coût relative à l'objet susmentionné, soit:

Remarque: La précision de la présente offre budgétaire est env. de  $\pm 10\%$ , en cas d'intérêt une offre ferme sera établie avec les prix du jour.

#### RECAPITULATION

Total A. TRAVAUX PRELIMINAIRES			28'000.00
Total B. TERRASSEMENTS			175'000.00
Total C. CANALISATIONS			55'000.00
Total D. CONSTRUCTIONS			38'000.00
Total E. INFRASTRUCTURE			190'000.00
Total F. SUPERSTRUCTURE SPORTIVE			515'000.00
Total G. ENGINES DE SPORT			54'000.00
Total H. ARROSAGE AUTOMATIQUE			95'000.00
Total I. ECLAIRAGE			125'000.00
Total J. CLÔTURES			115'000.00
Total K. HONORAIRES D'INGENIEUR			25'000.00
<b>Total brut</b>			<b>1'415'000.00</b>
<b>Total net H.T.</b>			<b>1'415'000.00</b>
TVA	8.00 %	1'415'000.00	113'200.00
<b>TOTAL FINAL NET T.T.C. (CHF)</b>			<b>1'528'200.00</b>

Il va sans dire que nous nous tenons naturellement à votre entière disposition pour tout complément d'information.



RealSport Group  
info@realsport.ch  
www.realsport.ch

Ch. de Combernesse 8  
1728 Rossens  
Tél. 026 402 57 05  
Fax 026 402 57 06

La Voie à en Haut D.10  
1806 St-Légier  
Tél. 021 921 27 19  
Fax 021 921 27 29

RealSport Outdoor SA

Frédéric Schinz

Benoît Dubey





**Estimation de coût No 100087**

Projet: 16-1043 MONTAGNY - PLATEAU SPORTIF  
DIVERS INSTALLATIONS

Position	Description	Un.	Quantité	Prix	Montant
000	Remarques et informations				
000.001	<p>Estimation de coût : les prix indiqués ici ne représentent qu'une estimation réaliste du montant des travaux décrits, destinée à établir un budget ou simplement pour donner un ordre de grandeur. Cette offre n'est en aucun cas une offre ferme de travaux.</p> <p>En cas d'intérêt de votre part pour la réalisation des travaux décrits, une offre calculée et détaillée tenant compte des prix du marché vous sera établie.</p> <p>La précision de la présente offre budgétaire est env. de ± 10%</p>				
001	Information sur le projet				
001.001	<p>Objet: Football Turf Surface / dimensions: ext. 106 x 70 = 7'420 m2 jeux 100 x 64 m Type de support: terrain de football existant Accès: camions Travaux: transformation d'un terrain en gazon naturel en synthétique</p>				
	<b>A. TRAVAUX PRELIMINAIRES</b>				
10.001	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation de chantier</li> <li>• Piquetage et arpentage</li> <li>• Traitement herbicide</li> <li>• Sondages prospectifs</li> <li>• Fauchage et évacuation de l'herbe</li> <li>• Protection du chantier au moyen de barrières provisoires</li> <li>• Abattage d'arbre et autre végétation</li> </ul>	bud	1.00	28'000.00	28'000.00
	<b>Total A. TRAVAUX PRELIMINAIRES</b>				28'000.00
	<b>B. TERRASSEMENTS</b>				
20.001	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terrassement pour la réalisation du coffre de fondation jusqu'à env. -50 cm du niveau fini, y compris chargement, évacuation et taxes de décharge</li> <li>• Réglage et compactage de la planimétrie du fond de forme</li> <li>• Essais de portance In-Situ afin de valider l'épaisseur du coffre de fondation</li> </ul>	bud	1.00	175'000.00	175'000.00
	<b>Total B. TERRASSEMENTS</b>				175'000.00





**Estimation de coût No 100087**

Projet: 16-1043 MONTAGNY - PLATEAU SPORTIF  
DIVERS INSTALLATIONS

Position	Description	Un.	Quantité	Prix	Montant
<b>C. CANALISATIONS</b>					
30.001	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fouilles pour conduites de drainages et collecteurs</li> <li>• Chargement, évacuation et taxes des déblais de fouille</li> <li>• Drainages PEHD DN 100 à 150 selon calcul hydraulique</li> <li>• Collecteurs PEHD DN 200 à 450 selon calcul hydraulique</li> <li>• Engobage des drainages avec natte de filtration</li> <li>• Construction de chemises drainage au moyen de gravier lavé jusqu'en surface du coffre de fondation</li> <li>• Chambre de visite et de rinçage du système de drainage</li> <li>• Caniveaux à fente pour la reprise des eaux des zones de circulation</li> <li>• Raccordement à l'existant ou tête de sortie en rivière</li> </ul>	bud	1.00	55'000.00	55'000.00
<b>Total C. CANALISATIONS</b>					55'000.00
<b>D. CONSTRUCTIONS</b>					
40.001	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Socles de fondation pour engins de sport</li> <li>• Bordure-dalle sur le périmètre du terrain</li> <li>• Carottage des bordures dalles pour la pose de la clôture</li> </ul>	bud	1.00	38'000.00	38'000.00
<b>Total D. CONSTRUCTIONS</b>					38'000.00
<b>E. INFRASTRUCTURE</b>					
50.001	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Géotextile de réparation et de renforcement</li> <li>• Couche de fondation grave type I</li> <li>• Réglage de la planimétrie au laser ± 1 cm</li> <li>• Essais de portance In-Situ</li> </ul>	bud	1.00	190'000.00	190'000.00
<b>Total E. INFRASTRUCTURE</b>					190'000.00
<b>F. SUPERSTRUCTURE SPORTIVE</b>					
60.002	<p><b>Gazon synthétique type REAL 45 Purefill</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Couche de support RealSport pour gazon synthétique avec remplissage</li> <li>• Système de pelouse artificiel composée d'une couche de souplesse et d'un gazon synthétique avec remplissage.</li> <li>• Remplissage de liège naturel ou de gomme de couleur verte</li> <li>• Système conforme aux réglementations de l'ASF, Homologable FIFA**, FIFA*, EN15330</li> <li>• Lignes de marquage réalisée sur la base d'un plan de marquage proposé par RealSport et validé par le MO</li> <li>• Test In-Situ pour valider la conformité du revêtement aux règlements ASF</li> <li>• Équipement nécessaires à l'entretien de la pelouse</li> </ul> <p><b>Avantage du système REAL 45 Purefill 100% liège</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas d'odeurs</li> <li>• Moins de chaleur en été</li> <li>• Économique lors de re-garnissage</li> <li>• Moins de déchet lors du renouvellement de la pelouse</li> <li>• Remplissage 100% naturel neutre pour l'environnement</li> </ul>	bud	1.00	495'000.00	495'000.00





**Estimation de coût No 100087**

Projet: 16-1043 MONTAGNY - PLATEAU SPORTIF  
DIVERS INSTALLATIONS

Position	Description	Un.	Quantité	Prix	Montant
60.013	Cheminement et accès au terrain • Terrassement • Coffre de fondation • Bordures d'encadrement • Revêtement bitumineux	bud	1.00	20'000.00	20'000.00
<b>Total F. SUPERSTRUCTURE SPORTIVE</b>					<b>515'000.00</b>
<b>G. ENGIN DE SPORT</b>					
70.003	• Remise en état des zones extérieurs à la construction, réengazonnement • Remise en état des talus > 1:3 et engazonnement • Une paire de but de football senior mobile blanc avec chariot de transport • Deux Paires de bus mobile junior avec chariot de transport • Une paire de cabines pour joueurs et accompagnant 6.00 m • Poteaux de corner • Outil d'entretien hebdomadaire, bosse comme agrégat pour tracteur	bud	1.00	54'000.00	54'000.00
<b>Total G. ENGIN DE SPORT</b>					<b>54'000.00</b>
<b>H. ARROSAGE AUTOMATIQUE</b>					
80.001	• Système d'arrosage automatique spécialement développé pour les pelouses artificiels sans arroseurs dans la de jeux, pression nécessaire 8 bars pour 38 m3/h • Fouilles et remblayage • Tubes pression et arroseurs y compris tous branchements • Commande et programmation	bud	1.00	55'000.00	55'000.00
80.002	En cas de pression ou de débit insuffisante, pose d'une pompe immergée dans un réservoir tampon enterré. • Fouille • Fourniture et pose d'un réservoir de 15 m3 • Fourniture et pose d'une pompe immergée garantissant le fonctionnement de l'arrosage • Raccordement électrique et mise en service.	bud	1.00	40'000.00	40'000.00
<b>Total H. ARROSAGE AUTOMATIQUE</b>					<b>95'000.00</b>
<b>I. ECLAIRAGE</b>					
90	<b>Éclairage</b>				
90.001	Éclairage 2ème ligue • Fouilles et remblayages • Tubes de tirage PELD • Chambres de tirage • Socles pour mâts d'éclairage • Mâts et luminaires • Buffet de commande • Installation et homologation prêt au jeux	bud	1.00	125'000.00	125'000.00
<b>Total I. ECLAIRAGE</b>					<b>125'000.00</b>



**Estimation de coût No 100087**

Projet: 16-1043 MONTAGNY - PLATEAU SPORTIF  
DIVERS INSTALLATIONS

Position	Description	Un.	Quantité	Prix	Montant
<b>J. CLÔTURES</b>					
100	Clôtures sportives				
100.002	Standard selon ASF • Barrières main-courante sur le périmètre du terrain • Pose d'accès dans la main-courante • Clôture pare-ballon hauteur 600 cm derrière les buts • Clôture d'enceinte 250 cm	bud	1.00	115'000.00	115'000.00
<b>Total J. CLÔTURES</b>					<b>115'000.00</b>
<b>K. HONORAIRES D'INGENIEUR</b>					
140.002	Estimation des frais d'ingénieur selon expérience de projets similaires.  Un projet aussi particulier que la modification d'un terrain de football en gazon naturel pour le remplacer par une pelouse synthétique nécessite un savoir-faire particulier que quelques bureaux d'ingénieurs spécialisés peuvent offrir.  En choisissant un bureau avec de l'expérience dans ce domaine très particulier vous vous assurez de l'établissement d'un projet au plus près de votre budget et des spécificités techniques du moment.  • Planification • Mise en soumission • Suivi de chantier et séances	bud	1.00	25'000.00	25'000.00
<b>Total K. HONORAIRES D'INGENIEUR</b>					<b>25'000.00</b>



Commune de Montagny  
Monsieur Bavaud Camille  
Rte des Buissons 41  
1774 Cousset

Rossens, le 21 juin 2017 /FS/ds

### Estimation de coût No 100088

Concerne: Vestiaire buvette

Projet: 16-1043-MONTAGNY - PLATEAU SPORTIF  
DIVERS INSTALLATIONS

Traité par: Frédéric Schinz / +41 79 706 26 70 / f.schinz@realsport.ch

Cher Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous notre estimation de coût relative à l'objet susmentionné, soit:

Remarque: La précision de la présente offre budgétaire est env. de  $\pm 10\%$ , en cas d'intérêt une offre ferme sera établie avec les prix du jour.

#### RECAPITULATION

Total A. VESTIAIRES - BUVETTE			1'380'000.00
<b>Total brut</b>			<b>1'380'000.00</b>
TVA	8.00 %	1'380'000.00	110'400.00
<b>TOTAL FINAL NET T.T.C. (CHF)</b>			<b>1'490'400.00</b>

Il va sans dire que nous nous tenons naturellement à votre entière disposition pour tout complément d'information.

RealSport Outdoor SA

Frédéric Schinz

Benoit Dubey



RealSport Group  
info@realsport.ch  
www.realsport.ch

Ch. de Combennes 9  
1728 Rossens  
Tél. 026 402 57 05  
Fax 026 402 57 06

La Veyre d'en Haut D 10  
1808 St-Légier  
Tél. 021 921 27 19  
Fax 021 921 27 29



**Estimation de coût No 100088**

Projet: 16-1043 MONTAGNY - PLATEAU SPORTIF  
DIVERS INSTALLATIONS

Position	Description	Un.	Quantité	Prix	Montant
000	Remarques et informations				
000.001	Estimation de coût : les prix indiqués ici ne représentent qu'une estimation réaliste du montant des travaux décrits, destinée à établir un budget ou simplement pour donner un ordre de grandeur. Cette offre n'est en aucun cas une offre ferme de travaux. En cas d'intérêt de votre part pour la réalisation des travaux décrits, une offre calculée et détaillée tenant compte des prix du marché vous sera établie. La précision de la présente offre budgétaire est env. de $\pm$ 10%				
001	Information sur le projet				
001.001	Objet: Vestiaire - Buvette Surface / dimensions: 4 vestiaires et une buvette de 60 à 80 places Type de support: parking en enrobé Accès: camion Travaux: réalisation globale				



**Estimation de coût No 100088**

Projet: 16-1043 MONTAGNY - PLATEAU SPORTIF

**DIVERS INSTALLATIONS**

Position	Description	Un.	Quantité	Prix	Montant
	<b>A. VESTIAIRES - BUVETTE</b>				
121	Vestiaires - buvette - locaux annexes	gl			1'380'000.00
	<u>Programme des locaux:</u> Buvette 60 - 80 places Cuisine et économat WC public 4 vestiaires Local technique Garage et rangement Surface habitable totale Surface extérieure totale				
	<u>Remarque importante - standard énergétique</u> Un bâtiment peut être conçu selon différents standards de performance énergétique. La présente estimation prend en considération un bâtiment suivant les standards minimum SIA				
	<b>Minergie P : valeur U = 0.10 W / m2K</b>				
	Prestation globale pour la réalisation du bâtiment Installation de chantier et travaux préliminaires Terrassements complémentaires Fondation en gravier Réseau de récupération des eaux de pluies Drainage Réseau de récupération des eaux usées Radier en béton armé				
	Structure du bâtiment en ossature en bois Cloisons intérieures en bois Façade en bardage en bois				
	Chauffage au sol Installation sanitaire Ventilation mécanique double flux Récupération de chaleur Installation électrique et éclairage				
	Fenêtres extérieures Portes extérieures Portes intérieures				
	Revêtement de parois Revêtement de sol Revêtement de plafond				
	Cuisine Mobilier de la buvette Mobilier des vestiaires				
	Pourtour du bâtiment en pavage Éclairage extérieur				
	Les honoraires d'architectes et d'entreprise générale pour la construction sont compris dans la présente position.				
	<b>Total A. VESTIAIRES - BUVETTE</b>				<b>1'380'000.00</b>



Commune de Montagny  
Monsieur Bavaud Camille  
Rte des Buissons 41  
1774 Cousset

Rossens, le 21 juin 2017 /FS/ds

### Estimation de coût No 100089

Concerne: Skater Inline complet  
Projet: 16-1043-MONTAGNY - PLATEAU SPORTIF  
DIVERS INSTALLATIONS  
Traité par: Frédéric Schinz / +41 79 706 26 70 / f.schinz@realsport.ch

Cher Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous notre estimation de coût relative à l'objet susmentionné, soit:

Remarque: La précision de la présente offre budgétaire est env. de  $\pm 10\%$ , en cas d'intérêt une offre ferme sera établie avec les prix du jour.

#### RECAPITULATION

Total A. TRAVAUX PRELIMINAIRES			8'000.00
Total B. TERRASSEMENTS			37'000.00
Total C. CANALISATIONS			14'000.00
Total D. CONSTRUCTIONS			27'000.00
Total E. INFRASTRUCTURE			52'000.00
Total F. SUPERSTRUCTURE			50'000.00
Total G. ACCESSOIRES			96'000.00
Total H. ECLAIRAGE			60'000.00
<b>Total brut</b>			<b>344'000.00</b>
TVA	8.00 %	344'000.00	27'520.00
<b>TOTAL FINAL NET T.T.C. (CHF)</b>			<b>371'520.00</b>

Il va sans dire que nous nous tenons naturellement à votre entière disposition pour tout complément d'information.

RealSport Outdoor SA

Frédéric Schinz

Benoît Dubey



RealSport Group  
info@realsport.ch  
www.realsport.ch

Ch. de Combessette 9  
1726 Rossens  
Tél. 026 402 57 06  
Fax 026 402 57 06

La Veyre d'en Haut D 10  
1806 St-Léger  
Tél. 021 921 27 19  
Fax 021 921 27 29



**Estimation de coût No 100089**

Projet: 16-1043 MONTAGNY - PLATEAU SPORTIF  
DIVERS INSTALLATIONS

Position	Description	Un.	Quantité	Prix	Montant
000	<b>Remarques et informations</b>				
000.001	Estimation de coût : les prix indiqués ici ne représentent qu'une estimation réaliste du montant des travaux décrits, destinée à établir un budget ou simplement pour donner un ordre de grandeur. Cette offre n'est en aucun cas une offre ferme de travaux. En cas d'intérêt de votre part pour la réalisation des travaux décrits, une offre calculée et détaillée tenant compte des prix du marché vous sera établie. La précision de la présente offre budgétaire est env. de ± 10%				
001	<b>Information sur le projet</b>				
001.001	Objet: Patinoire de Skater Inline complète Surface / dimensions: 20 x 40 m + dégagement de 2 m sur le périmètre Type de support: prairie Accès: camion Travaux: réalisation complète				
	<b>A. TRAVAUX PRELIMINAIRES</b>				
10.001	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation de chantier</li> <li>• Piquetage et arpentage</li> <li>• Traitement herbicide</li> <li>• Sondages prospectifs</li> <li>• Fauchage et évacuation de l'herbe</li> <li>• Protection du chantier au moyen de barrières provisoires</li> </ul>	bud	1.00	8'000.00	8'000.00
	<b>Total A. TRAVAUX PRELIMINAIRES</b>				<u>8'000.00</u>
	<b>B. TERRASSEMENTS</b>				
20.001	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terrassement pour la réalisation du coffre de fondation jusqu'à env. -50 cm du niveau fini, y compris chargement, évacuation et taxes de décharge.</li> <li>• Réglage et compactage de la planimétrie du fond de forme</li> <li>• Essais de portance In-Situ afin de valider l'épaisseur du coffre de fondation</li> </ul>	bud	1.00	37'000.00	37'000.00
	<b>Total B. TERRASSEMENTS</b>				<u>37'000.00</u>
	<b>C. CANALISATIONS</b>				
30.001	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fouilles pour conduites de drainages et collecteurs</li> <li>• Chargement, évacuation et taxes des déblais de fouille</li> <li>• Collecteurs PEHD DN 200 à 450 selon calcul hydraulique</li> <li>• Chambre de visite et de rinçage du système de drainage</li> <li>• Caniveaux à fente pour la reprise des eaux des zones de circulation</li> <li>• Raccordement à l'existant ou tête de sortie en rivière</li> </ul>	bud	1.00	14'000.00	14'000.00
	<b>Total C. CANALISATIONS</b>				<u>14'000.00</u>



**Estimation de coût No 100089**

Projet: 16-1043 MONTAGNY - PLATEAU SPORTIF  
DIVERS INSTALLATIONS

Position	Description	Un.	Quantité	Prix	Montant
<b>D. CONSTRUCTIONS</b>					
40.001	<ul style="list-style-type: none"> <li>Socles de fondation pour engins de sport</li> <li>Bordure-dalle sur le périmètre du terrain</li> </ul>	bud	1.00	27'000.00	27'000.00
<b>Total D. CONSTRUCTIONS</b>					<b>27'000.00</b>
<b>E. INFRASTRUCTURE</b>					
50.001	<ul style="list-style-type: none"> <li>Géotextile de réparation et de renforcement</li> <li>Couche de fondation grave type I</li> <li>Réglage de la planimétrie au laser ± 1 cm</li> <li>Essais de portance In-Situ</li> </ul>	bud	1.00	52'000.00	52'000.00
<b>Total E. INFRASTRUCTURE</b>					<b>52'000.00</b>
<b>F. SUPERSTRUTURE</b>					
60.050	<b>Inline Hockey</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Enrobé bitumineux fermé en deux couches avec tapis fin roulant et renforcé</li> </ul>	bud	1.00	50'000.00	50'000.00
<b>Total F. SUPERSTRUTURE</b>					<b>50'000.00</b>
<b>G. ACCESSOIRES</b>					
70.040	<b>Inline Hockey</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Entourage de Inline Hockey 40x20 m</li> <li>filets hauteur derrière les buts 5.00 m</li> <li>2 buts de Inline</li> </ul>	bud	1.00	96'000.00	96'000.00
70.042	<ul style="list-style-type: none"> <li>Banc pour joueurs et accompagnateurs 2x L = 12.00 m couvert</li> <li>Cabine d'arbitre</li> <li>Banc des pénalités non couvert L = 200 cm en alu</li> </ul>	bud	1.00		
<b>Total G. ACCESSOIRES</b>					<b>96'000.00</b>
<b>H. ECLAIRAGE</b>					
90.004	<b>Éclairage Inline et Street Hockey</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fouilles et remblayages</li> <li>Tubes de tirage PELD</li> <li>Chambres de tirage</li> <li>Socles pour mâts d'éclairage</li> <li>Mâts et luminaires</li> <li>Buffet de commande</li> <li>Installation et homologation prêt au jeux</li> </ul>	bud	1.00	60'000.00	60'000.00
<b>Total H. ECLAIRAGE</b>					<b>60'000.00</b>



Commune de Montagny  
Monsieur Bavaud Camille  
Rte des Buissons 41  
1774 Cousset.

Rossens, le 21 juin 2017 /FS/ds

### Estimation de coût No 100090

Concerne: Place multisports 32x28 m - revêtement sportif coulé

Projet: 16-1043-MONTAGNY - PLATEAU SPORTIF  
DIVERS INSTALLATIONS

Traité par: Frédéric Schinz / +41 79 706 26 70 / f.schinz@realsport.ch

Cher Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous notre estimation de coût relative à l'objet susmentionné, soit

Remarque: La précision de la présente offre budgétaire est env. de  $\pm 10\%$ , en cas d'intérêt une offre ferme sera établie avec les prix du jour.

#### RECAPITULATION

Total A. TRAVAUX PRELIMINAIRES			10'000.00
Total B. TERRASSEMENTS			25'000.00
Total C. CANALISATIONS			14'000.00
Total D. CONSTRUCTIONS			15'000.00
Total E. INFRASTRUCTURE			40'000.00
Total F. SUPERSTRUCTURE			104'000.00
Total G. ENGINS DE SPORT			22'000.00
Total H. CLÔTURES			21'000.00
<b>Total brut</b>			<b>251'000.00</b>
TVA	8.00 %	251'000.00	20'080.00
<b>TOTAL FINAL NET T.T.C. (CHF)</b>			<b>271'080.00</b>

Il va sans dire que nous nous tenons naturellement à votre entière disposition pour tout complément d'information.

RealSport Outdoor SA

Frédéric Schinz

Benoît Dubey



RealSport Group  
info@realsport.ch  
www.realsport.ch

Ch. de Cornbernesse 9  
1728 Rossens  
Tél. 026 402 57 05  
Fax 026 402 57 06

La Veyre d'en Haut 10  
1806 St-Léger  
Tél. 021 921 27 19  
Fax 021 921 27 29





**Estimation de coût No 100090**

Projet: 16-1043 MONTAGNY - PLATEAU SPORTIF  
DIVERS INSTALLATIONS

Position	Description	Un.	Quantité	Prix	Montant
000	Remarques et informations				
000.001	Estimation de coût : les prix indiqués ici ne représentent qu'une estimation réaliste du montant des travaux décrits, destinée à établir un budget ou simplement pour donner un ordre de grandeur. Cette offre n'est en aucun cas une offre ferme de travaux. En cas d'intérêt de votre part pour la réalisation des travaux décrits, une offre calculée et détaillée tenant compte des prix du marché vous sera établie. La précision de la présente offre budgétaire est env. de ± 10%.				
001	Information sur le projet				
001.001	Objet: Place multisports scolaire Surface / dimensions: ext 32 x 28 = 896 m2 Type de support: revêtement sportif en sol souple coulé et gazon synthétique Accès: camion Travaux: Construction globale depuis une pelouse  Sports praticables: Basket Volley Handball football tennis				





**Estimation de coût No 100090**  
Projet: 16-1043 MONTAGNY - PLATEAU SPORTIF  
DIVERS INSTALLATIONS

Position	Description	Un.	Quantité	Prix	Montant
<b>A. TRAVAUX PRELIMINAIRES</b>					
10.001	<ul style="list-style-type: none"><li>• Installation de chantier</li><li>• Piquetage et arpentage</li><li>• Traitement herbicide</li><li>• Sondages prospectifs</li><li>• Fauchage et évacuation de l'herbe</li><li>• Protection du chantier au moyen de barrières provisoires</li></ul>	bud	1.00	10'000.00	10'000.00
<b>Total A. TRAVAUX PRELIMINAIRES</b>					<u>10'000.00</u>
<b>B. TERRASSEMENTS</b>					
20.001	<ul style="list-style-type: none"><li>• Terrassement pour la réalisation du coffre de fondation jusqu'à env. -50 cm du niveau fini, y compris chargement, évacuation et taxes de décharge.</li><li>• Réglage et compactage de la planimétrie du fond de forme</li><li>• Essais de portance In-Situ afin de valider l'épaisseur du coffre de fondation</li></ul>	bud	1.00	25'000.00	25'000.00
<b>Total B. TERRASSEMENTS</b>					<u>25'000.00</u>





**Estimation de coût No 100090**  
Projet: 16-1043 MONTAGNY - PLATEAU SPORTIF  
DIVERS INSTALLATIONS

Position	Description	Un.	Quantité	Prix	Montant
<b>C. CANALISATIONS</b>					
30	<b>Assainissement / drainages</b>				
30.001	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fouilles pour conduites de drainages et collecteurs</li> <li>Chargement, évacuation et taxes des déblais de fouille</li> <li>Drainages PEHD DN 100 à 150 selon calcul hydraulique</li> <li>Collecteurs PEHD DN 200 à 450 selon calcul hydraulique</li> <li>Engobage des drainages avec natte de filtration</li> <li>Construction de chemises drainage au moyen de gravier lavé jusqu'en surface du coffre de fondation</li> <li>Chambre de visite et de rinçage du système de drainage</li> <li>Raccordement à l'existant ou tête de sortie en rivière</li> </ul>	bud	1.00	14'000.00	14'000.00
<b>Total C. CANALISATIONS</b>					<b>14'000.00</b>
<b>D. CONSTRUCTIONS</b>					
40.002	<ul style="list-style-type: none"> <li>Socles de fondation pour engins de sport</li> <li>Bordures sport B8 ou D7</li> </ul>	bud	1.00	15'000.00	15'000.00
<b>Total D. CONSTRUCTIONS</b>					<b>15'000.00</b>
<b>E. INFRASTRUCTURE</b>					
50.001	<ul style="list-style-type: none"> <li>Géotextile de réparation et de renforcement</li> <li>Couche de fondation grave type I</li> <li>Réglage de la planimétrie au laser ± 1 cm</li> <li>Essais de portance In-Situ</li> </ul>	bud	1.00	40'000.00	40'000.00
<b>Total E. INFRASTRUCTURE</b>					<b>40'000.00</b>
<b>F. SUPERSTRUCTURE</b>					
60.001	<p><b>Gazon synthétique sans remplissage Purturf 32 Extrême</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Couche de support RealSport pour gazon synthétique sans remplissage</li> <li>Système de pelouse artificiel composée d'une couche de souplesse et d'un gazon synthétique sans remplissage.</li> <li>Le gazon synthétique sans remplissage est idéale pour les terrains scolaire ou d'entraînement, peu exigeant en entretien sa robustesse et son confort ravira les utilisateurs tout comme le responsable de l'entretien.</li> <li>Système conforme AST, homologable EN 15330</li> <li>Idéal pour le football ou comme surface polyvalente</li> <li>Lignes de marquage réalisée sur la base d'un plan de marquage proposé par RealSport et validé par le MO</li> </ul> <p><b>Avantage du système Purturf</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de remplissage</li> <li>Utilisable avec les chaussures à crampons ou les chausseurs plates</li> <li>Peu d'entretien</li> <li>Idéale pour les terrain devant combiner les matches de football et les écoles</li> </ul>	bud	1.00	45'000.00	45'000.00
60.040	<p><b>Place multisports</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Enrobé bitumineux en deux couches perméables</li> <li>Revêtement sportif coulé perméable en deux couches</li> <li>Marquage</li> </ul>	bud	1.00	59'000.00	59'000.00





**Estimation de coût No 100090**  
Projet: 16-1043 MONTAGNY - PLATEAU SPORTIF  
DIVERS INSTALLATIONS

Position	Description	Un.	Quantité	Prix	Montant
	<b>Total F. SUPERSTRUCTURE</b>				<u>104'000.00</u>
	<b>G. ENGIN DE SPORT</b>				
70.030	Multisports	bud	1.00	22'000.00	22'000.00
	2 Basket-ball				
	1 Volley-ball				
	2 Buts de handball				
	<b>Total G. ENGIN DE SPORT</b>				<u>22'000.00</u>
	<b>H. CLÔTURES</b>				
100	Clôtures sportives				
100.003	Multisports	bud	1.00	21'000.00	21'000.00
	Clôture hauteur 400 cm derrière les buts de handball				
	<b>Total H. CLÔTURES</b>				<u>21'000.00</u>



**De :** Camille Bavaud [<mailto:cbavaud@bluewin.ch>]

**Envoyé :** mercredi 25 octobre 2017 08:47

**À :** Benoit Dubey <[benoit.dubey@realsport.ch](mailto:benoit.dubey@realsport.ch)>

**Objet :** Budget 2018

**Importance :** Haute

Bonjour MM. Dubet et Schinz

Votre collègue, M. Schinz, doit me rappeler au sujet du budget communal 2018.

Actuellement, j'ai inscrit les montants suivants :

1'528'000.00	Terrain de football synthétique
371'520.00	Terrain de skater inline complet
271'080.00	Place multisport
1'490.400.00	Buvette/vestiaires
338.800.00	Divers et imprévus (9 – 10 %)
4'000'000.00	Total

Est-ce fiable pour demander au conseil général ce crédit d'investissement pour la réalisation de l'ensemble du projet ??

Est-ce que les coûts pour le « mini-terrain de foot pour les écoles est inclus ?

Est-ce que les coûts pour le relevage/curage des drainages du terrain de football actuel sont inclus ?

Est-ce que les coûts d'ingénieurs et autres (mise à l'enquête) soit les coûts dès la phase 3 sont inclus ?

J'ai une séance de consolidation du budget communal le 30 octobre.

Pouvez-vous me donner une réponse assez rapidement ? Merci

Bonne journée et salutations.

C. Bavaud

**Commune de Montagny**  
**1774 Cousset**

Cousset, le 08.11.2017

**De :** Benoit Dubey [<mailto:benoit.dubey@realsport.ch>]  
**Envoyé :** mercredi 25 octobre 2017 15:00  
**À :** Camille Bavaud <[cbavaud@bluewin.ch](mailto:cbavaud@bluewin.ch)>  
**Cc :** Frederic Schinz <[frederic.schinz@realsport.ch](mailto:frederic.schinz@realsport.ch)>  
**Objet :** RE: Budget 2018

Bonjour Monsieur Bavaud,

Pour ce qui est des budgets,  
Les montants que vous avez sont bons

1'528'000.00	Terrain de football synthétique
371'520.00	Terrain de skater inline complet
271'080.00	Place multisport
1'490.400.00	Buvette/vestiaires
338.800.00	Divers et imprévus (9 – 10 %)
Total 4'000'000.00	

Est-ce que les coûts pour le « mini-terrain de foot pour les écoles est inclus ?

[Oui le montant pour le mini-terrain de football est inclus dans la place multisports selon le plan en annexe](#)

Est-ce que les coûts pour le relevage/curage des drainages du terrain de football actuel sont inclus ?

[Le relevage / curage des drains n'est pas calculé dans les budgets annoncés, vous pouvez compter un montant sécuritaire de 50'000.- permettant de curer et de remplacer une partie des drains en cas de nécessité](#)

Est-ce que les coûts d'ingénieurs et autres (mise à l'enquête) soit les coûts dès la phase 3 sont inclus ?

[Les frais d'ingénieur pour la mise à l'enquête seraient à ajouter comptez 50'000.- pour les plans d'exécution et mise à l'enquête](#)

En espérant avoir répondu à vos attentes

Très cordialement

--

**Benoît Dubey**  
Administrateur RealSport Group  
M [+41 79 425 07 06](tel:+41794250706) | [benoit.dubey@realsport.ch](mailto:benoit.dubey@realsport.ch)

**Realsport Group** | Ch. de Combernesse 9 | CH-1728 Rossens  
T [+41 26 402 57 05](tel:+41264025705) | F [+41 26 402 57 06](tel:+41264025706) | [www.realsport.ch](http://www.realsport.ch)  
Rossens FR | St-Légier VD | Troinex GE | Fully VS | Wetzikon ZH



## Budget des investissements 2018

<b>Chapitre comptable no :</b>	620.501.47
<b>Objet :</b>	Investissements routiers 2018
<b>Lieu :</b>	Territoire communal
<b>Descriptif :</b>	<p><u>Montagny-les-Monts</u> Fr. 33'500.00 : Route de la Scie : stabilisation des talus, bordure gauche (221 m x 150.-)</p> <p><u>Grandsivaz</u> Fr. 48'000.00 : Route du Grabou : entretien et réparation Fr. 45'750.00 : Route de Montagny : stabilisation accotement (305 m. x 150.-)</p> <p><u>Montagny-la-Ville</u> Fr. 70'000.00 : Route de la Bramaire : réfection chemin agricole Fr. 5'000.00 : Ch. des Roches (Montagny-la-Ville - Ponthaux) : réfection</p> <p><u>Mannens</u> Fr. 10'000.00 : Ch. du Vieux-Chêne : réfection/remise en état</p>
<b>Coût d'investissement :</b>	Fr. 212'250.00
<b>Coût de fonctionnement</b>	0.-
<b>Charge financière de fonctionnement (en cas d'emprunt)</b>	Fr. 16'980.00 par an (7 % amortissement et 1 % intérêt)
<b>Remarques :</b>	<p><u>Montagny-les- Monts</u>, Route de la Scie (budget 2017 : 10'000.00) <u>Grandsivaz</u>, Route de Montagny (budget 2017 : 21'000.00) Ces travaux prévus en 2017 n'ont pas été exécutés pour cause de dépassement du montant des offres par rapport à la décision budgétaire. Subvention cantonale pour la route de la Bramaire à étudier</p> <p>Financement par la fiscalité</p>
<b>Sources :</b>	Offres par des entreprises spécialisées

## Budget des investissements 2018

<b>Chapitre comptable no :</b>	620.501.48
--------------------------------	------------

<b>Objet :</b>	Eclairage public - Installation de nouveaux candélabres
----------------	---

<b>Lieu :</b>	Territoire communal
---------------	---------------------

<b>Descriptif :</b>	2'600.00	Carrefour Montagny-la-Ville - Cousset Les Arbognes : 1 candélabre (embase existante)
	5'200.00	Chemin des Rochettes à Montagny-la-Ville : 2 candélabres (embases existantes)
	2'600.00	Route de la Cabuche à Montagny-la-Ville 1 candélabre (embase existante)
	1'500.00	Impasse Bas des Esserts à Cousset : 1 nouvelle embase de candélabre
	5'200.00	Impasse Bas des Esserts à Cousset : 2 candélabres (sur embase existante et une nouvelle embase)

<b>Coût d'investissement :</b>	Fr. 17'100.00
--------------------------------	---------------

<b>Coût de fonctionnement</b>	Fr. 100. -- / an
-------------------------------	------------------

<b>Charge financière de fonctionnement (en cas d'emprunt)</b>	Fr. 2'736.00 par an (15 % amortissement et 1 % intérêt)
---	---

<b>Remarques :</b>	Financement par la fiscalité
--------------------	------------------------------

<b>Sources :</b>	Estimations selon travaux antérieurs identiques, confirmation Groupe E
------------------	--

## Budget des investissements 2018

<b>Chapitre comptable no :</b>	620.501.49
--------------------------------	------------

<b>Objet :</b>	Aménagement d'un chemin d'accès et d'un cheminement piétonnier
----------------	--

<b>Lieu :</b>	Route du Jordil à Mannens
---------------	---------------------------

<b>Descriptif :</b>	<p>Conformément à l'art. 93 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) et à l'art. 123 de la Loi sur les routes (LR), les communes ont l'obligation de prévoir un équipement de base conformément aux zones à bâtir définies par le plan d'affectation des zones et d'assurer sa réalisation à leurs frais.</p> <p>Cet investissement concerne la réalisation d'un chemin d'accès faisant suite à une demande de permis de construire pour une villa individuelle ainsi qu'un cheminement piétonnier sur la partie inférieure conformément au plan directeur de mobilité.</p> <p>Outre l'accès à une villa individuelle, cette réalisation aura notamment pour avantage d'offrir un nouvel accès hors des grands trafics favorisant ainsi la mobilité douce, en particulier pour les enfants se rendant à l'école de Mannens.</p> <p>Au niveau des travaux de génie-civil, il s'agit de réaliser</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– un chemin d'accès (route) en bitume sur la partie supérieure, de 3 m. de largeur sur une longueur de 40 m.</li><li>– un cheminement piétonnier en bitume sur la partie inférieure, de 1,60 m. de largeur sur une longueur de 73 m.</li><li>– une canalisation de la route de 104 m. de longueur, d'un diamètre de 200 mm, avec 4 grilles et chambres de récupération d'eau.</li></ul> <p>Il faut également prendre en compte les honoraires d'ingénieur (demande de permis de construire, direction des travaux...) ainsi que les divers frais annexes (émoluments, achat de terrain, verbal de géomètre et transfert de propriété...).</p>
---------------------	--

	L'estimation des coûts est le suivant :	
	50'200.00	Travaux de génie civil
	12'500.00	Honoraires d'ingénieur
	6'300.00	Frais annexes
	6'000.00	Divers et imprévus (env. 9%)
	6'000.00	TVA

<b>Coût d'investissement :</b>	CHF 81'000.- – CHF 15'000.- à titre de participation de tiers = <b>CHF 66'000.-</b>
--------------------------------	--

<b>Coût de fonctionnement</b>	Fr. 0.-
-------------------------------	---------

<b>Charge financière de fonctionnement (en cas d'emprunt)</b>	Fr. 3'300.00 par an (4 % amortissement et 1 % intérêt)
---	--

<b>Remarques :</b>	- Financement par la fiscalité
--------------------	--------------------------------

<b>Sources :</b>	Devis estimatif du bureau d'ingénieur Hirsiger & Péclard.
------------------	---



## Budget des investissements 2018

<b>Chapitre comptable no :</b>	620.506.00								
<b>Objet :</b>	Achats de véhicules et machines								
<b>Lieu :</b>	Service de la voirie communale								
<b>Descriptif :</b>	<table border="1"><tr><td>Fr. 44'000.00</td><td>Remplacement du pick-up de la voirie par un nouveau pick-up</td></tr><tr><td>1'600.00</td><td>Remorque légère pour voiture de voirie DACIA</td></tr><tr><td>5'200.00</td><td>Radars pédagogiques avec enregistrement de statistique</td></tr><tr><td>14'000.00</td><td>Accessoires pour tracteur NEW HOLLAND (équipement frontal : chargeur 6'000 ; benne 2'500, fourche à palettes 1'500, benne avec grappin 3'500, divers 500)</td></tr></table>	Fr. 44'000.00	Remplacement du pick-up de la voirie par un nouveau pick-up	1'600.00	Remorque légère pour voiture de voirie DACIA	5'200.00	Radars pédagogiques avec enregistrement de statistique	14'000.00	Accessoires pour tracteur NEW HOLLAND (équipement frontal : chargeur 6'000 ; benne 2'500, fourche à palettes 1'500, benne avec grappin 3'500, divers 500)
Fr. 44'000.00	Remplacement du pick-up de la voirie par un nouveau pick-up								
1'600.00	Remorque légère pour voiture de voirie DACIA								
5'200.00	Radars pédagogiques avec enregistrement de statistique								
14'000.00	Accessoires pour tracteur NEW HOLLAND (équipement frontal : chargeur 6'000 ; benne 2'500, fourche à palettes 1'500, benne avec grappin 3'500, divers 500)								
<b>Coût d'investissement :</b>	Fr. 64'800.00								
<b>Coût de fonctionnement</b>	Fr. 2'000.00 par an								
<b>Charge financière de fonctionnement (en cas d'emprunt)</b>	Fr. 10'368.00 par an (15 % amortissement et 1 % intérêt)								
<b>Remarques :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>le nouveau pick-up remplacera le pick-up actuel de marque NISSAN, acheté il y a 15 ans, avec 200'000 km au compteur.</li><li>Remorque légère pour transport petit matériel (tondeuses, etc.)</li><li>Accessoires complémentaires pour tracteur NEW HOLLAND équipé à l'achat pour le montage des éléments.</li></ul> Financement par la fiscalité								
<b>Sources :</b>	Offres comparatives de plusieurs garages								

## Budget des investissements 2018

<b>Chapitre comptable no :</b>	700.501.01
<b>Objet :</b>	Raccordement du réseau d'eau de Mannens-Grandsivaz au réservoir de l'Entente à Montagny-les-Monts
<b>Lieu :</b>	Montagny-les-Monts (Bois Girard) – Mannens (Le Jordil)
<b>Descriptif :</b>	Mise en place d'une conduite d'eau potable depuis le réservoir de l'Entente intercommunale pour l'exploitation des ressources en eau du vallon de la Praz, pour l'alimentation en eau potable des villages de Mannens et Grandsivaz. Cet investissement permettra non seulement à la commune de disposer d'une plus grande autonomie, mais aussi conduira à une révision obligatoire de la convention actuelle avec Torny avec, comme conséquence attendue, une économie de l'ordre de Fr. 60'000.- par année. Par ailleurs, cela renforcera la défense incendie des 2 villages qui est actuellement insuffisante. Ce projet répond aux recommandations du PIEP (Plan des Infrastructures de l'Eau Potable) établi par le bureau d'ingénieurs hydrauliciens RIBI à Fribourg. Une subvention de 12% devrait être obtenue auprès de l'ECAB (accord oral à confirmer lors du dépôt du projet)
<b>Coût d'investissement :</b>	Fr. 625'000.-
<b>Coût de fonctionnement</b>	Fr. 0.-
<b>Charge financière de fonctionnement (en cas d'emprunt)</b>	Fr. 31'250.00 par an (4 % amortissement et 1 % intérêt)
<b>Remarques :</b>	- Financement par les taxes d'eau potable
<b>Sources :</b>	Bureau d'ingénieurs RIBI SA à Fribourg

## Budget des investissements 2018

<b>Chapitre comptable no :</b>	700.501.23 Raccordement nouvelles constructions au réseau
<b>Objet :</b>	Raccordement des nouvelles constructions au réseau d'eau potable communal
<b>Lieu :</b>	Territoire communal
<b>Descriptif :</b>	Comme chaque année, de nouvelles vannes de raccordement pour l'eau potable doivent être installées, ceci pour permettre le raccordement au réseau d'eau communal des nouvelles constructions qui se réalisent dans notre commune.
<b>Coût d'investissement :</b>	Fr. 6'000.-
<b>Coût de fonctionnement</b>	Fr. 0.00
<b>Charge financière de fonctionnement (en cas d'emprunt)</b>	Fr. 300.00 par an (4 % amortissement et 1 % intérêt)
<b>Remarques :</b>	- Financement par les taxes d'eau potable
<b>Sources :</b>	Conseil communal

## Budget des investissements 2018

<b>Chapitre comptable no :</b>	710.501.21
--------------------------------	------------

<b>Objet :</b>	Contrôle des canalisations EU/EC à Montagny-la-Ville
----------------	--

<b>Lieu :</b>	Montagny-la-Ville
---------------	-------------------

<b>Descriptif :</b>	A Montagny-la-Ville, la 2 <sup>ème</sup> étape de mise en séparatif devra être réalisée dans ces prochaines années. Actuellement il y a une incertitude au niveau des plans existants, de sorte qu'il est impossible de savoir si le séparatif existe déjà à certains endroits ou pas. Afin de ne pas réaliser des travaux inutiles, un contrôle du système d'assainissement devrait être réalisé pour 14 bâtiments. Cet investissement de Fr. 22'500.- est susceptible de permettre de faire des économies lors de la 2 <sup>ème</sup> étape de réalisation des travaux de mise en séparatif.
---------------------	--

<b>Coût d'investissement :</b>	Fr. 22'500.-
--------------------------------	--------------

<b>Coût de fonctionnement</b>	Fr. 0.-
-------------------------------	---------

<b>Charge financière de fonctionnement (en cas d'emprunt)</b>	Fr. 1'125.00 par an (4 % amortissement et 1 % intérêt)
---	--

<b>Remarques :</b>	- Financement par les taxes d'épuration
--------------------	---

<b>Sources :</b>	Bureau d'ingénieurs RIBI à Fribourg
------------------	-------------------------------------

## Budget des investissements 2018

<b>Chapitre comptable no :</b>	710.501.22
--------------------------------	------------

<b>Objet :</b>	Construction collecteur EU entre la Fenetta et le Châtelet à Cousset
----------------	--

<b>Lieu :</b>	Montagny-les-Monts - Cousset
---------------	------------------------------

<b>Descriptif :</b>	Mise en place d'un nouveau collecteur des eaux usées des depuis la Fenetta jusqu'au Châtelet à Cousset pour raccorder 2 bâtiments dans un 1 <sup>er</sup> temps puis 2 autres d'ici 3 à 4 ans.. Les taxes de raccordement pour les 2 premiers bâtiments se montent à environ Fr. 35'000.-, ce qui couvrira pratiquement le montant de l'investissement.
---------------------	---

<b>Coût d'investissement :</b>	Fr. 37'200.-
--------------------------------	--------------

<b>Coût de fonctionnement</b>	Fr. 0.-
-------------------------------	---------

<b>Charge financière de fonctionnement (en cas d'emprunt)</b>	Fr. 1'860.00 par an (4 % amortissement et 1 % intérêt)
---	--

<b>Remarques :</b>	- Financement par les taxes d'épuration
--------------------	---

<b>Sources :</b>	Conseil communal (sur la base d'offres d'entreprises)
------------------	---

## Budget des investissements 2018

<b>Chapitre comptable no :</b>	710.501.23
<b>Objet :</b>	Etape 2 : mise en séparatif
<b>Lieu :</b>	Rte du Jordil Mannens
<b>Descriptif :</b>	<p>Suite et fin de la mise en séparatif du village Mannens, entre le secteur de la route du Jordil et le bas de la route de Grandsivaz.</p> <p>Les travaux consisteront à la mise en place de conduites d'évacuation d'eau EC/EU et à la construction du bassin de rétention dans la zone du ruisseau de la Pra comme planifié par le PGEE.</p>
<b>Coût d'investissement :</b>	Fr. 1'700'000.-
<b>Coût de fonctionnement</b>	0.-
<b>Charge financière de fonctionnement (en cas d'emprunt)</b>	Fr. 85'000.00 par an (4 % amortissement et 1 % intérêt)
<b>Remarques :</b>	- Financement par les taxes d'épuration
<b>Sources :</b>	PGEE et bureau d'ingénieurs RIBI SA à Fribourg

## Budget des investissements 2018

<b>Chapitre comptable no :</b>	720.506.6
--------------------------------	-----------

<b>Objet :</b>	Achats de machines pour la déchetterie
----------------	--

<b>Lieu :</b>	Déchetterie communale à Cousset et le territoire communal
---------------	---

<b>Descriptif :</b>	Fr. 65'000.00	Broyeur GreenMech Arborist 200 pour branches et autres déchets végétaux
	11'500.00	Benne pour évacuations des copeaux
	1'500.00	Grappin pour grue (chargement des branches et végétaux)

<b>Coût d'investissement :</b>	Fr. 78.000.00
--------------------------------	---------------

<b>Coût de fonctionnement</b>	Fr. 1'000.00 par an
-------------------------------	---------------------

<b>Charge financière de fonctionnement (en cas d'emprunt)</b>	Fr. 12'480.00 par an (15 % amortissement et 1 % intérêt)
---	--

<b>Remarques :</b>	L'achat d'un broyeur permettra une économie sur la solution actuelle (broyage et évacuation par des tiers) et une utilisation mobile de l'équipement. Travaux/location à des tiers possible.  Financement par les taxes de gestion des déchets .
--------------------	--

<b>Sources :</b>	Offres par des entreprises spécialisées (Iseli)
------------------	---

## Budget des investissements 2018

<b>Chapitre comptable no :</b>	750.501.2
<b>Objet :</b>	Démontage barrage et assainissement de l'Arbogne
<b>Lieu :</b>	Les Arbognes, depuis le barrage jusqu'au quartier Stern
<b>Descriptif :</b>	Depuis quelques années, le barrage sur l'Arbogne situé en amont du quartier Stern se détériore de plus en plus, au point qu'il menace de s'effondrer. Afin d'éviter un problème majeur, et suite à une vision locale avec la section des lacs et cours d'eau de l'Etat de Fribourg, des mesures doivent être prises pour démonter ce barrage et assainir le cours de l'Arbogne jusqu'à la hauteur de l'entreprise Pianos Stern. La commune pourra compter sur des subventions cantonales (27%) et également des subventions fédérales (35%). Il s'agit de travaux prioritaires à entreprendre urgemment.
<b>Coût d'investissement :</b>	Fr. 30'000.-
<b>Coût de fonctionnement</b>	0.-
<b>Charge financière de fonctionnement (en cas d'emprunt)</b>	Fr. 1'824.00 par an (15 % amortissement et 1 % intérêt)
<b>Remarques :</b>	- Subventions fédérales 35 % - 750.661.0 - Subventions cantonales 27 % - 750.661.1 Financement par la fiscalité
<b>Sources :</b>	SEN (Service de l'environnement) et offres d'entreprises

## Budget des investissements 2018

<b>Chapitre comptable no :</b>	790.500.0										
<b>Objet :</b>	Achat de zone de compensation à la commune de Lully										
<b>Lieu :</b>	-										
<b>Descriptif :</b>	<p>Les différents projets d'extension scolaires et sportifs à l'étude nécessitent une mise en zone à bâtir de certaines parcelles en zone d'intérêt général.</p> <p>Selon les nouvelles bases légales en matière d'aménagement du territoire, une nouvelle mise en zone doit être compensée par un dézonage d'une surface équivalente.</p> <p>Dans le cadre de la révision générale de son plan d'aménagement local (PAL), la commune de Lully a déclassé une importante surface à bâtir en zone agricole et est disposée à nous céder les <b>droits à bâtir</b> (et non des terrains à bâtir) d'une surface de 6'351m<sup>2</sup> moyennant indemnité.</p> <p>Au niveau de la validité, nous avons 18 mois à disposition à partir de la signature pour mettre à l'enquête la modification partielle de notre PAL. Passé ce délai, la commune de Lully aura la possibilité de résilier cette convention.</p> <p>Il faut également prendre en compte les frais de notre bureau d'urbanisme pour l'étude de faisabilité et pour la procédure de modification du PAL comprenant notamment l'examen préalable, la préparation du dossier d'enquête publique et les différents frais y relatifs.</p> <p>Le projet de convention est joint en annexe.</p>										
<b>Coût d'investissement :</b>	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">6'351m<sup>2</sup> à 30.-/m2</td> <td style="text-align: right;">CHF 190'530.00</td> </tr> <tr> <td>Etude de faisabilité</td> <td style="text-align: right;">9'000.00</td> </tr> <tr> <td>Procédure de modification du PAL</td> <td style="text-align: right;">35'000.00</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">-----</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td style="text-align: right;"><b>234'530.00</b></td> </tr> </table>	6'351m <sup>2</sup> à 30.-/m2	CHF 190'530.00	Etude de faisabilité	9'000.00	Procédure de modification du PAL	35'000.00		-----	<b>Total</b>	<b>234'530.00</b>
6'351m <sup>2</sup> à 30.-/m2	CHF 190'530.00										
Etude de faisabilité	9'000.00										
Procédure de modification du PAL	35'000.00										
	-----										
<b>Total</b>	<b>234'530.00</b>										
<b>Coût de fonctionnement</b>	Fr. 0.-										
<b>Charge financière de fonctionnement (en cas d'emprunt)</b>	Fr. 2'345.30 par an (0 % amortissement et 1 % intérêt)										
<b>Remarques :</b>	- Financement par la fiscalité										
<b>Sources :</b>	Conseil communal – Projet de convention avec Lully										



## CONVENTION

---

entre	la Commune de Lully, Route de Châtillon 2, 1470 Lully (FR) représentée par le Conseil communal, ci-après la Commune de Lully - FR
et	la Commune de Montagny - FR, Route des Buissons, CP 60, 1774 Cousset représentée par le Conseil communal, ci-après la Commune de Montagny - FR

---

### 1 SITUATION INITIALE

La Commune de Montagny est en phase de projets d'extension scolaire et sportif en ZIG.

Selon le plan d'aménagement local (PAL) de la Commune, ces terrains se trouvent en zone agricole.

Selon le moratoire sur les zones à bâtir (art. 38a LAT<sup>1</sup> et art. 52a OAT<sup>2</sup>), toute nouvelle mise en zone à bâtir devra être compensée par un dézonage d'une surface et de qualité équivalente. Selon la lettre du 4 juin 2014 de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) adressée à toutes les communes, il appartient aux communes de gérer les mesures compensatoires.

La Commune de Lully, suite à la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2006 des Communes de Bollion, Lully et Seiry a entrepris depuis 2007, une révision de son PAL. Dans ce cadre, la Commune de Lully a procédé à une mise en zone agricole d'une surface de 168'171 m<sup>2</sup>. Ce dézonage en zone agricole a été approuvé par la DAEC en date du 27 janvier 2016. La commune de Lully est disposée à céder une partie de ce droit pour compenser les besoins de Montagny.

Plusieurs autres modifications du plan d'affectation des zones de Lully approuvées par la DAEC ont fait l'objet d'un recours de l'ARE au tribunal cantonal.

Dans le cadre de l'établissement du dossier d'approbation de son PAL, la Commune de Montagny doit compenser une surface de 6'351 m<sup>2</sup> et est intéressée à acquérir ce droit pour Fr.30.- /m<sup>2</sup> proposés par la commune de Lully.

---

<sup>1</sup> Loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire

<sup>2</sup> Ordonnance fédérale du 28 juin 2000 sur l'aménagement du territoire

## 2 OBJET DE LA CONVENTION

La convention a pour but de régler les échanges de droits à bâtir entre les Communes de Lully et de Montagny.

1. Les besoins de la Commune de Montagny sont les suivants :

- 6'351 m<sup>2</sup> (SDA et droits à bâtir)

La commune de Lully est disposée à céder les droits à bâtir de cette surface, qui est de qualité SDA pour compenser les besoins de Montagny.

## 3 DONNEES DE BASE

- Commune de Lully, modification du PAL et courrier de la DAEC :

*Mise à l'enquête publique de la révision générale du PAL de Lully / 17 mai 2013 / Urbasol SA*

*Mise à l'enquête publique de modifications du PAL de Lully / 08 novembre 2013 / Urbasol SA*

*Mise à l'enquête publique de modifications du PAL de Lully (dézonage) / 08 août 2014 / Urbasol SA*

*Approbation par la DAEC de la modification N° 28 du PAL de Lully (dézonage) / le 22 février 2017*

- Commune de Montagny, révision du PAL, adopté par la DAEC le 23.07.2013

*Mise à l'enquête publique de modifications partielles du PAL / à établir*

## 4 PROCEDURE ET DEROULEMENT

Afin de garantir le bon déroulement, la planification se fera dans une procédure coordonnée avec la mise à l'enquête publique de Montagny de l'éléments suivant:

- Dossier d'approbation de l'extension en ZIG de Montagny

## 5 FINANCEMENT

La Commune de Montagny s'engage à verser à la Commune de Lully, une indemnité de Fr. 190'530.- (cent nonante mille cinq cent trente.) à savoir Fr. 30.00 par m<sup>2</sup>. 10% de la somme soit Fr. 19'053.- sera versé sur un compte bloqué dans les 30 jours après signature de la présente convention en gage de garantie. En cas de non réalisation de la présente convention, cette somme sera restituée à la commune de Montagny dans son intégralité et sans intérêt.

Le solde du montant est payable dans les 30 jours suivant l'entrée en force de la décision d'approbation de ces projets en zone ZIG de la Commune de Montagny.

De plus, la Commune de Montagny prend à sa charge la totalité des frais liés aux travaux administratifs de planification et de procédure, pour l'établissement de son dossier dans le cadre de la présentation de cette compensation dans son PAL.

## 6 DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur dès la signature par les 2 parties.

Elle prend fin lorsque les parties ont entièrement rempli leurs obligations réciproques.

Au cas où la modification partielle du PAL de la Commune de Montagny n'est pas adoptée par le Conseil communal de Montagny avant le 1 mars 2019, les Communes de Lully et de Montagny pourront résilier la convention à tout moment à partir de cette date (sous forme écrite).

En cas de résiliation de la présente convention ou de changement de circonstances, résultant par exemple des conditions d'approbation ou d'éventuelles procédures d'oppositions/recours, et qui rendent caduque la présente convention, les parties ne sont redevables l'une à l'autre d'aucune indemnité.

Le for juridique est Estavayer-le-Lac

Ainsi fait et signé en deux exemplaires originaux

Montagny, le

Commune de Montagny

L'Administrateur :

La Syndique:

Christophe Burri

Chantal Genetelli

Lully, le

Commune de Lully

La Secrétaire:

Le Syndic:

Christèle Collomb

Gérard Brodard

## Budget des investissements 2018

<b>Chapitre comptable no :</b>	810.500.1
<b>Objet :</b>	Aménagement chemin forestier puits eau M4
<b>Lieu :</b>	Léchelles - Montagny-la-Ville
<b>Descriptif :</b>	30'000.00 Réfection chemin forestier pour accès au puit M4 (100 m. x 300.-) 5'000.00 Drainage et écoulement des eaux de surface
<b>Coût d'investissement :</b>	Fr. 35'000.00
<b>Coût de fonctionnement</b>	Fr. 0.-
<b>Charge financière de fonctionnement (en cas d'emprunt)</b>	Fr. 3'850.00 par an (10 % amortissement et 1 % intérêt)
<b>Remarques :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Conséquences du remaniement parcellaire simplifié de Léchelles</li><li>• Demande de subvention à déposer au Syndicat afin de l'intégrer dans le remaniement</li><li>• Participation de l'Entente à discuter</li></ul> Financement par les taxes d'eau potable
<b>Sources :</b>	Selon estimation par bureau Hirsiger & Péclard Domdidier (M. Ballaman) Extrait de plan de situation

*Annexe*



→ Message du bureau du Conseil général au Conseil général

Adoption du Règlement sur la détention et l'imposition des chiens

Point no 3 de l'ordre du jour :

### 3. Adoption du règlement sur la détention et l'imposition des chiens

Suite à une modification de la loi cantonale sur les détentions des chiens et de son règlement, les communes doivent mettre à jour leur règlement communal.

Le projet soumis au Conseil général a été préavisé favorablement par le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, dès lors qu'il répond à l'adaptation de la loi cantonale.

Le bureau du Conseil général

## **Commune de Montagny**

### **Règlement sur la détention et l'imposition des chiens**

---

*Le Conseil général*

Vu la loi du 2 novembre 2006 sur la détention des chiens (LDCh; RSF 725.3) ;  
Vu le règlement d'exécution du 11 mars 2008 sur la détention des chiens (RDCh ; RSF 725.31) ;  
Vu la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo ; RSF 140.1) ;  
Vu la loi du 10 mai 1963 sur les impôts communaux (LCo ; RSF 632.1),

*Edicte :*

#### **CHAPITRE PREMIER : Objet**

##### **Art. 1** But

Le présent règlement a pour but d'assurer l'ordre, la sécurité, la salubrité et la tranquillité publics en matière de détention des chiens et de déterminer l'imposition des chiens sur le territoire communal.

#### **CHAPITRE 2 : Obligations du détenteur ou de la détentrice**

##### **Art. 2** Obligations du détenteur ou de la détentrice

<sup>1</sup> Le détenteur ou la détentrice d'un chien est tenu de prendre toutes les mesures propres à éviter que son animal ne trouble l'ordre, la sécurité, la salubrité et la tranquillité publics.

<sup>2</sup> Il ou elle annonce sans attendre, au contrôle des habitants de la commune, sa qualité de détenteur ou détentrice de chien, de même que toute modification concernant l'inscription de son chien dans la banque de données AMICUS.

#### **CHAPITRE 3 : Police des chiens**

##### **Art. 3** En général (art. 35 et 36 LDCh)

<sup>1</sup> La personne qui détient un chien doit éduquer son animal de façon à assurer la protection des personnes, des animaux et des choses et doit en tout temps l'avoir sous contrôle.

<sup>2</sup> Il est interdit, en particulier, d'incommoder des passants et des passantes avec un chien.

##### **Art. 4** Chiens errants (art. 14 et 22 LDCh)

<sup>1</sup> Est considéré comme errant le chien qui échappe durablement à la maîtrise de la personne qui le détient.

<sup>2</sup> Il est interdit de laisser son chien errer sur le territoire communal.

<sup>3</sup> Lorsqu'il apprend qu'un chien erre sur son territoire, le conseil communal entreprend toute mesure afin d'en identifier le détenteur ou la détentrice. S'il n'y parvient pas, il signale le chien errant au Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (ci-après : le Service) ou, à défaut, à la police.

**Art. 5** Chiens dangereux  
a) Mesures de prévention (art. 24 LDCh)

<sup>1</sup> Lorsqu'il apprend qu'un chien a adopté un comportement agressif, *le conseil communal* prend envers le détenteur ou la détentrice domicilié(e) sur son territoire les mesures de prévention nécessaires.

<sup>2</sup> Il peut, notamment :

- a) entendre la ou les personnes victimes du comportement du chien
- b) entendre le détenteur ou la détentrice et examiner avec cette personne s'il y a lieu de prendre des mesures particulières
- c) avertir le détenteur ou la détentrice que, en cas de récurrence, le chien sera signalé au Service
- d) si le comportement du chien laisse craindre la mise en danger de personnes, le signaler immédiatement au Service

**Art. 6** b) Signalement (art. 25 LDCh)

*Le conseil communal* est tenu de signaler au Service tout chien :

- a) ayant blessé une personne
- b) ayant gravement blessé un animal
- c) présentant des signes d'un comportement d'agression supérieur à la norme

**Art. 7** Espaces interdits aux chiens et tenue en laisse (art. 30 LDCh)

<sup>1</sup> Les chiens sont interdits dans les lieux suivants :

⇒ dans l'ensemble des établissements communaux (administration, école, abri PC, bâtiment du feu, etc.)

<sup>2</sup> Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse dans les lieux suivants :

⇒ dans les villages et tout quartier d'habitation

<sup>3</sup> Ces restrictions ne sont pas applicables aux chiens d'aide ni aux chiens utilisés lors d'interventions listées à l'art. 30 al. 2 LDCh.

**Art. 8** Tenue en laisse en forêt (art. 49 RDCh)

<sup>1</sup> Du 1<sup>er</sup> avril au 15 juillet, les chiens doivent être tenus en laisse en forêt.

<sup>2</sup> Les prescriptions relatives aux réserves naturelles sont réservées.

**Art. 9** Souillures (art. 37 LDCh et 47 RDCh)

<sup>1</sup> Toute personne ayant la responsabilité d'un chien veille à ce que celui-ci ne souille pas le domaine public et privé d'autrui.

<sup>2</sup> Il lui incombe de ramasser les déjections de son animal et de les évacuer dans les installations communales prévues à cet effet.

**Art. 10** Impact sur les cultures, les animaux de rente, les animaux de compagnie, la faune et l'environnement (art. 38 LDCh)

<sup>1</sup> Le détenteur ou la détenteuse veille à ce que son chien ne porte pas préjudice aux exploitations agricoles, aux animaux de rente, aux animaux de compagnie ou à la faune et à la flore sauvages.

<sup>2</sup> La législation sur la chasse est réservée.

## **CHAPITRE 4 : Redevances**

### **Section 1 : Impôt communal**

#### **Art. 11** Principe

<sup>1</sup> La commune prélève un impôt sur les chiens, exigé de tout détenteur de chiens (personne physique ou morale) domicilié dans la commune.

<sup>2</sup> La détention de chiens nés ou acquis durant l'année donne lieu à la perception d'un impôt annuel complet.

<sup>3</sup> L'impôt est facturé dans le délai de six mois à dater de la naissance ou de l'acquisition du chien.

<sup>4</sup> La banque de données AMICUS sert de registre fiscal pour le prélèvement de l'impôt.

#### **Art. 12** Montant de l'impôt

Le montant de l'impôt est de 35.-- francs par chien et par année.

#### **Art. 13** Exonération (art. 47 LDCh et 55 RDCh)

<sup>1</sup> Les chiens d'aide, de l'armée, de la police, des gardes-faune, les chiens d'avalanches, de recherches d'animaux blessés ou morts et les chiens de protection des troupeaux sont exonérés de l'impôt.

<sup>2</sup> Sont considérés comme chiens d'aide les chiens d'aveugles et d'handicapés qui, après une formation dans un centre reconnu d'utilité publique, ont pour but l'intégration sociale et professionnelle du détenteur ou de la détenteuse.

<sup>3</sup> Sont également exonérés les chiens de sauvetage actifs, soit les chiens chargés de sauver des personnes dans des décombres, des avalanches ou en surface, ainsi que les chiens utilisés dans le cadre du projet de prévention d'accidents par morsure.

Toutes ces qualifications doivent être attestées par un document officiel.

### **Section 2 : Emolument communal**

#### **Art. 14**

Toute annonce au sens de l'art. 2 al. 2 du présent règlement donne lieu à la perception, par la commune, d'un émolument de chancellerie au sens de l'article 60 al. 3 let. d de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes.

## **CHAPITRE 5 : Sanctions pénales**

#### **Art. 15** Principe

<sup>1</sup> Toute contravention aux articles 4 al. 2, 7 et 9 du présent règlement est passible, selon la gravité du cas, d'une amende de 20 à 1'000 francs prononcée par le conseil communal en la forme de l'ordonnance pénale (art. 86 LCo).

<sup>2</sup> Le condamné peut faire opposition par écrit auprès du conseil communal dans les dix jours dès la notification de l'ordonnance pénale. En cas d'opposition, le dossier est transmis au juge de police.

---

**Art. 16** Soustraction à l'impôt communal des chiens

<sup>1</sup> Toute soustraction à l'impôt communal prévu à l'art.11 du présent règlement est passible, outre l'impôt, d'une amende de 20 à 1'000 francs prononcée par le conseil communal en la forme de l'ordonnance pénale (art. 86 LCo).

<sup>2</sup> Le condamné peut faire opposition par écrit auprès du conseil communal dans les dix jours dès la notification de l'ordonnance pénale. En cas d'opposition, le dossier est transmis au juge de police.

**CHAPITRE 6 : Intérêts moratoires et voies de droit****Art. 17** Intérêts moratoires

Les impôts, amendes et émoluments non payés dans les délais portent intérêt au taux applicable à l'impôt communal sur le revenu et la fortune.

**Art. 18** Voies de droit  
a) En général

<sup>1</sup> Sous réserve de l'alinéa 3 du présent article, toute réclamation concernant l'application du présent règlement doit être adressée au conseil communal dans les 30 jours dès la notification de la décision.

<sup>2</sup> La décision du conseil communal peut faire l'objet d'un recours au préfet dans un délai de 30 jours dès sa communication. En matière d'impôt, c'est l'article 19 du présent règlement qui est applicable.

<sup>3</sup> Les voies de droit contre une amende sont régies par les articles 15 et 16 du présent règlement.

**Art. 19** b) Contestation du bordereau d'impôt

<sup>1</sup> Le contribuable peut, dans les trente jours dès la notification de la taxation ou du bordereau, interjeter une réclamation auprès du conseil communal.

<sup>2</sup> En cas de perception des impôts communaux par le Service financier cantonal, les voies de droit sont celles qui s'appliquent aux impôts cantonaux correspondants.

<sup>3</sup> La décision sur réclamation est sujette à recours auprès du Tribunal cantonal dans les trente jours dès la notification.

**CHAPITRE 7 : Dispositions finales****Art. 20** Abrogation

Le règlement adopté par l'Assemblée communale le 29 juin 2009 et approuvé par la Direction des institutions de l'agriculture et des forêts le 18 mars 2011 est abrogé.

**Art. 21** Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Adopté par le Conseil général du 14 décembre 2017

---

Le secrétaire :

Christophe Burri

Le président :

Pascal Chuard

Approuvé par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, le

Marie Garnier

Conseillère d'Etat, Directrice

---

# Rapport à l'intention du Conseil général sur la reprise de l'AES

## 1. L'accueil extrascolaire : une obligation des communes

De nombreuses dispositions légales exigent des communes de garantir un nombre suffisant de places d'accueil extrafamilial de jour afin de permettre de concilier vie familiale et vie professionnelle tout en assurant des prestations de qualité financièrement accessibles à tous. Pour ce faire, les communes ont la possibilité, soit de créer elles-mêmes des structures d'accueil, soit de passer des conventions avec des structures d'accueil autorisées ou avec des associations faîtières.

C'est dans ce cadre qu'en juin 2012, la commune de Montagny a signé avec l'AES, une association d'accueil extrafamilial, une convention par laquelle elle s'engageait à soutenir cette association qui, pour sa part, allait fournir un encadrement de qualité aux enfants.

## 2. La reprise de l'AES

En 2015, le conseil communal, en accord avec l'AES, a décidé de reprendre l'accueil. Suite à un premier projet rejeté par l'assemblée communale, le Conseil communal a décidé d'examiner le dossier de l'AES *ab initio*, décision que la présente législature a reprise à son compte.

Pour arriver à ses fins, le Conseil communal issue de la nouvelle législature a créé une Commission AES chargée de « *donner suite à la décision du Conseil communal du 22 janvier 2016 de « réétudier le dossier (de reprise de l'AES par la commune) dans son intégralité* », la Commission AES propose au Conseil communal toutes les mesures nécessaires à la reprise de l'AES et au bon fonctionnement futur de l'accueil extrascolaire ». La Commission AES était composée de Mr Wenceslas Rémié, conseiller communal, dicastère de l'enseignement, formation et activités parascolaires, Président ; Mme Chantal Genetelli, syndique, conseillère communale, finances ; Mme Anita Balz, conseillère générale, présidente de l'association AES ; Mr Olivier Savary et Mr Claude Nussbaumer.

### **3. Le travail de la Commission AES**

Au terme d'une année de travail, la Commission AES a proposé au Conseil communal les documents ci-après :

- a) Un organigramme ;
- b) Un règlement communal de l'AES Montagny ;
- c) Un règlement communal d'application de l'AES Montagny ;
- d) Un cahier des charges pour le personnel de l'AES (Responsable de l'AES, Animatrice formée suppléante, Animatrice formée, Animatrice auxiliaire) ;
- e) Un budget pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2018.

Le Conseil communal a fait sienne l'essentiel du travail effectué par la Commission AES et s'en est inspiré pour prendre les décisions qu'il souhaite présenter au Conseil général.

### **4. Les décisions du Conseil communal**

Le Conseil communal remercie la Commission AES pour le travail accompli.

Il salue également l'engagement de l'Association AES et la remercie pour son investissement car la partie n'était pas gagnée d'avance. Or, grâce à elle, la Commune de Montagny est dotée d'un accueil extrascolaire reconnu par le Service de l'Enfance et de la Jeunesse, organe de contrôle des accueils extrascolaires. Pour la reprise, le Conseil communal devra demander l'autorisation de la SEJ. C'est la loi. Néanmoins, il compte bâtir sur les acquis de l'AES pour poursuivre son mandat.

Le Conseil communal tient à la disposition du Conseil général les divers documents de la Commission AES. Toutefois, il estime important de donner quelques informations. Pour réaliser la reprise de l'AES, le Conseil communal a décidé :

- a) En accord avec l'association AES, celle-ci poursuit la gestion de l'accueil extrafamilial selon les modalités suivantes :
  - a. Jusqu'au 31 décembre 2017, l'Association poursuit son travail, comme d'habitude.

- b. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 30 juin 2018, l'administration communale s'occupe de la partie administrative (secrétariat et gestion financière).
- b) Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2018, le Conseil communal engage un/e responsable de l'AES avec pour mandat la gestion administrative et pédagogique de l'AES. Le/la responsable AES fait partie du personnel communal et est engagé à 40%. Cette charge est une estimation résultant de l'analyse approfondie et du cahier des charges des responsables actuelles et de la moyenne du volume de travail durant les dernières années. Quant au personnel d'animation dont le taux d'occupation dépend du nombre d'enfants inscrits à l'AES, il sera rémunéré au tarif horaire.
- c) Au vu du rapport positif de la SEJ, le Conseil communal va poursuivre et amplifier l'encadrement qui se donne actuellement à l'AES. Jusqu'à présent, une partie de l'encadrement de l'AES était effectuée sous forme de bénévolat par l'Association AES. Lors de la reprise de l'accueil, le Conseil communal demande une délégation de compétence pour fixer les tarifs dans les limites de l'annexe au règlement de l'AES. A la rentrée de 2018, il propose de reprendre à son compte les tarifs pratiqués actuellement par l'Association et de financer la masse salariale non couverte par la contribution des parents et la part revenant à l'Etat/employeur pour l'école enfantine par le budget communal. Pour la suite, il évaluera la situation et appréciera l'opportunité de changer ou non les tarifs.

Pour le Conseil communal  
Wenceslas Rémié, conseiller communal  
Dicastère enseignement, formation, activités parascolaires

# REGLEMENT COMMUNAL SUR L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (AES)

## Le Conseil général de Montagny

Vu :

- Le code civil suisse du 10 décembre 1907 (CCS ; RS 210) ;
- L'ordonnance fédérale du 19 octobre 1977 sur le placement d'enfants (OPE ; RS 211.222.338) ;
- La loi cantonale du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE ; RSF 835.1) et son règlement d'application du 27 septembre 2011 (RStE ; RSF 835.11) ;
- La loi cantonale du 12 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse (LEJ ; RSF 835.5) et son règlement d'application (REJ ; RSF 835.51) ;
- La loi cantonale du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo ; RSF 140.1) ;
- Le code de procédure et de juridiction administrative du 23 mai 1991 (CPJA ; RSF 150.1) ;
- L'Ordonnance cantonale du 18.12.2012 concernant la protection de l'enfant et de l'adulte (OPEA ; RSF 212.5.11) ;
- Les Directives de la Direction de la santé et des affaires sociales du 1<sup>er</sup> mars 2011 sur les structures d'accueil extrascolaires ;

Adopte les dispositions suivantes :

### Remarque :

*Dans l'ensemble de ce règlement :*

- *le terme « les parents » désigne la ou les personne(s) détenant l'autorité parentale au sens du Code civil suisse ;*
- *le terme « Accueil » désigne l'accueil extrascolaire de la Commune de Montagny.*

## **Art. 1. Buts – domaine d’application – généralités**

### **1.1**

La structure d’accueil extrascolaire communale Point-Virgule est destinée aux enfants des écoles enfantines et primaires domiciliés légalement dans la Commune de Montagny et/ou scolarisés dans les écoles enfantines et primaires de Montagny et a pour but de répondre aux besoins de la population en matière de conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle.

### **1.2**

Le présent règlement régit l’organisation ainsi que les conditions de la fréquentation de cet Accueil.

### **1.3**

Un règlement d’application est édicté par le Conseil communal.

### **1.4**

L’Accueil est ouvert du lundi au vendredi pendant les périodes scolaires. Le détail des services offerts et des horaires est réglé par le règlement d’application de la structure.

### **1.5**

Le Conseil communal peut décider de l’ouverture de l’Accueil durant les vacances scolaires.

### **1.6**

La gestion administrative et pédagogique de l’Accueil est confiée à la personne responsable de l’Accueil, laquelle est nommée par le Conseil communal. Ses compétences sont définies dans le cahier des charges de la fonction édicté par le Conseil communal.

## **Art. 2. Conditions d’admission**

### **2.1 Inscriptions à l’Accueil**

#### **2.1.1**

Seuls les parents d’enfants domiciliés et/ou scolarisés dans le cercle scolaire de Montagny peuvent inscrire leur(s) enfant(s) à la fréquentation de l’Accueil.

#### **2.1.2**

Le Conseil communal peut accepter l’inscription d’enfants domiciliés dans une autre commune. Les conditions de ces inscriptions sont réglées dans le règlement d’application. Dans ce cas, le tarif maximal est applicable.

#### **2.1.3**

Un formulaire doit être rempli par enfant inscrit ; le détail des conditions d’admission est réglé par le règlement d’application de la structure.

#### **2.1.4**

Le Conseil communal statue sur l’accueil d’un enfant avec handicap sur la base d’une évaluation de la situation par les professionnels compétents, en collaboration avec le/la responsable de l’Accueil et les parents.

## **2.2 L'inscription en cours d'année scolaire**

L'inscription en cours d'année scolaire est possible, aux conditions ordinaires ; toutefois, l'inscription ne bénéficie d'aucune priorité sur les enfants inscrits pour l'année scolaire.

## **2.3 Fréquentation exceptionnelle**

Des fréquentations exceptionnelles sont possibles. Les conditions de cette fréquentation sont réglées dans le règlement d'application. Dans ce cas le tarif maximal est applicable.

## **2.4. Obligations résultant de l'inscription**

### **2.4.1**

La signature du formulaire d'inscription engage la personne signataire au paiement des prestations fournies pour l'enfant inscrit qui sont facturées par l'Administration communale. Elle l'engage également à respecter et faire respecter par l'enfant inscrit les dispositions légales et réglementaires de l'Accueil ainsi que les règles de vie.

### **2.4.2**

Les règles de vie portent essentiellement sur la politesse, le respect, l'ordre, la discipline, la participation aux activités, la propreté et l'hygiène.

### **2.4.3**

Les parents s'engagent à collaborer étroitement avec le personnel de l'Accueil pour toutes les questions touchant à l'enfant inscrit.

### **2.4.4**

Les absences dues à une maladie ou un accident doivent être annoncées à l'Accueil au plus tard la veille de l'événement, respectivement le matin même dès l'ouverture. En cas d'absence due à un accident ou une maladie, l'accueil est facturé 100% durant les trois premiers jours. Si l'absence se prolonge, l'accueil n'est plus facturé sur présentation et pour la durée du certificat médical.

### **2.4.5**

Les parents ont l'obligation d'annoncer toute maladie contagieuse et d'isoler l'enfant contagieux. L'enfant contagieux n'est pas admis à l'Accueil.

### **2.4.6**

Les parents informent l'Accueil de la date du retour d'un enfant convalescent à l'Accueil au plus tard le jour ouvrable précédant son retour.

### **2.4.7**

Toute autre absence doit être annoncée et justifiée au moins 3 jours à l'avance au/à la responsable de l'Accueil. Toute absence non annoncée, annoncée tardivement ou dont la justification n'est pas suffisante est facturée. Une liste des absences pour lesquelles aucune facturation ne sera pas établie figure en annexe du Règlement d'application.

### **2.4.8**

Tout enfant inscrit à l'AES doit obligatoirement être couvert par une assurance maladie et accident, ainsi que par une assurance responsabilité civile. Les polices d'assurance sont jointes à l'inscription.

## **Art. 3. Procédure d'admission à l'AES**

### **3.1**

L'inscription n'est valable que lorsque le formulaire d'inscription définitive, dûment rempli, est retourné à l'Accueil accompagné des documents nécessaires.

### **3.2**

La personne signataire de l'inscription définitive est informée dans le délai fixé dans le règlement d'application de la décision d'admission ou de non-admission. Une éventuelle impossibilité d'admission est laissée à l'appréciation du Conseil communal.

### **3.3**

Lorsque la demande dépasse les capacités de l'Accueil, une liste d'attente est établie par le ou la responsable. L'admission à la fréquentation de l'Accueil par les enfants est alors déterminée en fonction des critères de priorité suivants:

- inscription d'un nouvel enfant d'une famille dont d'autres enfants fréquentent déjà l'Accueil;
- enfant de famille monoparentale ou dont les deux parents travaillent;
- situation sociale de la famille, respectivement du détenteur ou de la détentrice de l'autorité parentale sur l'enfant;
- autres critères sociaux.

## **Art. 4. Suspension de l'Accueil**

### **4.1**

La suspension est une mesure provisoire.

### **4.2**

S'il ne respecte pas les règles de vie établies par l'Accueil et le règlement d'application, un enfant peut être suspendu de la fréquentation de l'Accueil, après avertissement écrit aux parents.

### **4.3**

Le Conseil communal décide, sur proposition du/de la responsable, de la suspension et en fixe la durée, dont le maximum est de 10 jours d'accueil.

### **4.4**

En cas de retard de paiement de la facture mensuelle de plus de 30 jours après le délai imparti, l'enfant est automatiquement suspendu de la fréquentation de l'Accueil jusqu'au règlement des impayés.

#### **4.5**

En cas de suspensions répétées de la fréquentation de l'Accueil pour raison de retard de paiement, le Conseil communal se réserve le droit d'exiger le paiement anticipé des prestations d'Accueil lors de la prise en charge de l'enfant.

### **Art. 5. Exclusion de l'Accueil**

#### **5.1**

L'exclusion est une mesure définitive pour la durée de l'année scolaire.

#### **5.2**

En cas de non-respect répété et grave des règles de vie, un enfant peut être exclu de la fréquentation de l'Accueil. Une telle exclusion n'intervient qu'après avertissement écrit aux parents. Ceux-ci ont le droit d'être entendus, de même que l'enfant. Le Conseil communal se prononce sur la mesure proposée par le/la responsable de l'Accueil et informe les parents de sa décision.

### **Art. 6. Désinscription de l'Accueil**

#### **6.1**

La désinscription est possible en tout temps. Elle doit être donnée par écrit au moins 30 jours à l'avance pour la fin d'un mois.

#### **6.2**

Les prestations d'Accueil sont facturées, indépendamment de la fréquentation effective de l'Accueil, jusqu'à l'échéance fixée à l'art. 6.1. Les art. 2.4.4 et 2.4.7 sont réservés.

### **Art. 7. Horaire de l'Accueil**

#### **7.1**

L'horaire de l'Accueil pendant les périodes scolaires est fixé par le Conseil communal, avant le début de l'année scolaire. Il fait partie du règlement d'application.

#### **7.2**

En cas de circonstances particulières (ex : congé scolaire spécial), le/la responsable de l'Accueil décide de la fermeture de ce dernier pour autant que les parents puissent être avertis dans un délai raisonnable.

#### **7.3**

Durant la période scolaire, l'horaire peut être réduit par le/la responsable de l'Accueil, en accord avec le Conseil communal, moyennant un préavis d'un mois dans les cas de fréquentation insuffisante ou immédiatement, en cas d'absence de fréquentation d'une tranche horaire.

#### **7.4**

Le dépassement de l'heure de fermeture, soit 18h00, entraîne une pénalisation de CHF 10.- par quart d'heure.

## **Art. 8. Barème des tarifs de l'Accueil**

### **8.1**

Les tarifs de l'Accueil sont fixés selon un barème dégressif en fonction des capacités économiques des parents, sans les repas, et pour un montant maximal de CHF 120.- par jour. Ces tarifs sont établis par le Conseil communal avant le début de l'année scolaire et demeurent valables pour la durée de l'année scolaire. Ils font partie du règlement d'application. Le prix à la charge des parents ne dépassera pas les frais effectifs de l'Accueil. Les tarifs des enfants fréquentant l'école enfantine seront adaptés selon les modalités prévues par la Loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE), à savoir une déduction de la subvention Etat/employeur/personnes exerçant une activité lucrative indépendante sur les tarifs prévus pour les enfants fréquentant l'école primaire.

### **8.2**

Les parents ainsi que les concubins fournissent tous les documents nécessaires à l'établissement des tarifs pour la garde de leur enfant. Les parents ou concubins ne fournissant pas ou incomplètement ces documents se verront appliquer le tarif maximum.

### **8.3.**

#### **8.3.1.**

L'annexe au présent règlement fixe une fourchette des tarifs pour les dispositions qui mentionnent une limite maximum pour les taxes.

#### **8.3.2.**

Les tarifs annuels effectivement applicables figurent dans l'annexe 1 au règlement d'application.

## **Art. 9. Accomplissement des devoirs**

### **9.1**

Les devoirs scolaires peuvent être réalisés dans le cadre de l'Accueil.

### **9.2**

La réalisation des devoirs dans le cadre de l'Accueil n'implique aucune responsabilité de l'Accueil quant à la qualité ou à l'exécution complète des devoirs.

## **Art. 10. Facturation**

### **10.1**

Les prestations d'Accueil sont facturées une fois par mois, payables dans les 30 jours, sur la base de la fréquentation annoncée dans le formulaire d'inscription, respectivement dans la grille horaire.

### **10.2**

Toute période complète ou entamée de fréquentation supplémentaire est facturée en sus, conformément au barème des tarifs de l'Accueil.

### **10.3**

L'échéance est fixée dans les factures. En cas de retard de paiement, un intérêt de 5% et des frais de rappel sont dus. Le recouvrement par voie de poursuites est réservé.

## **Art. 11. Concept pédagogique**

Le concept pédagogique, adopté par le Conseil communal, en concertation avec le/la responsable de l'Accueil et les recommandations du Service de l'Enfance et de la Jeunesse, fixe les orientations socio-éducatives de l'Accueil.

## **Art. 12. Confidentialité**

### **12.1**

Le personnel de l'Accueil est astreint à un devoir de confidentialité. Il s'abstiendra de discuter des questions relatives à un enfant en dehors du cercle restreint de la famille de l'enfant, du personnel de l'Accueil ou du Conseil communal.

### **12.2**

Une bonne collaboration est nécessaire entre le personnel de l'Accueil et le corps enseignant. Elle peut impliquer l'échange réciproque des informations nécessaires à la prise en charge des enfants et à leur épanouissement.

## **Art. 13. Responsabilités**

### **13.1**

Durant les périodes de fréquentation, les enfants sont placés sous la responsabilité du personnel de l'Accueil.

### **13.2**

Les règles de vie (cf. art. 2.4.2) relèvent de la gestion opérationnelle de l'Accueil et de la compétence de son/sa responsable. Le Conseil communal supervise la gestion opérationnelle de l'Accueil.

### **13.3**

Lorsqu'un tiers est autorisé à venir chercher un enfant, les parents doivent impérativement en informer à l'avance le/la responsable de l'Accueil.

### **13.4**

Les déplacements des enfants entre leur école respective et l'Accueil (et vice-versa) se font soit par les bus scolaires, soit accompagnés par le personnel de l'Accueil, dans tous les cas pour les enfants âgés de 4 à 6 ans. Pour les enfants âgés de plus de 6 ans, sauf décharge, les déplacements à pied, dont les détails sont traités dans le règlement d'application, sont sous la responsabilité de l'Accueil.

### **13.5**

L'Accueil décline toute responsabilité pour :

- les trajets entre le domicile et l'Accueil (et vice-versa) ;
- les vols ou dégâts causés à des tiers ou d'autres enfants dans le cadre de l'Accueil ;

- les accidents survenant en présence des parents ou de toute autre personne autorisée par ceux-ci à venir chercher l'enfant ;
- les indications inexactes ou incomplètes figurant dans le formulaire d'inscription.

### **13.6**

En cas d'absence ou de retard de l'enfant supérieure à 15 minutes par rapport à l'heure d'arrivée prévue par le formulaire d'inscription ou la grille horaire, le personnel de l'Accueil s'en inquiète et entreprend des recherches. Si ces recherches n'aboutissent pas, le personnel de l'Accueil avertit le/les parent(s) ou la personne de référence. Ce faisant l'Accueil sera déchargé de toute responsabilité vis-à-vis des parents. Si le personnel de l'Accueil n'arrive pas à entrer en contact avec le/les parents ou la personne de référence, il doit en informer la Police cantonale qui appliquera la procédure prévue à cet effet.

### **13.7**

En cas d'accident d'un enfant dans le cadre de l'Accueil, le personnel de l'Accueil prend toutes les mesures nécessaires à une prise en charge adéquate de l'enfant. Les éventuels frais liés à ces mesures seront mis à la charge des parents.

### **13.8**

En application des articles 1 al. 3 LPEA et 2 OPEA, l'obligation de signaler à l'autorité de protection les cas d'enfants semblant avoir besoin d'aide est réservée.

## **Art. 14. Voies de droit**

### **14.1**

Toute décision prise par le/la responsable de l'Accueil en application du présent règlement peut faire l'objet d'une réclamation écrite auprès du Conseil communal dans le délai de trente jours dès sa notification.

### **14.2**

Les décisions du Conseil communal peuvent faire l'objet d'un recours au Préfet dans les trente jours dès leur notification.

**Art. 15. Dispositions finales**

**15.1**

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent règlement.

**15.2**

Le présent règlement entre en vigueur, après son approbation par la Direction de la santé et des affaires sociales, pour le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Ainsi adopté par le Conseil général de Montagny, le 14 décembre 2017

Au nom du Conseil général

Le Président :

Le Secrétaire :

Pascal Chuard

Christophe Burri

Approuvé par la Direction de la Santé et des affaires sociales, le .....

La Conseillère d'Etat, Directrice

Anne-Claude DEMIERRE

## ANNEXE : Taxe d'inscription et Echelle des tarifs AES

---

### Art. 1. Taxe d'inscription

Lors de l'inscription, une taxe d'un montant entre CHF 30.- et CHF 50.- par famille est perçue pour les frais administratifs.

### Article 2. Echelle des tarifs

**Tarif A** revenu imposable des parents : jusqu'à CHF 30'000.-

**Tarif B** revenu imposable des parents : de CHF 30'001.- à CHF 60'000.-

**Tarif C** revenu imposable des parents : de CHF 60'001.- à CHF 100'000.-

**Tarif D** revenu imposable des parents : plus de 100'000.-

	Enfantine Entre	Primaire Entre
Tarif A	2.00 – 3.50 /h	3.50 – 4.50 /h
Tarif B	3.50 – 4.50 /h	4.50 – 6.00 /h
Tarif C	4.50 – 5.50 /h	6.00 – 7.00 /h
Tarif D	5.50 – 6.50 /h	7.00 - 8.00 /h

### Art. 3. Application

#### 3.1

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent règlement.

#### 3.2

Le présent règlement entre en vigueur, après son approbation par la Direction de la santé et des affaires sociales, le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

# RÈGLEMENT COMMUNAL D'APPLICATION SUR L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (AES)

Remarque :

Dans l'ensemble de ce règlement :

- le terme « les parents » désigne la ou les personne(s) détenant l'autorité parentale au sens du Code civil suisse ;
- le terme « Accueil » désigne l'accueil extrascolaire de la Commune de Montagny.

## Art. 1 Présentation

### 1.1

L'Accueil extrascolaire, ci-après désigné « Accueil » est situé dans le bâtiment de l'ancienne école primaire, Rue Centrale 8 à Cousset.

### 1.2

L'Accueil est ouvert à tous les enfants scolarisés dans le cercle scolaire de Montagny et/ou légalement domiciliés dans la Commune de Montagny, dans la mesure des capacités d'accueil de la structure. Il a pour mission d'accueillir et d'encadrer les enfants en dehors des heures de classe, de leur servir des repas de midi équilibrés ainsi que de favoriser leur développement par des activités adaptées à leur âge.

### 1.3

Le Conseil communal peut accepter l'inscription d'enfants domiciliés dans une autre commune pour autant qu'ils soient scolarisés dans le cercle scolaire de Montagny. Dans ce cas, le tarif maximum sera appliqué.

### 1.4

La conduite de l'Accueil est confiée à une équipe, constituée d'un-e responsable au bénéfice d'une formation appropriée, conformément aux directives de la Direction de la santé et des affaires sociales du 1<sup>er</sup> mars 2011 sur les structures d'accueil extrascolaires.

## Art. 2 Horaire journalier - vacances et congés scolaires - jours fériés

### 2.1

Sous réserve des capacités d'accueil de la structure et du nombre d'inscriptions tel que prévu à l'article 3.6, l'Accueil est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis selon l'horaire suivant :

		<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
<b>Unité 1 = Matin</b>	<b>6h45 – 8h00</b>	ouvert	ouvert	fermé	ouvert	ouvert
<b>Unité 2 = Matinée</b>	<b>8h00 – 11h30</b>	fermé	ouvert	fermé	ouvert	ouvert
<b>Unité 3 = Midi</b>	<b>11h30 – 14h00</b>	ouvert	ouvert	fermé	ouvert	ouvert
<b>Unité 4 = Après-midi</b>	<b>14h00 - 15h30</b>	ouvert	ouvert	fermé	ouvert	ouvert
<b>Unité 5 = Soir</b>	<b>15h30-18h00</b>	ouvert	ouvert	fermé	ouvert	Ouvert (fermeture à 17.30)

### 2.2

L'Accueil est fermé pendant les vacances scolaires, ainsi que les jours fériés.

### 2.3

Le Conseil communal peut toutefois effectuer un sondage pour connaître l'intérêt d'une éventuelle ouverture de l'Accueil le mercredi et/ou durant les vacances scolaires.

## Art. 3 Inscriptions

### 3.1

L'inscription à l'Accueil doit se faire pour chaque année scolaire au moyen du formulaire ad hoc ; il n'y a pas d'inscription automatique d'une année à l'autre. Le formulaire d'inscription peut être obtenu auprès de l'Accueil de Montagny ou sur le site [www.aespointvirgule.ch](http://www.aespointvirgule.ch).

### 3.2

L'inscription en cours d'année est possible, aux mêmes conditions et sous réserve des capacités d'accueil.

### 3.3

Pour les enfants inscrits pour des jours fixes et réguliers, toute modification des jours d'accueil doit être demandée par écrit auprès du/de la responsable. Le/la responsable tiendra compte des choix dans la mesure du possible en fonction des demandes et de la capacité d'accueil.

### 3.4

Les familles dont les enfants fréquentent l'Accueil de manière irrégulière remplissent la grille horaire souhaitée au plus tard 2 semaines à l'avance, par le biais du logiciel d'inscription. En cas de difficulté d'accéder au logiciel, une demande d'inscription par courrier peut être faite auprès du/de la responsable.

### **3.5**

Le nombre de place étant limité, le fait de remplir une inscription ne garantit pas une place à l'Accueil. L'inscription définitive est confirmée par écrit par l'Accueil au plus vite aux parents et ne sera confirmée que contre remise du dossier complet de la part des parents.

### **3.6**

En principe, une plage horaire est ouverte pour un nombre d'inscriptions minimum de trois enfants. L'ouverture d'une plage horaire pour un nombre inférieur d'enfants peut être décidée par le Conseil communal.

### **3.7**

Une fréquentation occasionnelle est possible, sous réserve de la capacité d'accueil. Une demande écrite doit être faite auprès du/de la responsable. Le tarif maximum est alors applicable.

## **Art. 4 Absences - maladie**

### **4.1**

Les absences dues à une maladie ou un accident doivent être annoncées par les parents à l'Accueil au plus tard la veille de l'événement, respectivement le matin même dès 6h45. En cas d'absence due à un accident ou une maladie, l'accueil est facturé 100% durant les trois premiers jours. Si l'absence se prolonge, l'accueil n'est plus facturé sur présentation et pour la durée du certificat médical.

### **4.2**

Toute autre absence (course d'école, camp vert ou de ski...) doit être annoncée et justifiée au moins 3 jours à l'avance à la personne responsable de l'Accueil. Les parents ne peuvent en aucun cas solliciter ou compter sur le corps enseignant pour transmettre l'information.

### **4.3**

En cas d'absence ou de retard de l'enfant supérieure à 15 minutes par rapport à l'heure d'arrivée prévue par le formulaire d'inscription ou la grille horaire, le personnel de l'Accueil s'en inquiète et entreprend des recherches. Si ces recherches n'aboutissent pas, le personnel de l'Accueil avertit le/les parent(s) ou la personne de référence. Ce faisant l'Accueil sera déchargé de toute responsabilité vis-à-vis des parents. Si le personnel de l'Accueil n'arrive pas à entrer en contact avec le/les parents ou la personne de référence, il doit en informer la Police cantonale qui appliquera la procédure prévue à cet effet.

### **4.4**

Une liste des absences pour lesquelles aucune facturation ne sera pas établie figure à l'annexe du présent Règlement d'application. Elle en fait partie intégrante.

### **4.5**

Toute absence non excusée sera facturée.

#### **4.6**

Les parents ont l'obligation d'annoncer immédiatement toute maladie contagieuse et de retirer l'enfant aussi longtemps que dure le risque de contagion.

#### **4.7**

L'Accueil n'est pas en mesure d'accueillir des enfants malades. L'enfant doit arriver en bonne santé. Il peut être refusé s'il présente des symptômes de maladie ou des risques de contagion pour les autres enfants.

#### **4.8**

Si un enfant tombe malade durant la journée et se trouve dans un trop mauvais état, le ou la responsable de l'Accueil peut exiger des parents qu'ils viennent chercher leur enfant.

#### **4.9**

En cas d'urgence, le personnel de l'Accueil est autorisé, s'il ne peut pas atteindre les parents, à amener l'enfant chez le médecin traitant ou à l'hôpital, au besoin en ambulance. Les frais sont à la charge des parents ou de leur assurance.

### **Art. 5 Repas**

#### **5.1**

Le repas de midi est pris à l'Accueil, il est facturé au prix coûtant.

#### **5.2**

Les régimes particuliers liés à des allergies, ou autres, devront être signalés sur le formulaire d'inscription.

#### **5.3**

Les repas annulés résultant d'une absence non excusée seront facturés.

### **Art. 6 Trajets journaliers des écoliers et responsabilité**

#### **6.1**

Les trajets entre le domicile et l'Accueil relèvent de la seule responsabilité des parents.

#### **6.2**

Les déplacements des enfants entre l'Accueil et l'école de Cousset (et vice versa) se font à pied. Ces déplacements sont sous la responsabilité de l'Accueil.

### **6.3**

Les parents dont les enfants fréquentent l'école de Cousset et souhaitent se rendre seuls à l'Accueil et ceux dont les enfants font les trajets seuls entre l'Accueil et le domicile signent une décharge.

### **6.4**

Les enfants qui doivent prendre le bus depuis l'Accueil pour aller à l'école dans un autre village seront accompagnés par le personnel de l'Accueil jusqu'à leur entrée dans le bus (et vice versa). L'Accueil décline toute responsabilité durant les trajets de bus.

### **6.5**

L'enfant est placé sous la responsabilité de l'Accueil dès son arrivée à l'Accueil.

### **6.6**

Si un enfant se présente à l'Accueil sans y être attendu, les parents sont immédiatement avertis. Si nécessaire, il sera pris en charge. Tous les frais de garde seront facturés aux parents au prix maximum.

## **Art. 7 Tarifs et facturation**

### **7.1**

Le barème des tarifs d'Accueil est fixé par le Conseil communal avant le début de chaque année scolaire dans le cadre de la délégation de compétence que lui accorde le Conseil général. Le barème établit des tarifs dégressifs qui varient selon le revenu imposable des parents.

### **7.2**

L'échelle des tarifs annexée au présent règlement d'application en fait partie intégrante.

### **7.3**

Les parents ainsi que les concubins fournissent tous les documents nécessaires à l'établissement des tarifs pour la garde de leur enfant. Les parents ou concubins ne fournissant pas ou incomplètement ces documents se verront appliquer le tarif maximum.

### **7.4**

En cas de divorce ou de séparation, le montant de la pension alimentaire doit être indiqué (coupon de versement).

### **7.5**

Une facture mensuelle calculée sur la base du contrat d'inscription est adressée aux parents qui s'engagent à la payer à 30 jours.

### **7.6**

Le tarif est fixé par unité, selon tableau comprenant 5 unités (cf. art. 2.1).

### **7.7**

Toute unité entamée est facturée dans sa totalité.

#### **7.8**

Lors de l'inscription, CHF 30.- sont perçus par famille pour les frais administratifs.

#### **7.9**

Les différents tarifs ci-dessus s'appliquent pour les enfants légalement domiciliés dans la commune de Montagny.

#### **7.10**

Le plein tarif s'applique pour les enfants qui ne sont pas légalement domiciliés dans la commune de Montagny.

#### **7.11**

Le dépassement de l'heure de fermeture, soit 18h00, entraîne une pénalisation de CHF 10.- par quart d'heure.

### **Art. 8 Assurance maladie et accident - assurance RC**

#### **8.1**

Tout enfant inscrit à l'Accueil doit être au bénéfice d'une assurance maladie, accident et responsabilité civile.

#### **8.2**

L'assurance responsabilité civile de l'Accueil ne couvre pas les dommages occasionnés par les enfants à l'Accueil, à d'autres enfants ou à des tiers.

### **Art. 9 Devoirs surveillés**

#### **9.1**

Un espace calme est aménagé afin que les enfants puissent faire leurs devoirs. La supervision de l'exécution des devoirs fait partie des prestations de l'AES.

#### **9.2**

Le personnel de l'AES n'est pas responsable de la bonne et complète réalisation des devoirs. Il incombe aux parents de les vérifier.

### **Art. 10 Consignes**

#### **10.1**

Les parents mettent à disposition de l'enfant, une paire de pantoufle, une brosse à dents et du dentifrice, et pour les plus petits, des habits de change, marqués à son nom.

## **10.2**

L'enfant sera vêtu selon les conditions météorologiques et avec des vêtements appropriés à des activités en plein air.

## **10.3**

Les enfants ne sont pas autorisés à apporter des sucreries (chewing-gum, bonbons). Les téléphones portables ainsi que les consoles de jeux sont interdits. Tout objet dangereux est interdit (pistolet, épée, etc.).

## **10.4**

L'Accueil met à disposition des enfants des jeux. Il est déconseillé d'amener des objets ou jeux personnels. L'Accueil décline toute responsabilité concernant les objets personnels perdus ou abîmés.

## **Art. 11 Dommages**

### **11.1**

Les dommages causés par les enfants aux propriétés de l'Accueil ou aux objets mis à sa disposition seront facturés aux parents.

## **Art. 12 Résiliation**

### **12.1**

Le contrat peut être résilié par les deux parties, par écrit, un mois à l'avance pour la fin du mois suivant. Toutes les participations financières demeurent dues dans le même délai.

## **Art. 13 Dispositions finales**

### **13.1**

En signant le formulaire d'inscription, les parents de l'enfant reconnaissent avoir pris connaissance des présentes dispositions et s'engagent à les respecter. La signature du formulaire vaut comme reconnaissance de dette selon l'art. 82 LP.

**13.2**

Les présentes dispositions peuvent être modifiées en tout temps par le Conseil communal. Les dispositions se substituent de plein droit à celles en vigueur au moment de l'inscription de l'enfant. Les présentes dispositions entrent en vigueur de suite.

Ainsi adopté par le Conseil communal de Montagny, le .....

Au nom du Conseil communal

La Syndique :

Le Secrétaire :

Chantal Genetelli

Christophe Burri

## ANNEXE 1 : Taxe d'inscription et Echelle des tarifs AES

### Art. 1. Taxe d'inscription

Lors de l'inscription, une taxe d'un montant de CHF 30.- par famille est perçue pour les frais administratifs.

### Article 2. Echelle des tarifs

**Tarif A** revenu imposable des parents : jusqu'à CHF 30'000.-

**Tarif B** revenu imposable des parents : de CHF 30'001.- à CHF 60'000.-

**Tarif C** revenu imposable des parents : de CHF 60'001.- à CHF 100'000.-

**Tarif D** revenu imposable des parents : plus de 100'000.-

Tarifs Classes enfantines		A	B	C	D
Unité 1	6h45 - 8h00	2.35 /h	3.85 /h	4.85/h	5.85/h
Unité 2	8h00 - 11h30	2.35/h	3.85/h	4.85/h	5.85/h
Unité 3	11h30 – 14h00	15.90 forfait	19.65 forfait	22.15 forfait	24.65 forfait
Unité 4	14h00 – 15h30	2.35 /h	3.85 /h	4.85 /h	5.85 /h
Unité 5	15h30 - 18h00	2.35 /h	3.85 /h	4.85 /h	5.85 /h

Tarifs Classes primaires		A	B	C	D
Unité 1	6h45 – 8h00	3.50 /h	5.00 /h	6.00 /h	7.00 /h
Unité 2	8h00 – 11h30	3.50 /h	5.00 /h	6.00 /h	7.00 /h
Unité 3	11h30 – 14h00	18.75 forfait	22.50 forfait	25.00 forfait	27.50 forfait
Unité 4	14h00 – 18h00	3.50 /h	5.00 /h	6.00 /h	7.00 /h
Unité 5	15h30 – 18h00	3.50 /h	5.00 /h	6.00 /h	7.00 /h

Les unités d'accueil 1, 2, 4 et 5 sont facturées à l'heure jusqu'à 18h00. L'unité d'accueil 3 est un forfait comprenant le prix du repas de midi (CHF 10.-). Le déjeuner ainsi que le goûter sont offerts.

Ainsi adopté par le Conseil communal de Montagny, le .....

Au nom du Conseil communal

La Syndique :

Le Secrétaire :

Chantal Genetelli

Christophe Burri

## ANNEXE 2 : LISTE DES EXCEPTIONS POUR LA FACTURATION DES PRESTATIONS

Les prestations de l'Accueil pour les occasions suivantes ne seront pas facturées à condition que les parents en informent l'Accueil :

- 1) Camp de ski
- 2) Camp vert
- 3) Retraite de première communion
- 4) Journée « Futur en tous genres » (7H)
- 5) Une course d'école par année
- 6) Coupe de football (Crédit Suisse Cup)

Ainsi adopté par le Conseil communal de Montagny, le .....

Au nom du Conseil communal

La Syndique :

Le Secrétaire :

Chantal Genetelli

Christophe Burri